

EXCLUSIF: l'accord Ottawa-Québec

\$30 millions pour Sidbec

par Claude Lemelin

OTTAWA — Le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale, M. Don Jamieson, signera vendredi à Québec une entente générale de développement et la première d'une série d'ententes auxiliaires qui permettra notamment à Sidbec de toucher une subvention fédérale de \$30 millions pour que cette entreprise publique québécoise puisse réaliser un programme d'investissement de \$180 millions afin d'accroître sa produc-

tion d'acier, de diversifier la gamme de ses produits sidérurgiques et de rationaliser ses méthodes de production.

A lui seul, ce projet fédéral-provincial créera directement 1,000 nouveaux emplois au Québec, au cours des années à venir, et suscitera indirectement la création de plusieurs milliers d'autres emplois dans les secteurs industriels basés sur l'acier et dont l'entente fédérale-pro-

vinciale que M. Jamieson paraphera avec son collègue québécois, M. Gérard D. Lévesque, vise justement à accélérer l'expansion.

Car le développement accéléré du complexe sidérurgique de Sidbec est la pierre angulaire de la stratégie principale de développement régional arrêtée par Ottawa et Québec à l'issue de longues négociations. L'objectif premier de cette stratégie est de renforcer durable-

ment la structure industrielle et urbaine du Québec en y favorisant l'implantation d'un complexe d'industrie lourde.

A cette fin, le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale annoncera prochainement l'octroi de subventions considérables, qui susciteront la localisation au Québec de nombreuses usines de biens durables (tels les automobiles, les réfrigérateurs, les cuisinières, etc.) Plusieurs de ces nouvelles usines s'installeront dans la région de Bécancour, qui verra ainsi se réaliser la vocation de parc industriel qu'a choisie pour elle il y a quelques années le gouvernement du Québec. L'entente Ottawa-Québec prévoit aussi la construction de "l'autoroute de l'acier" entre Sorel et Montréal, soit la modernisation de la route 3.

Non seulement Sidbec pourra-t-elle, grâce à l'appui financier du gouvernement fédéral, accroître et diversifier sa production d'acier; mais l'essor de l'industrie lourde lui fournira un marché pour écouler ce surcroît de production.

Ce n'est là qu'un exemple du souci plus marqué de cohésion industrielle qui caractérise l'intervention du "MEER Phase 2", indique-t-on dans les milieux fédéraux. Comme l'a répété à maintes reprises le ministre Jamieson, le ministre fédéral entend désormais dépasser l'étape du "développement quantitatif" pour réaliser plutôt dans chaque région du pays un programme de développement dont l'orientation générale aura été définie à l'avance et qui épousera le plus possible les priorités de développement retenues par les autorités provinciales.

Cette orientation et ces priorités sont consignées dans l'entente générale de développement et dans ses annexes; mais au surplus, précise-t-on au MEER, le potentiel de développement de chaque région sera en quelque sorte arrondi et tenu à jour à mesure que les deux gouvernements percevront de nouvelles possibilités technologiques ou de nouveaux marchés à exploiter. Enfin, dans le cas du Québec comme dans le cas des autres régions canadiennes, le MEER entend désormais mobiliser la capacité d'intervention des autres ministères fédéraux dans une perspective régionale — Industrie et Commerce, Sciences et Technologie, Approvisionnement et Services, Transports, Travaux publics par exemple — plutôt que de se contenter d'administrer ses propres programmes de subventions et de stimulants industriels.

L'importance du soutien financier qu'Ottawa accorde à Sidbec, une entreprise appartenant à tous les Québécois par l'entremise de leur gouvernement provincial, reflète un autre des grands objectifs de l'entente de développement

Voir page 6: Pour Sidbec

Ed Schreyer

Un gouvernement de coalition? Et pourquoi pas

par Pierre O'Neill

De passage à Montréal au début de la semaine, le premier ministre du Manitoba, M. Ed Schreyer, dans une entrevue exclusive au DEVOIR sur des problèmes et perspectives politico-économiques du Canada, a déclaré notamment qu'il favorise la participation du Nouveau parti démocratique de M. Davis Lewis à un gouvernement de coalition avec les libéraux de M. Trudeau.

De cet entretien réalisé en

■ En page 5, une entrevue exclusive avec le premier ministre du Manitoba, M. Ed Schreyer

présence du directeur du journal, M. Claude Ryan et de l'éditorialiste, Laurent Laplante, il ressort en outre que le chef du gouvernement manitobain:

— est d'opinion que le gouvernement fédéral devrait investir d'importantes sommes dans l'exploration et la mise en valeur des richesses énergétiques et exercer les pouvoirs que lui reconnaît l'AABN sur les appro-

Voir page 6: Ed Schreyer

Les objectifs du développement québécois

1) Renforcer la structure industrielle et urbaine du Québec, en accélérant l'expansion de l'industrie lourde (particulièrement celle des biens durables), en assainissant les secteurs traditionnels et en favorisant le développement optimal des différentes régions de la province.

2) Organiser une participation plus poussée des Québécois et surtout des Québécois francophones au développement de l'économie québécoise.

3) Favoriser un meilleur équilibre du développement économique entre le Québec et les autres régions du Canada.

4) Stimuler la création d'emplois productifs, notamment par la consolidation et la diversification de la base économique de villes "mono-industrielles".

5) Relever le niveau de vie des Québécois, non seulement en accélérant la croissance de l'économie régionale, mais aussi en se souciant davantage à l'avenir de la qualité et du taux de salaires des emplois créés, d'une part, et de la cohérence et de l'orientation générale de la stratégie de développement régional, d'autre part.

Le prix des aliments connaît une hausse vertigineuse: 2.6%

OTTAWA (PC) — Le coût de la vie a grimpé de 1 pour cent au cours du mois de février. C'est la hausse vertigineuse des prix des denrées alimentaires qui est le grand responsable de cette augmentation, rapporte Statistique Canada.

Les prix des aliments ont en effet augmenté de 2.6 pour cent au cours du mois de février, accusant ainsi une progression de 17.3 pour cent au cours des 12 derniers mois.

L'alimentation n'est pas l'unique responsable de la hausse du coût de la vie. Parmi les autres éléments qui y sont pour beaucoup dans la spirale des prix,

figurent également l'habitation avec une hausse de six dixièmes de un pour cent, l'habillement, en hausse de cinq dixièmes, le transport, majoration de deux dixièmes, soins de santé, sept dixièmes et les loisirs et la lecture, hausse de cinq dixièmes de un pour cent.

En tout et par tout, le coût de la vie a grimpé de 9.6 pour cent depuis le mois de février 1973, soit au cours d'une période d'un an.

Au chapitre des aliments, dont l'indice indique maintenant 177.9, les prix du bœuf, des pommes de terre et des produits du sucre ont grimpé considérablement, tandis que ceux du porc et des oeufs ont baissé.

Les prix de la viande, de la volaille et du poisson ont augmenté de 2.9 p.c. et le prix du bœuf, à lui seul, a fait un bond prodigieux de 7 p.c.

L'indice de la volaille a progressé de 1.6 p.c. mais celui du porc a fléchi de 1.9 p.c.

Au cours des 12 derniers mois, les prix de la volaille et du bœuf ont enregistré une hausse de 34 p.c. et 25 p.c. respectivement et ceux du porc de plus de 13 p.c.

Quant aux fruits et légumes, ils n'ont pas échappé au phénomène et leurs prix ont grimpé de 4.7 p.c. Cela est dû principalement à une forte augmentation de 29 p.c. du prix des pommes de terre.

Les prix des oeufs, de leur côté, ont diminué de 4.8 p.c. L'indice des produits laitiers a également suivi la marche ascendante du coût de la vie en enregistrant une augmentation de 0.7 p.c. En février, le sucre coûtait 17 p.c. plus cher pour marquer une avance de presque 60 pour cent depuis le début de l'année.

Depuis un an, l'indice général des aliments a progressé de 17.4 p.c.

Dans le domaine de l'habitation, la hausse de l'indice a été de 0.6 p.c., par suite surtout de majorations de 0.8 et 0.7 p.c. des éléments logement et dépenses de maison, respectivement.

Les augmentations de l'indice des prêts hypothécaires, des maisons neuves et des réparations à charge du propriétaire ont occasionné des accroissements de l'élément logement.

De février 1973 à février 1974, les Canadiens ont payé 7 p.c. de plus pour se loger.

Voir page 2: Les aliments

Lewis réclame des pouvoirs pour bloquer "sélectivement" les prix

OTTAWA (par Claude Lemelin) — Alarmé par l'escalade inquiétante des prix à la consommation (mais surtout des aliments) encore mesurée par Statistique Canada en février, le chef du NDP, M. David Lewis, a réclaté hier que le gouvernement Trudeau se donne les pouvoirs de bloquer ou d'annuler sélectivement les hausses de prix qui ne seraient pas justifiées.

"C'est justement parce que je n'accepte pas une réglementation générale des prix que je demande au premier ministre s'il est prêt, et sinon quand il le sera, à présenter un projet de loi qui donnera à quelqu'un — soit le gouvernement, soit une commission réformée de surveillance des prix alimentaires — le pouvoir de stopper les hausses de prix abusives", a lancé le leader néo-démocrate, au cours d'un échange très vif aux Communes auquel ont participé une dizaine de députés des oppositions progressiste-conservatrice, néo-démocrate et créditiste.

"Je pose la question parce que le premier ministre Trudeau a déclaré lors du débat sur le discours du Trône et sur les tribunes du pays que son gouvernement est résolu à mettre fin à l'exploitation inflationniste des consommateurs" a dit encore M. Lewis.

De son côté le leader progressiste-conservateur, M. Robert Stanfield, a accusé M. Trudeau de "se cacher derrière les jupes de madame Plumptre" (la présidente de la Commission de sur-

Voir page 2: David Lewis

L'affaire Cholette

La CPQ entendra d'autres témoins

par François Barbeau

La Commission de police du Québec a jugé hier que la preuve entendue dans "l'affaire Cholette" était incomplète et qu'il serait nécessaire d'entendre de nouveaux témoins, y compris l'intimé, "afin d'avoir une connaissance aussi complète que possible des faits, tant pour faire justice à l'intimé que pour sauvegarder l'intérêt public".

L'enquête sur la recommandation de destitution de l'inspecteur Cholette formulée par le Conseil de sécurité de la CUM, à la suite de sa participation à l'installation d'une table d'écoute chez un procureur du service de la CUM, Me André Ledoux, depuis remercié de ses services, reprendra donc dans une semaine, le 20 mars.

Le 27 février, le procureur de l'inspecteur Cholette, Me Philippe Bellemare, avait formulé à la Commission une demande de non-lieu en démontrant que le requérant, le Conseil de sécurité publique de la CUM, n'avait pas présenté de preuve suffisante contre l'inspecteur Cholette.

Me Bellemare, doyen de la faculté de droit de l'université de Montréal, avait en même temps prié la Commission de police de se prononcer sur les motifs de destitution de l'inspecteur Cholette qui pouvaient être allégués en partant de la preuve reçue au cours des audiences et de se prononcer sur l'étendue de la juridiction qu'elle entendait exercer en conclusion de cette enquête.

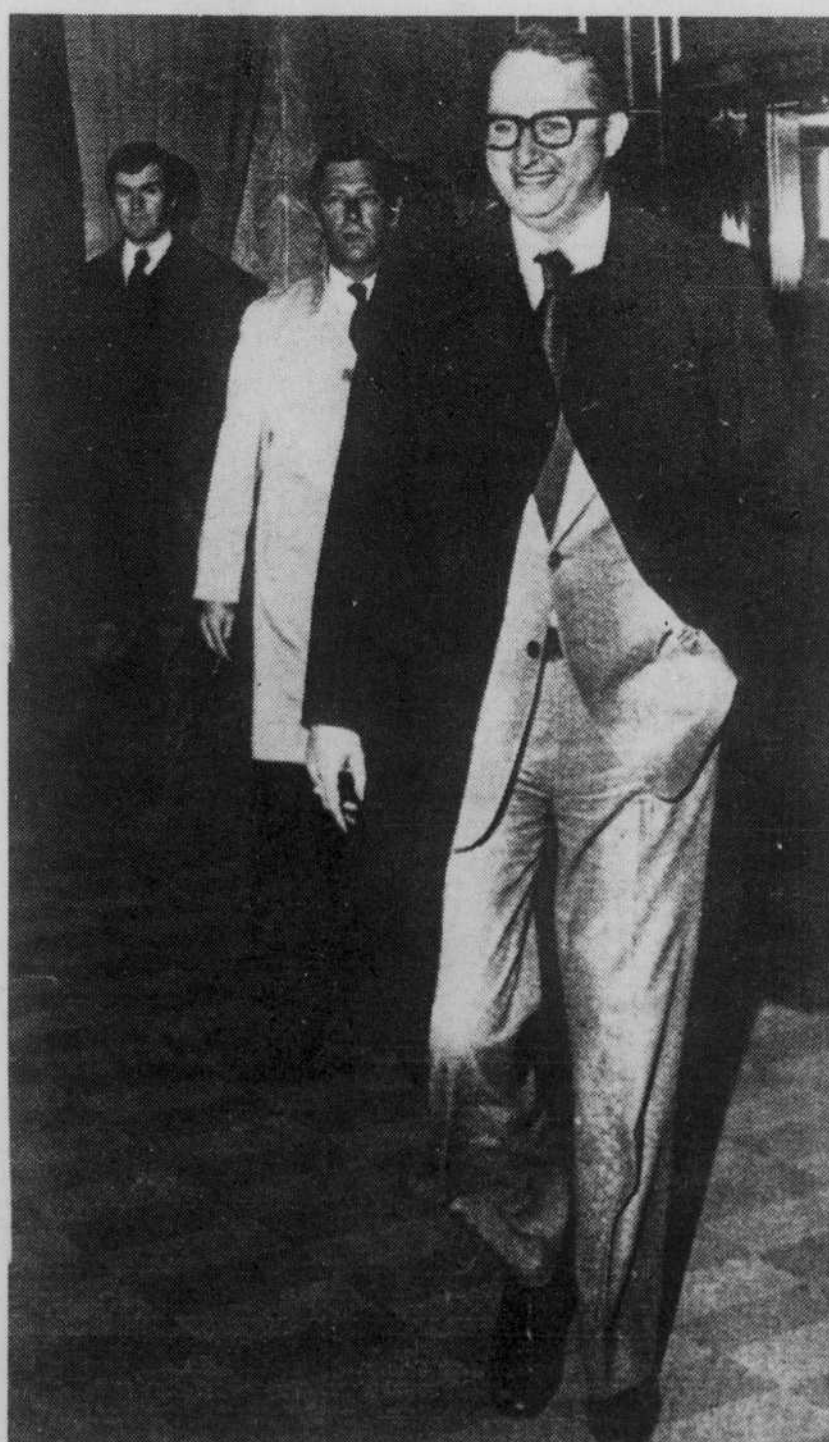
Les deux commissaires, le juge Denys Dionne et M. Gérard Tobin, ont réclaté pour la reprise de l'enquête la présence du directeur de la police

de la CUM, M. René Daigneault, celle de l'assistant-inspecteur chef Paul Beaudry, de même que celle du sergent-détective Alphonse Gelineau et enfin celle de Me André Ledoux. Ils se sont assurés en outre de la présence à cette audience de l'inspecteur Cholette, qui assiste de toute façon avec assiduité à l'enquête qu'on a ouverte sur sa conduite. Les commissaires souhaitent entendre leurs dépositions.

Quant aux autres facettes de la demande de Me Bellemare, les membres de la Commission y répondent en expliquant que jusqu'à maintenant ils n'ont pas formé d'opinion "sur la prépondérance de la preuve, ni sur la gravité relative de certains faits, ni sur le degré de participation de l'intimé à certains actes apparemment dérogatoires, et encore moins sur l'opportunité d'une décision de quelconque nature que ce soit".

En ce qui a trait à la juridiction que la Commission entend exercer en conclusion de cette enquête, les commissaires soulignent qu'une disposition de la Loi de police en vertu de laquelle la Commission détient ses pouvoirs donne à comprendre que la "Commission peut blâmer la conduite d'une personne et re-

Voir page 2: La CPQ



Frank Moores brasse de grosses affaires et si le cigare est absent, le sourire radieux du premier ministre de Terre-Neuve témoigne que tout se déroule selon ses plans. On sait que M. Moores joue peut-être sa carrière politique depuis qu'il a annoncé ses intentions de nationaliser la puissante société Brinco. Le pas décidé du chef conservateur de Terre-Neuve ébranlera-t-il l'état-major de la Rio Tinto Zinc, compagnie-mère de la Brinco.

total qui pèse sur les Etats-Unis depuis le 17 octobre.

Cependant, et ce serait là la raison des consultations que les ministres vont tenir auprès de leur gouvernement respectif, cette levée de l'embargo serait accompagnée du maintien de la réduction générale de la production pétrolière arabe (15% par rapport au niveau de septembre 1973). L'ensemble du système de production pourrait être réactif par les ministres, lorsqu'ils estimeront que toutes les conditions pour une levée totale de l'embargo seront remplies.

Il faut également remarquer que les ministres de l'OPAEP ont choisi de se rencontrer à nouveau à Vienne dimanche, où l'organisation des pays exportateurs de pétrole l'OPEP doit également tenir une réunion samedi. On précise que c'est pour des raisons de convenance que la capitale autrichienne a été choisie, certains membres de l'OPAEP faisant également partie de l'OPEP.

Mais, durant ses travaux, l'OPEP doit discuter du prix du pétrole brut; au sein même de cet organisme, deux tendances s'affirment. L'une, menée par l'Iran, est favorable à la hausse du prix du brut. L'autre menée croit-on savoir par l'Arabie saoudite, souhaiterait un prix plus "juste" du pétrole.

De toute façon, la décision que prendra samedi l'OPEP aura des répercussions immédiates sur le communiqué que publiera le lendemain l'OPEP. Serais-ce une levée de l'embargo tempore d'une réduction de la production de pétrole arabe, et assortie d'une nouvelle hausse du brut?

Certaines sources parlent d'un plan algérien présenté en dernière minute. D'autres mentionnent également une proposition de compromis saoudienne. Deux tendances principales se manifesteraient. Pour les uns, dont l'Egypte semble-t-il, il faut lever l'embargo en reconnaissance du rôle diplomatique joué par les Etats-Unis au Moyen-Orient, notamment dans le désengagement israélo-egyptien sur le canal de Suez. L'embargo est un peu usé et l'on ne peut plus en attendre grand-chose. Certains suggèrent même que le retard des conversations sur le désengagement israélo-syrien serait dû à l'irritation de l'administration américaine devant la persistance de l'embargo.

Pour l'autre tendance, qui serait il-

Voir page 6: L'embargo

Dès Demain!

BRINCO

La LIBRAIRIE DUSSAULT

SOLDE

40,000 VOLUMES

RABAIS DE 40% à 90%

JUSQU'AU 30 MARS

VENTES AU COMPTANT

8955 SAINT-LAURENT
CE SOIR, jusqu'à 9 hrs

suites
de la première
page

LES ALIMENTS

Il en a été de même pour s'habiller, où l'indice a fait un bond de 0.5 p.c. La plupart des articles ont enregistré des hausses de prix, en raison notamment des augmentations de prix du coton et de la laine.

Les prix des vêtements pour femmes et des chaussures ont grimpé de 0.7 p.c. et 1.4 p.c. respectivement tandis que ceux des vêtements pour enfants ne progressaient que de 0.2 p.c.

Depuis un an, il en coûte 8.3 p.c. de plus aux Canadiens pour se vêtir.

Quant aux modes de transports, leur utilisation a coûté 0.2 p.c. de plus, le mois dernier, à cause, en bonne partie, en ce qui regarde le transport privé, de l'augmentation des prix de l'assurance-automobile.

L'élément des transports publics, par contre, a diminué de 0.6 p.c.

Depuis février 1973, l'indice général des transports a augmenté de 7.7 p.c.

L'indice des soins personnels et de l'hygiène a avancé de 0.7 p.c., en raison d'une augmentation de 1.2 p.c. de l'élément des soins personnels.

Une hausse des frais de coiffure pour dames et pour hommes a causé une augmentation des prix des services de soins personnels.

Si les Canadiens ont dû déboursier davantage pour tous les éléments essentiels à la vie, ils en ont fait davantage pour s'amuser et se cultiver l'esprit.

L'indice des loisirs et de la lecture, en effet, a progressé de 0.5 p.c. et, au cours des 12 derniers mois, cet indice a fait un bond de 5.4 p.c.

En ce qui regarde les tabacs et alcools, leurs prix se sont accrus de 1.4 p.c. le mois dernier, en raison principalement du prix de la bière consommée à la maison.

Depuis février 1973, les prix des alcools et des tabacs n'ont progressé que de 2.3 p.c., la plus faible augmentation de tous les éléments de consommation.

DAVID LEWIS

veillance des prix alimentaires) — "là où se trouve déjà M. Gray" (le ministre de la Consommation), de lancer un autre député tory!

M. Stanfield a insisté sur la gravité des hausses de prix constatées en février par Statistique Canada, soit une augmentation de un pour cent de l'indice de tous les biens de consommations et de 2.3 pour cent — soit près de 28 pour cent sur base annuelle — de l'indice des aliments. Le chef de l'opposition officielle a également demandé que le gouvernement dépose des maintenant les projets de loi que les libéraux minoritaires ont annoncés dans le discours du Trône pour contenir l'inflation et stimuler la production alimentaire.

Ainsi placé sur la sellette, le premier ministre Trudeau a réitéré les positions qu'il soutient obstinément depuis près de deux ans au sujet de l'inflation. Aux néo-démocrates, le chef libéral a répliqué que s'ils s'opposaient à la réglementation générale des prix, ils se devaient d'appuyer la méthode des interventions sélectives adoptée par son gouvernement, en signalant les cas du pain et du lait dont il s'est déjà occupé.

"Il ne suffit pas qu'un député affirme qu'il y a abus et exploitation des consommateurs pour que le gouvernement décide arbitrairement de s'en mêler et d'imposer sa volonté au secteur privé de l'économie, a poursuivi M. Trudeau. Ce n'est pas là la philosophie du gouvernement. Mais si ces allégations sont vérifiées par une commission indépendante et que les coupables, après avoir été entendus, n'appliquent pas de correctifs, alors le gouvernement agira."

LA CPO

commander que des sanctions soient prises contre elle."

"Autant le dire tout de suite, poursuivent les commissaires... la Commission considère qu'en outre du pouvoir de décider s'il doit y avoir destitution ou pas, elle peut et parfois elle doit blâmer la conduite d'une personne ou recommander que des sanctions d'un autre ordre que la destitution soient prises contre elle."

Ce qu'il est convenu d'appeler "l'affaire Cholette" est née de l'installation, dans la soirée du 8 janvier, d'une enregistreuse branchée au fils du téléphone de la demeure de Me André Ledoux, alors procureur au service de la police de la CUM.

Me Ledoux avait lui-même demandé cette installation à l'inspecteur Cholette, invoquant des téléphones de menaces qu'il avait reçus à son bureau.

Il est apparu par la suite que Me Ledoux était en instance de séparation de corps avec sa femme et que c'était principalement pour épier les conversations téléphoniques de cette dernière qu'il avait demandé l'installation d'une table d'écoute.

C'est l'inspecteur Cholette, à ce moment officier commandant de l'escouade de la moralité, qui a autorisé l'installation, et qui était présent lors de la mise en place de l'équipement.

Certains témoins entendus lors des audiences ont noté toutefois que la procédure entourant l'installation du dispositif d'écoute chez Me Ledoux leur avait paru louche.

Enfin, le directeur de la police, M. René Daigneault, a soutenu dans une de ses dépositions que Me Ledoux avait fait

installer cet appareil pour espionner ses conversations avec M. Daigneault, avec des membres de la Commission de police, avec le ministre de la Justice même.

IVRESSOMÈTRE

Suite de la page 3

11h le lendemain matin.

Ce n'est qu'à 3h du matin que les policiers Brisebois et Decarufel retournent à l'auto de Thompson pour avertir Mme Thompson qu'elle peut rentrer chez elle. Comme elle n'a pas de permis de conduire, elle demande aux policiers de la reconduire mais ceux-ci refusent. Elle doit rentrer à pied en pleine nuit. Le juge Roche avait vertement semoncé ces deux policiers. Dans son jugement il répète que les policiers sont chargés d'abord de protéger la société. "L'incarcération d'Andrew Thompson, déclare le juge, la façon de procéder des policiers, le fait d'avoir laissé Mme Thompson sur la route en pleine nuit sont des gestes qui constituent un abus de pouvoir par des officiers de police."

Quant à l'ivressomètre, un chimiste est venu expliquer le fonctionnement de l'appareil qui a été produit en cour par Me Beaupré et il a été avéré que le technicien qui avait fait subir le test à Thompson avait erré. De plus le rapport de ce dernier indiquait une lecture complètement fantaisiste en vertu de laquelle Thompson aurait eu tellement d'alcool dans le sang qu'il en serait mort.

Les policiers ont eux-mêmes avoué que Thompson marchait droit, répondait bien aux questions, etc.

Ce dernier avait déclaré à la Cour qu'il avait mangé à un buffet froid ce soir-là au Pointe-Claire Yacht Club et qu'il avait bu trois ou quatre petites bouteilles de bière durant la soirée.

COMPARAÎTRE Suite de la page 3

l'Estrie viennent de publier un dossier noir intitulé "La fraude Holiday Magic".

Dans ce dossier, on retrouve une analyse détaillée des méthodes de fonctionnement de cette compagnie et les conséquences matérielles et humaines de son action.

En préambule, le document rappelle que Holiday Magic a été créée aux États-Unis, en 1964, par le financier W. Penn Patrick et que depuis elle s'est implantée dans 14 pays étrangers. Au total, la compagnie américaine, dont le nom juridique est US Universal, a plus de 200 filiales implantées à travers le monde.

D'abord mise sur pied sous le prétexte de la vente de produits de beauté, Holiday Magic a diversifié ses activités et une cinquantaine de filiales à travers le monde l'ont dans l'industrie des vitamines (Bob Cummings Inc.), dans le vêtement (Alexandre Taylor Inc.), dans l'aviation (Spectrum Air), dans les produits biodégradables (Ameriprise Inc.) etc.

Sous le couvert des mots "vente à niveaux multiples", c'est selon le dossier de l'ACEF et des SJPS, une vraie vente pyramidale que Holiday Magic exploite, le tout basé sur les investissements de plus en plus lourds que doivent verser les vendeurs recrutés pour payer leurs postes.

"Non seulement, lit-on dans le document, les portes sont largement ouvertes pour entrer dans Holiday Magic, mais tout est orchestré pour arriver de plus en plus haut dans la pyramide et recruter le maximum de monde."

"Chez Holiday Magic, le recrutement paie plus que la vente et c'est au plus haut poste de la pyramide que le parainage rapporte le plus. Tous les moyens de pression mis en oeuvre vont

être dirigés vers ce but.

"Tout d'abord, le mode d'entrée dans la compagnie est conditionné par des séances de motivation où l'on invite tous les gens désireux de faire affaire. Le contenu de ces cours pourtant destinés à la vente de produits de beauté se borne essentiellement à encombrer l'esprit des gens par des séries de chiffres astronomiques qu'eux pourraient réaliser s'ils contractaient. Et au moment propice, sous l'emprise de ces beaux charmeurs, on les amène à signer un contrat pour entrer dans la compagnie. Par la suite, les "employés" ne cessent d'être sollicités."

Le dossier soutient que le système d'Holiday Magic est un immense circuit de drainage d'épargne au profit de quelques individus qui se constituent des fortunes liquides.

JURIDICTION Suite de la page 3

"Que M. Forget s'occupe donc des réformes qui doivent être faites, notamment au sujet des services d'ambulance, au lieu de commenter les jugements des tribunaux" a lancé Me Chapados.

En résumé, tandis que le verdict rendu par le juge Roche est déjà inscrit en Cour d'appel et que la sentence doit être rendue demain, le Dr Saint-Germain demande un sursis du moins jusqu'à lundi prochain alors qu'il présentera une requête en certiorari pour empêcher définitivement le juge Roche de rendre sentence et faire transmettre tout le dossier à la Cour du Banc de la Reine.

Si sa requête est battue aujourd'hui, le juge Roche rendra sentence demain à 14h à la chambre 5.07 de la correctionnelle.

la météo

La tempête qui a provoqué le blizzard lundi alors qu'elle traversait Terre-Neuve en direction nord a beaucoup perdu de son intensité et s'est immobilisée au large de la côte est. Elle continue pourtant de diriger de forts vents du nord sur le Québec. Ces vents violents ont provoqué des rafales atteignant parfois 50 m/h dans les régions minières du nord du Nouveau-Québec. Toutefois les vents ont été généralement plus faibles ailleurs. Hier presque tout le Québec a connu du temps nuageux et on a enregistré un peu de neige dans certaines stations d'observation. La situation ne devrait guère changer aujourd'hui.

Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue: généralement clair et froid. Maximum 10 à 15. Aperçu pour vendredi: plus doux et généralement ensoleillé.

Région de Chibougamau: Temps encore froid et venteux et faible neige intermittente. Maximum de 5 à 10. Aperçu pour vendredi: plus doux et un peu de soleil.

Région de la haute Mauricie, du Lac St-Jean: Généralement nuageux et quelques faibles averses de neige. Maximum de 10 à 15. Aperçu pour vendredi: ensoleillé, vents plus faibles.

Région de Québec, Trois-Rivières: temps clair avec des passages nuageux et possibilité d'une faible averse de neige. Maximum 20. Aperçu pour vendredi: ensoleillé et vents plus faibles.

Région des Cantons de l'Est: encore froid. Possibilité d'un peu de soleil. Maximum 15. Aperçu pour vendredi: ensoleillé.

Région de l'Outaouais: généralement ensoleillé et rafales de vent. Maximum de 5 à 25. Aperçu pour vendredi: ensoleillé.

Région de Montréal: temps venteux et froid. Nuageux avec des éclaircies. Maximum 20. Aperçu pour vendredi: ensoleillé.

Régions des Laurentides: nuageux avec des éclaircies et quelques faibles averses de neige, persistance du temps froid et venteux. Maximum 15. Aperçu pour vendredi: ensoleillé.

Régions de Baie-Comeau de Sept-Îles: Persistance du temps venteux. Nuageux avec des éclaircies et quelques averses de neige. Maximum de 25 à 30. Aperçu pour vendredi: ensoleillé et temps venteux.

Régions Rimouski, de Gaspé: temps nuageux et venteux et quelques faibles averses de neige. Maximum de 25 à 30. Aperçu pour vendredi: temps ensoleillé et venteux.

GOUTTIÈRES HO-DO PRIMEAU

Émail Galvanisé Cuivre Aluminium

ESTIMATION GRATUITE

PRIMEAU MÉTAL INC.

MONTREAL: 322-4160
QUÉBEC: 872-9244

LA FORMULE DE L'ANNÉE VOYAGES en MINI-GROUPE

par section d'âge — 6 personnes par groupe

20 CIRCUITS EN EUROPE de \$749.

22 ou 30 JOURS — 3 à 5 PAYS à \$983.

Comprenant:

- Une luxueuse voiture familiale Citroën
- Un animateur-conducteur expérimenté
- Transport aérien en vols réguliers
- Hôtels et petits déjeuners

PROGRAMME SPÉCIAL JEUNES

12 à 14 ans — 15 à 17 ans de \$394.

EUROPE-AMÉRIQUE à \$995.

30 jours tout compris

TOUS CIRCUITS SUR COMMANDE pour groupe de 4 à 6 personnes tout selon vos goûts et vos moyens

VOYAGES CANEURAM

Tél.: 523-3125
774 est, boul. St-Joseph

près métro Laurier MONTREAL

vacances EUROPE ÉTÉ 74

Demandez nos catalogues

Ouvert tous les jours jusqu'à 5h. p.m. et tous les soirs sur randes-vous.

Simpsons

AUJOURD'HUI 14 MARS

Venez acheter tout ce dont vous avez besoin pour la famille et la maison

Venez en personne, écrivez ou composez 842-7221

LE JOUR

• EN VILLE • FAIRVIEW • LES GALERIES D'ANJOU



En vedette... les cardigans "Blazer"

Prix du Jour **13⁹⁹**

Joué c'est "LE JOUR" pour profiter d'achats exceptionnels chez Simpson's! Jetez un coup d'oeil sur ces superbes chandails en tricot acrylique lavable, faits en Orient exclusivement pour Simpson's... d'une élégance recherchée et d'un confort sans égal.

• Blanc, rouge ou marine • Tailles: 36 à 42.
A. Modèle devant droit avec manches montées, col éraillé, poches appliquées. Boutons en forme d'ancre fini laiton.
B. Modèle devant éraillé avec manches raglan, poches appliquées. Boutons en forme de feuille d'érable fini laiton.

Un achat gagnant! Nouvelles casques

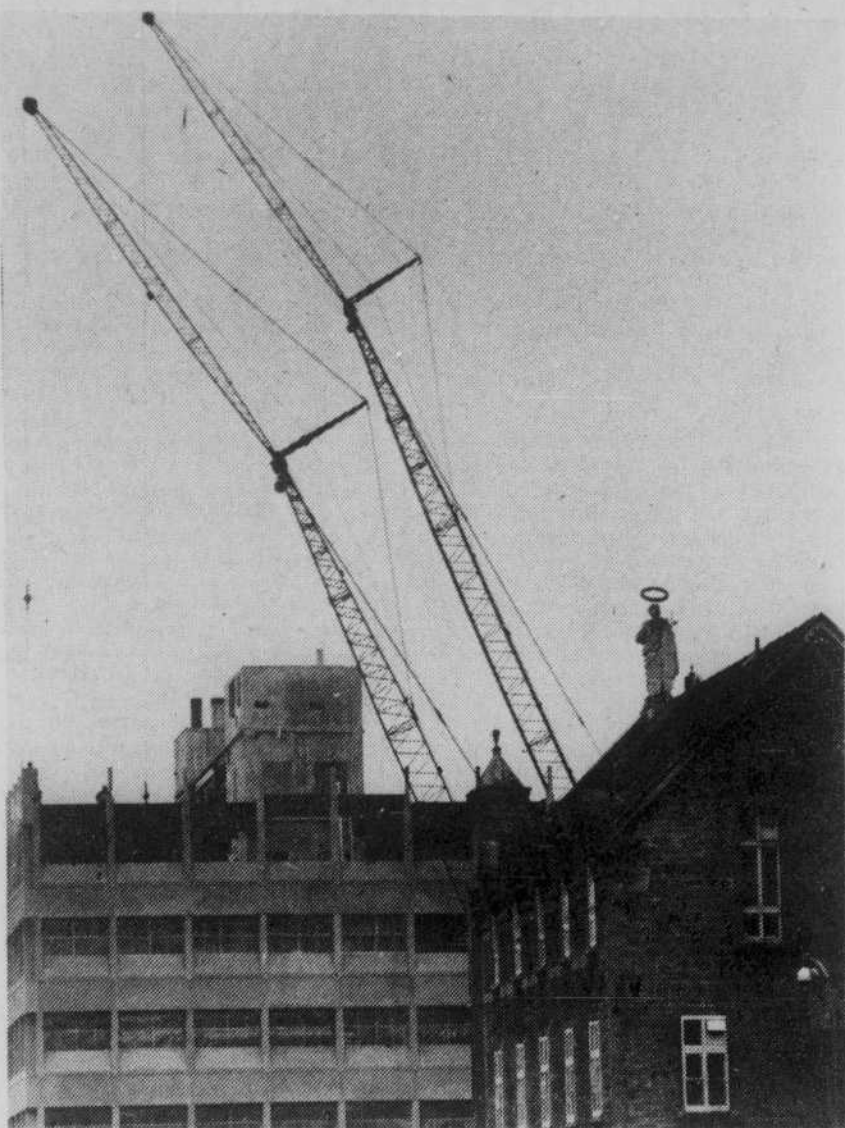
Prix du Jour **11⁹⁹**

Pour accompagner vos jupes et pantalons du printemps... vous n'hésitez pas à commander ces casques en polyester sans souci d'entretien. Modèles manches courtes, col avec revers arrondis et patte de boutonnage, ceinture. Choix de ravissants imprimés dont motif de pois multicolores tel que représenté. Fond ton marine, blanc, brun ou noir. Tailles 10 à 20.

Rayon 736, au troisième
Aussi à Fairview et Anjou

Venez en personne, écrivez ou téléphonez **842-7221**





Ces grues géantes, qui semblent enjamber l'avenue des Pins, près de Saint-Urbain, servent à la construction du rajout de l'immeuble abritant l'Institut de recherches cliniques de Montréal, face au vieux bâtiment de l'Hôtel-Dieu, surmonté d'une statue de saint Joseph nimbé d'une auréole. A noter que cette partie du bâtiment qui est dominée par la statue de saint Joseph date de 1880 et fut construite à l'origine pour loger une chapelle qui ne fut jamais aménagée. Une autre partie du bâtiment, dont on reconnaît le style victorien par les corniches et la tourelle, date du début du siècle. La plus vieille, que l'on ne voit pas sur cette photo, date de 1861.

(Photo Le Devoir, par Alain Renaud).

"Projet immersion"
ou "Projet assimilation"?

"Aimerais-tu refaire ou compléter ton secondaire dans une école anglaise?"

par Urgel Lefebvre

Ils sont venus à trois du Comité d'action syndicale étudiante de l'école Pie IX de Montréal-Nord pour réclamer une dénonciation publique dans les journaux d'un "projet immersion" de la CECM qui, ont-ils soutenu avec chaleur, équivalait à un "projet assimilation".

Et ils ont tenu la formule incriminante qui, dès la première question, fait sursauter: "Aimerais-tu refaire ou compléter ton secondaire V dans une école anglaise?"

La formule continue, employant toujours le "tu" cajoleur: "Tout en te fournissant l'occasion de devenir bilingue, tu pourrais: améliorer tes résultats scolaires, agrandir l'éventail de tes cours, reprendre certains cours où tu as subi un échec, améliorer tes chances de succès sur le marché du travail, enrichir ta culture."

Sur le coup, cela paraît invraisemblable, mais les délégués du CASE certifient qu'il ne s'agit ni d'une farce, ni d'un faux. D'ailleurs, interrogé par la suite, un porte-parole de la Commission des écoles catholiques de Montréal confirme l'existence et la distribution à tous les finissants du secondaire V de cette formule de "sondage".

Ainsi, ce projet "d'assimilation" (selon l'expression du CASE) a été distribué par la CECM dans toute la région mont-réalaie. A l'école Pie IX, le comité syndical, en accord avec le comité de parents, a demandé à quelque 375 finissants du côté français d'ignorer la formule. Celle-ci, en fait, n'aurait été remplie que par neuf élèves de l'école.

Le CASE veut maintenant prendre contact avec tous les groupements étudiants et demande à ceux-ci de communiquer avec lui.

Le CASE, en accord avec le comité de parents dénonce donc le "projet immersion" et le qualifie d'écœurant, "d'autant plus qu'il a été distribué à quelques jours de la prise de position du gouvernement Bourassa sur le bill 63". Il estime que le sondage a pour but unique d'attirer vers le milieu anglophone par des "nananes".

"Devenir bilingue, ou même trilingue, est un avantage indéniable, dit le CASE, mais il faudrait d'abord maîtriser une première culture, la québécoise, avant de vouloir en acquérir une seconde. Sinon on en remplacerait une par une autre."

Et Denis Lemieux, Richard Brunet et surtout Marie Cardinal insistent: "N'est-ce pas que nous avons raison? que vous

nous appuyer?"

"Ceci prouve, poursuit le CASE, la lâcheté et la crainte qui habitent les dirigeants scolaires (Georges Grand'Maison, sous-directeur général de la CECM) devant la force et la détermination qui animent les Québécois désireux de conserver et d'améliorer leur langue."

A la CECM, un porte-parole a reconnu que le projet immersion a été conçu par un comité dont font partie, entre autres, MM. Grand'Maison et Robert Lavery, également sous-directeur général. Le porte-parole a cependant ajouté que le "sondage" a surtout pour but de permettre à la CECM de s'orienter avant l'arrivée du mois de septembre. Dans le passé, semble-t-il, des difficultés étaient créées en septembre par des inscriptions plutôt imprévues dans les écoles du secteur anglais.

Le Comité d'action syndicale étudiante est un organisme qui se veut engagé, notamment en ce qui concerne le projet immersion et le dossier cumulatif. Il accepte le dossier académique (qui concerne les notes scolaires) et rejette la fiche d'observation (qui consiste en remarques forcément subjectives d'enseignants, pour une durée de cinquante années).

Présentement, il poursuit des démarches auprès de la Corporation des enseignants du Québec pour obtenir tous les documents concernant le dossier cumulatif. Il entend distribuer, dans un avenir rapproché, la fiche d'observation telle que conçue et rédigée par le ministère de l'Éducation.

La formule du projet immersion demande à l'élève de préciser dans quelles circonstances il aimerait fréquenter l'école anglaise l'an prochain: s'il est refusé au cégep ou dans un cours intensif, s'il ne trouve pas de travail, ou de toute façon. On demande en outre à l'élève d'indiquer son choix entre les cours commerciaux, généraux, de métiers. Et l'on demande la signature de l'élève et des parents.

Marie Cardinal voit un danger d'assimilation surtout du côté des finissants devant lesquelles on fait miroiter le secteur commercial.

A noter que l'école Pie IX deviendra entièrement anglaise en septembre après que ses 375 finissants du côté français et ses quelque 1,200 du côté anglais se seront dispersés dans d'autres maisons d'enseignement. La clientèle du côté anglais actuel serait composée, à environ 80%, d'enfants d'immigrants.

Pour partialité

L'avocat du Dr St-Germain demande que le juge Roche perde juridiction

par Guy Deshaies

L'avocat du Dr Jacques Saint-Germain s'adressera dès aujourd'hui au juge Albert Malouf, siégeant en chambre de pratique de la Cour du Banc de la Reine, afin d'obtenir une ordonnance de surseoir obligeant le juge Redmond Roche, des Sessions de la paix, à retarder la sentence qu'il doit prononcer demain.

Lundi prochain, s'il obtient son sursis, Me François Chapados présentera à la même Cour supérieure une requête en certiorari visant à faire per-

dre juridiction au juge Roche et à lui retirer le dossier Saint-Germain pour étude par la cour du Banc de la Reine.

Cette procédure est essentiellement fondée sur les allégations de la défense selon lesquelles le juge Roche aurait fait preuve de partialité en exhibant au Dr Saint-Germain un article de journal relatant la carrière militaire de l'accusé et les incidents auxquels il a été mêlé en 1968 relativement à la mort d'un patient du camp militaire de Gagetown, au Nouveau-Brunswick.

Dans ses allégues, le médecin qui a été déclaré coupable d'avoir causé la mort de M. Paul-Emile Demers, le 2 novembre 1972, à l'hôpital Fleury, par négligence criminelle, estime que le juge Roche, alors qu'il se prépare à rendre sentence, a lancé dans le public cette affaire de 1968 causant un préjudice grave au Dr Saint-Germain auprès de l'opinion publique et démontrant une partialité certaine.

Il convient de rappeler que le juge Roche n'a pas commenté publiquement

l'article en question et qu'il l'a exhibé à l'accusé afin de confronter ses allégations de la veille au sujet de sa carrière médicale depuis sa graduation en 1966.

Le 11 mars il n'avait pas été question du stage dans l'armée en réponse aux questions du juge sur le passé médical de l'accusé. Le lendemain, 12 mars, le juge Roche révélait qu'il venait de recevoir une information sous forme d'article publié dans le Montreal Star en 1968 et relatant le procès subi par le Dr Saint-Germain en cour martiale.

M. Roche avait alors montré l'article au Dr Saint-Germain sans en révéler le contenu et il avait simplement demandé à l'accusé s'il s'agissait bien de lui dans l'article.

Le Dr Saint-Germain avait répondu par l'affirmative en soulignant qu'il avait été acquitté en cour martiale mais le juge Roche lui avait reproché d'avoir omis ce détail la veille alors qu'on lui demandait où il avait pratiqué depuis sa graduation.

D'après les prétentions de la défense, le juge Roche a perdu juridiction et en vertu de l'article 847 du code de procédure civile. Me Chapados s'adressera aujourd'hui à la cour qui a pouvoir de contrôle sur la cour des sessions et peut émettre un certiorari lorsqu'il est avéré que le premier juge a outrepassé sa compétence.

Hier cependant, Me Chapados, accompagnée de son client qui pratique toujours à l'hôpital Fleury, a tenu à faire préciser certains faits au sujet de l'affaire de Gagetown tout en annonçant ses procédures ultimes visant à empêcher le juge Roche de prononcer sa sentence.

Le Dr Saint-Germain a alors déclaré aux journalistes que le caporal Langille, un alcoolique, était tombé dans sa cave à la base militaire de Gagetown où lui-même était médecin avec rang de capitaine. Comme Langille souffrait d'un traumatisme crânien avec épanchement sanguin et que son cas était trop grave pour être traité au petit hôpital militaire, on avait demandé un médecin volontaire pour conduire le malade à l'avion qui devait le transporter à Halifax.

Le Dr Saint-Germain explique qu'il s'était porté volontaire et que l'état de malade interdisait l'emploi de tout sédatif pour le calmer. Le malade était très agité et menaçait de se frapper sur les parois métalliques de l'ambulance militaire où il n'y avait aucune courroie pour retenir les civières et leurs occupants.

"J'ai été obligé d'employer la force physique, a expliqué le médecin de 32 ans, pour assujettir ce patient." Selon lui il s'agit d'un petit fait qui a été monté en épi. Il a précisé que le caporal Langille avait été opéré à la tête et qu'il avait décédé une semaine plus tard de complications post-opératoires. Il a révélé qu'une autopsie avait été pratiquée.

De toute manière il est avéré que le Dr Saint-Germain a été acquitté en cour martiale après un second procès nécessité à la suite d'incidents techniques. Il a quitté l'armée en 1968 mais a obtenu son licenciement en février 1969 date où il devait normalement terminer son service de trois ans.

Hier, enfin, Me François Chapados a déclaré qu'il étudiait à fond les commentaires faits par le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, sur le cas Saint-Germain et il a donné à entendre que des poursuites pour outrage au tribunal pourraient bien être entreprises sous peu.

M. Forget aurait déclaré, à la suite du jugement du juge Roche, que ce cas était bien de la négligence criminelle et que le jugement Roche était bien fondé.

Voir page 2: Juridiction

Vos meubles remis à neuf

Pour le 1/3 du prix des neufs
garantie 10 ans

Nos experts peuvent refaire entièrement vos meubles dans une couleur nouvelle, reparer les défauts occasionnés par les années, etc.

Estimation gratuite

LES SPECIALISTES DU MEUBLE Enrg.
7469, 18e Ave. Est. **721-0947**
Nous nous occupons aussi de remboursement

L'aiguille de l'ivressomètre avait pris un coup... de pouce de trop

Le technicien qui fait subir à un citoyen le test de l'ivressomètre doit pouvoir justifier son aptitude et ses connaissances en cour et il doit produire un rapport compréhensible sans quoi l'accusation portée contre celui qui a subi le test peut-être rejetée.

Le juge Redmond Roche a acquitté hier un certain Andrew Thompson, des accusations d'avoir conduit son auto alors que ses facultés étaient affaiblies par l'alcool et d'avoir eu le contrôle de son auto alors qu'il avait plus de 80 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang.

L'avocat de Thompson, Me Gilles Beaupré, avait fait ressortir les circonstances singulières de l'arrestation de son client, l'attitude des policiers qui a été vertement critiquée du reste par le juge Roche et les erreurs commises par le technicien de l'ivressomètre.

Alors qu'il circulait avec sa femme sur le chemin Beaconsfield, à Pointe-Claire, le 1er juillet dernier, vers 11h, Thompson est suivi de très près par un autobus qui le talonne dangereusement bien que Thompson circule à la vitesse maximale permise de 30 milles à l'heure.

A un moment, Thompson arrête pour respecter un signal d'arrêt et il repart. L'autobus repart derrière lui sans faire son arrêt et Thompson s'arrête au milieu de l'intersection pour obliger le chauffeur de l'autobus à faire son arrêt et lui signifier qu'il suit de trop près. Le chauffeur descend de son véhicule et se plaint aux policiers Claude Decarufel et Charles Brisebois, qui se trouvent justement à proximité dans leur auto-patrouille de la CUM.

L'autobus reprend sa route et les policiers donnent une contravention à Thompson pour avoir arrêté son auto au milieu d'une intersection.

Thompson proteste et demande aux policiers ce qu'ils font avec le chauffeur d'autobus qui n'a pas fait son arrêt. Les policiers donnent une nouvelle contravention à Thompson, cette fois, pour conduite dangereuse. Thompson proteste de plus belle. Les policiers l'arrêtent, le font monter dans leur voiture et le con-

duisent à Dorval pour le test de l'ivressomètre. Ils obligent Mme Thompson à demeurer dans la voiture du prévenu jusqu'à ce qu'ils reviennent.

Ils disent à Thompson: "Cela t'apprendra à discuter avec la police".

Thompson subit le test de l'ivressomètre mais il constate que le technicien place son aiguille à .1 plutôt qu'à zéro avant de faire sa lecture.

Thompson est incarcéré et relâché à

Voir page 2: Ivressomètre

Un dossier durable

Le président-fondateur de Promotion et Succès est forcé de comparaître

par Jean-Pierre Charbonneau

L'homme d'affaires montréalais Robert James, président-fondateur de la compagnie de ventes pyramidales "Promotion et Succès", a de nouveau été arrêté mardi dans la métropole et conduit par la suite à Sherbrooke où il a fait défaut de se présenter, il y a trois semaines, pour répondre aux accusations de fraudes qui ont été portées contre lui.

Par suite de sa comparution forcée, son procès a été fixé au 20 juin prochain.

Entre-temps, les Services juridiques populaires de Sherbrooke (SJPS) et l'ACEF (Association des coopératives d'économie familiale) de l'Estrie ont vigoureusement dénoncé les ministères de la Justice et des Institutions financières du Québec qui, selon eux, tardent à sévir contre une autre compagnie du même genre, Holiday Magic, qui continue toujours de faire des affaires d'or dans différentes régions du Québec.

Selon Me Yves Bergeron, du secteur prévention des Services juridiques populaires de Sherbrooke (SJPS), des poursuites contre la compagnie Holiday Magic sont prêtes depuis fort longtemps mais, étrangement, elles dorment dans les tiroirs.

"Pourquoi promet-on constamment aux SJPS que ces poursuites seront intentées incessamment, alors qu'il est dans l'intention évidente des procureurs de retarder ces mises en accusations?", demande le porte-parole des SJPS.

Le ministre des Institutions financières, compagnies et coopératives, M. William Tetley, avait pourtant déclaré à l'Assemblée nationale, le 14 décembre dernier, qu'il espérait mettre en prison certains des administrateurs de Holiday Magic de Sherbrooke.

Dénouant ce qu'il appelle la molesse des ministres Tetley et Jérôme Choquette, les Services juridiques populaires exigent "que les énergies gouvernementales contre les opérations pyramidales dépassent le ridicule stade de l'information et de la mise en garde pour passer à l'action à Sherbrooke".

Dans le communiqué transmis aux journaux, les Services juridiques populaires soutiennent que la région de Sherbrooke est particulièrement affectée par les ventes pyramidales et, en conséquence, ils demandent que les autorités donnent suite sans délai au rapport de la Sureté du Québec sur Holiday Magic, rapport qui, semble-t-il, serait prêt depuis plusieurs mois déjà.

"Lorsqu'une grave met en danger l'intérêt public, le gouvernement, disent les Services juridiques, n'est pas si long à agir. Il faut qu'il en soit de même contre les ventes pyramidales à Sherbrooke."

"L'abritaire de certaines lois, si souvent décrié par la population, peut aussi et doit, à bon escient, s'appliquer dans un cas aussi flagrant de fraude et de vol," ajoutent les Services juridiques de Sherbrooke, qui soulignent être appuyés par presque tous les organismes populaires et syndicaux de la région y compris par le conseil municipal de Sherbrooke.

Voulant souligner les conséquences néfastes des activités de la compagnie Holiday Magic, les Services juridiques populaires de Sherbrooke et l'ACEF de

Voir page 2: Comparaitre

aujourd'hui

A 9h30, au 5e colloque des relations industrielles de l'Université de Montréal, conférence de M. Jean-Marc Kirouac, secrétaire général de l'Union des Producteurs Agricoles.

A 10h00, ouverture de la 38ème exposition nationale annuelle des fournisseurs d'hôtels, restaurants et institutions, Place Bonaventure.

A 10h15, au Palais de justice, reprise de l'enquête sur l'incendie du métro.

Ouverture du congrès de la SSJB au restaurant Sambo.

Le docteur Roland Lizotte, directeur adjoint de la Régie de l'assurance-maladie, prononce une causerie avec projection de diapositives, suivie d'un forum, dans la salle polyvalente de l'édifice Corpo, devant un groupe de finissants en administration hospitalière.

M. Robert Tessier, directeur des services techniques routières, et M. Guy Fréchette, chef du laboratoire au complexe scientifique, prennent la parole au congrès de l'Association québécoise des techniques routières au Holiday Inn, à Montréal. Sujets traités: "La réhabilitation la gestion et l'imperméabilisation des tabliers de ponts."

M. Paul Trudeau, vice-président du tribunal de l'expropriation, entend une cause, au 360, rue Saint-Jacques ouest.

A 12h00, à la Brasserie Molson, 1650 est, rue Notre-Dame, réception qui marque le 26ème anniversaire de la Campagne du Timbre de Pâques.

A 12h00, à la salle de bal du Château Champlain, 84 1ère assemblée annuelle des actionnaires du Montréal Trust.

A 12h00, au salon des Administrateurs, Banque Provinciale, 215, Saint-Jacques ouest, 11ème étage, le père Marcel de la Sablonnière présente les trois familles finalistes du concours "Famille provinciale du camping 1974".

A 12h15, au Reine-Elizabeth, M. Louis de

Chantigny prononce une conférence devant les membres du Club Richelieu.

Au Reine-Elizabeth, assemblée annuelle générale des institutions des Caisses populaires Desjardins.

A 12h15, à la salle Bonaventure de l'hôtel Reine-Elizabeth, message de M. Jean Thérien, président de la Campagne de charité métropolitaine 1974.

A 13h00, au centre commercial Les Galeries Saint-Laurent, tests effectués afin de déterminer l'étendue des possibilités respiratoires d'une personne.

A 13h30, à l'auditorium Notre-Dame de la Merci, 555 ouest, boul. Gouin, conférence prononcée par M. Yves Saint-Arnaud. Sujet: "Attitudes et conflits".

A 14h00, au Centre d'Etudes canadiennes françaises de l'Université McGill, 3475 Peel, salle 101, M. Léon Dion donne une conférence intitulée: "La loi sur les langues officielles, son contenu et son application jusqu'à nos jours."

A 17h30, au 6ième étage de l'édifice Fides, 245 est, boul. Dorchester, lancement de l'ouvrage d'Alfred Ayotte et Mgr. Victor Tremblay, "L'Aventure Louis Hébert".

A 18h00, exposition et vente de tableaux au John Ronnie High School, boul. Saint-Jean, Pointe-Claire.

A 19h30, Mme Niquette Delage prononce une conférence devant les membres de la ligue électrique, au Château Bonne-Entente.

A 20h30, M. Pierre Marois, directeur général de la Fédération des ACEF du Québec, participe à un colloque sur l'environnement à l'Université du Québec à Rimouski. Thème: "L'homme face à la société de consommation".

A 12h30, au pavillon des Sciences Sociales, amphithéâtre E. teach-in sur la répression à l'Université de Montréal.

VIENT DE PARAÎTRE...



EUGÈNE CLOUTIER EN TURQUIE

- La démarche d'un Eugène Cloutier est sans précédent dans notre littérature. Il n'écrit pas de livres de voyage mais de pétillantes chroniques sur les pays qui l'intéressent.
- Avec autant d'humour que de rigueur, c'est ainsi qu'il rejoint leurs réalités profondes.
- Tous les esprits curieux voudront le mettre en bonne place dans leur bibliothèque.

En vente partout au prix de \$5.25 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél.: 274-2551

AUX ÉDITIONS DU JOUR



éditorial

Les prises de contrôle: un bon départ

L'adoption en novembre dernier de la loi C-132 sur les prises de contrôle étrangères d'entreprises canadiennes avait laissé tout le monde sur sa faim.

La loi reconnaît nettement que les transferts de propriété à des étrangers, qui n'ont cessé de se multiplier, sont devenus "un sujet de préoccupation nationale" et qu'il faut, en conséquence, en contrôler le mouvement au nom de "l'intérêt canadien". Elle définit également une série de critères en fonction desquels il faudra apprécier les avantages et les inconvénients d'une prise de contrôle dans les cas précis qui se présenteront à l'avenir. Elle crée enfin un organisme nouveau — l'Agence d'examen de l'investissement étranger — chargé d'assister le ministre responsable de l'application de la loi.

Tout cela demeurait cependant vague. Comme le gouvernement s'est réservé une très grande marge de discrétion dans l'application de la loi, il fallait attendre, pour apprécier ses intentions véritables, la nomination des dirigeants de la nouvelle agence et surtout la proclamation des règlements destinés à donner des dents à la loi C-132. Or, le gouvernement a nommé, à la fin de janvier, le président de l'Agence. Il a aussi déposé la semaine dernière le règlement tant attendu. Dans un cas comme dans l'autre, il y a lieu d'être optimiste.

Le président de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, M. Richard Murray, accède à sa nouvelle tâche muni d'une feuille de route impressionnante et d'une réputation d'indépendance et d'intégrité exceptionnelle. Originaire de Montréal, il parle un français fort convenable. Bien davantage, il a montré depuis longtemps une excellente compréhension des deux cultures qui donnent au Canada sa physionomie originale.

Là n'est pas cependant la raison principale de sa nomination à la présidence de l'Agence. Si l'on s'est réjoui de voir M. Murray accéder à ce poste, c'est bien d'avantage parce que, de tous les candidats possibles, il était probablement le plus apte à concilier les facteurs politiques et économiques inhérents à la fonction.

Diplômé en droit de McGill, M. Murray s'était d'abord orienté vers la diplomatie. Coïncidence intéressante: l'un des premiers postes où il se vit assigner fut celui de conseiller auprès de l'ambassade du Canada à Washington. La carrière diplomatique était néanmoins trop calme pour lui. Après quelques années, il revenait au secteur privé, où il fut appelé à de hautes fonctions, non seulement à Hudson's Bay mais aussi au sein de conseils d'administration, y compris celui d'au moins une firme multinationale.

nale

Le tempérament de M. Murray, les champs d'intérêt très larges qu'il embrasse, le destinaient, aux yeux de ceux qui le connaissent, à revenir tôt ou tard dans le secteur public. Comme il n'est guère fait pour la politique partisane, aucune mission ne pouvait mieux lui convenir que celle qui vient de lui être confiée.

L'Agence est placée sous le contrôle direct du ministre, auprès de qui elle n'exerce en vertu de la loi qu'un rôle d'assistance et de conseil. On ne saurait en attendre davantage que n'a voulu en mettre le législateur. Dans la personne de son président, on a cependant lieu de croire qu'elle fournira des avis clairs et francs, inspirés uniquement de l'intérêt canadien interprété avec ouverture et réalisme.

Le règlement que vient, d'autre part, de rendre public le gouvernement ajoute à la loi C-132 le complément dont tous les observateurs signalaient en novembre l'urgence nécessaire. Il sera le premier véritable instrument que se soit donné le Canada pour mesurer de manière suivie l'impact des investissements étrangers.

Autant dans les milieux gouvernementaux que dans les milieux universitaires (pour ne rien dire de certains milieux qui ne trouvent en ces matières que prétexte à démagogie), on a traité jusqu'à maintenant des investissements étrangers à l'aide de données fort fragmentaires et de trop rares enquêtes dont la valeur demeurait approximative. Avec le nouveau règlement, le gouvernement pourra enfin disposer de renseignements précis non seulement sur certaines transactions particulières mais aussi, à la longue, sur les implications à court et à long terme de ces transactions.

À l'avenir, aucune vente d'entreprise canadienne ne pourra se faire en faveur d'intérêts étrangers sans le consentement préalable du ministre responsable. Grâce au règlement déposé la semaine dernière aux Communes, celui-ci disposera, pour prendre sa décision, de renseignements précis sur la nature des intérêts en présence, sur les sommes impliquées et la manière dont on projette de les recueillir, sur les ventes, le chiffre d'affaires, le bilan, l'équipement, l'organisation interne, les ramifications canadiennes et internationales, l'activité de recherche, les projets d'expansion, les marchés actuels et futurs, les méthodes de commercialisation et de fixation des prix, les brevets et marques de commerce, le savoir-faire ("know-how") non seulement de l'entreprise à vendre mais aussi de celle qui sera intéressée à en acquérir le contrôle.

Le seul examen des renseignements à

fournir au gouvernement suffira à faire fondre plusieurs projets. Là où les projets aboutiront sur la table du ministre, celui-ci et ses collaborateurs pourront, grâce aux renseignements obtenus, porter un jugement éclairé et accumuler une documentation précieuse pour l'avenir.

Ce qui manquait le plus au gouvernement, c'était la connaissance précise des chemins concrets que suit l'investissement étranger. Le nouveau règlement — à moins que l'esprit n'en soit faussé au stade de l'application — corrigera cette carence.

Devant ces développements et ceux qui ont surgi depuis six mois dans le domaine de l'énergie, on serait porté à conclure que le gouvernement Trudeau — enfin sorti de la fausse complaisance qui lui servait de politique en 1968 — est désormais résolu à faire valoir à plein l'intérêt canadien dans les matières reliées à l'investissement étranger. Mais nous n'en sommes pas encore là. La loi C-132 ne touche, en effet, que les prises de contrôle d'entreprises canadiennes par des intérêts étrangers. Or, celles-ci ne constituent qu'une proportion modeste de l'activité que déploient au Canada les investisseurs étrangers.

Les firmes établies au Canada avant la loi C-132 ne sont point touchées par la nouvelle loi, sauf si elles veulent acquérir le contrôle de maisons canadiennes déjà existantes. Il en va de même de leurs projets d'expansion et des nouveaux investissements qui voudraient s'implanter au pays. Ces aspects sont beaucoup plus difficiles à cerner dans une mesure législative: ils postulent une politique industrielle globale que n'a point encore le Canada. Il faudra néanmoins s'en préoccuper tôt ou tard, et le plus tôt sera le mieux. Car à ne prendre qu'un aspect secondaire du problème de l'investissement étranger, on s'expose à défaire d'une main ce qu'on tentera d'édifier de l'autre.

Souignons enfin que, sévère dans ses exigences quant aux renseignements que requerra le gouvernement, le nouveau règlement ne préjuge en rien des décisions que prendra le ministre responsable de l'application de la loi C-132. Le ministre devra considérer avant tout l'intérêt canadien. Rien n'indique toutefois que l'intérêt du pays plaidera inmanquablement contre toute prise de contrôle. Ce n'est qu'au terme d'une pratique assez longue que pourra se dégager la politique la plus conforme à l'intérêt du pays et des provinces. Mieux vaut ce cheminement que l'abstention d'hier ou qu'une solution dogmatique qui prétendrait tout régler d'un seul coup.

Claude RYAN

Devant l'inaction de Québec

Oui à une intervention fédérale dans l'amiante

par SIMON THIBOUTOT

L'auteur de cette libre opinion est agent de développement, secteur minier, au Conseil régional de développement des Cantons de l'Est. Ce texte fait suite aux deux éditoriaux que Claude Lemelin consacrait, au début de la semaine, à la récente hausse du prix de l'amiante.

On parle beaucoup ces jours-ci de taxes sur l'exportation de l'amiante. Il est sans doute temps que l'on s'intéresse à ce sujet, d'autant plus que la problématique y est déjà bien définie. L'immobilisme du gouvernement Bourassa, dans le secteur des ressources, est dénoncé à juste titre et l'on se prend souvent à souhaiter une intervention plus poussée du gouvernement fédéral dans ce domaine. Si on considère ce qui s'est passé avec le pétrole, il est évident qu'Ottawa ne se laisserait pas torde le bras longtemps avant d'agir. La situation dans l'industrie de l'amiante ne permettant plus de tolérer les hésitations du pouvoir provincial, on doit, si tragique et si lourd de conséquence cela soit-il, se résoudre à considérer l'éventualité d'une action fédérale.

Le ministère québécois des richesses naturelles a commencé à s'intéresser à l'industrie de l'amiante en 1971. L'Office de planification et de développement menait alors une mission d'étude dans les Cantons de l'Est et le ministère des richesses naturelles avait affecté un fonctionnaire à des recherches sur l'amiante. Les rapports furent déposés et servirent à l'élaboration d'un document-synthèse: le Livre blanc sur l'orientation du développement de l'Estrie.

On y souhaitait, après avoir tracé un portrait de la situation, que le ministère des richesses naturelles mène d'autres recherches sur l'amiante et considère la possibilité de s'intéresser de plus près à l'extraction. Il n'y avait pas là de quoi fouetter un chat mais ces conclusions n'eurent pas l'heur de plaire aux producteurs qui le firent savoir au ministre Massé. Ce dernier désavoua le travail de ses propres fonctionnaires et remania le texte de façon à rencontrer les exigences des compagnies minières. Ce texte était tiède au départ: il en est devenu complètement insignifiant.

Tous ces faits ont été rendus publics par le Conseil régional de développement des Cantons de l'Est qui prit la liberté de diffuser les documents impliqués. Nous avons même distribué certaines lettres dans lesquelles la Québec Asbestos Mining Association donnait ses instructions au ministre Massé.

Nous avons décidé, par la suite, d'entreprendre nous-mêmes des études sur

l'industrie de l'amiante de façon à trouver des mécanismes qui permettent de tirer pleinement profit de cette ressource. Ces travaux ont été menés en collaboration avec les gens de la région d'Asbestos et le résultat en a été publié au mois d'août dernier. Nous proposons alors de créer un office ou une régie publique de mise en marché et d'installer une double structure de prix; l'amiante vendue sur le territoire québécois l'étant à un prix inférieur.

Il y eut évidemment un débat public avec les compagnies privées mais le ministère des richesses naturelles, concerné au premier chef, évita d'intervenir ouvertement. Nous avions évidemment les appuis moraux et téléphoniques du ministre et de ses fonctionnaires.

Ces esquives continuelles du ministère en question s'expliquent par un fait très simple que nous avons nous-mêmes été amenés à constater. Elles tiennent à une ignorance à peu près totale des conditions économiques dans lesquelles s'exerce l'extraction et la vente de l'amiante québécois. Il est en effet anormal que quelques individus puissent, avec l'aide du seul CRD, parvenir à doubler le gestionnaire des ressources naturelles du Québec sur son propre terrain.

Nous sommes aujourd'hui en mesure de reconnaître, sans prétention aucune, la valeur de nos propositions et les prévisions que nous avions faites l'an dernier sur les fortes variations à la hausse des prix de l'amiante se sont vérifiées. Les systèmes de prix protégés établis pour le pétrole albertain et la société publique B.C. Petroleum Corp. s'apparentent beaucoup à ce que nous proposons au gouvernement québécois avant que n'éclate la crise de l'énergie. Le seul problème que nous n'avions pas considéré et qui a fait que notre proposition n'a pas encore été mise en oeuvre tient au manque de volonté politique du gouvernement québécois.

Les faits prouvent que MM. Bourassa et Massé ne veulent pas prendre leurs responsabilités dans le secteur de l'amiante. MM. Trudeau et McDonald se trouvent donc parfaitement justifiés de le faire à la place de ces individus à la vue courte.

Nous sommes nous-mêmes enchantés de suivre le débat qui se déroule actuellement à Ottawa et bien qu'une seule intervention fiscale ne présente pas autant d'avantages que la prise en charge de la mise en marché de l'amiante, nous espérons vivement que la question soit tranchée dans les meilleurs délais.

Sherbrooke, le 12 mars 1974.

lettres au DEVOIR

Jean-Louis Roux répond à un critique du TNM

M. Michel Thérien,

Je n'essaierai pas de vous prouver que vous avez tort. En sortant d'un spectacle de théâtre, les réactions peuvent être de deux ordres: intellectuelles et raisonnées ou intuitives et viscérales. Les vôtres sont décidément du deuxième ordre et c'est très bien ainsi: cela signifie que le spectacle a porté, qu'il a fait mouche, autrement dit qu'il a atteint son but. Certaines scènes vous ont été insupportables; je ne crois pas qu'elles aient été voulues particulièrement plaisantes. Vous écrivez qu'il y a "dommage que le talent de Gilles Renaud (...) soit mêlé à une entreprise de cette médiocrité...". Mais vous faites une parenthèse pour affirmer qu'il "joue dans le personnage de Mycroft Mixeur de l'un des grands rôles de sa carrière". Là encore, vous rendez un hommage, dont je vous remercie, et à la pièce, et à l'auteur, et à la production.

Vous me faites à moi, ainsi qu'au T.N.M., un procès d'intentions: manque de respect au public et volonté délibérée de s'en moquer. Puis-je me permettre de vous dire que vous n'exprimez là qu'une impression bien subjective qui, à ce titre, est pour le moins discutable. J'ai toujours eu un entier respect pour le public. Comme vous le dites: le T.N.M. est lourdement subventionné par les contribuables; cela en fait — je me plais à

le répéter depuis longtemps — un organisme culturel de service public. Mais, respect du public ne signifie pas servilité. C'est parce que j'ai confiance au degré de maturité du public québécois que j'ai voulu lui présenter, dans les meilleures conditions possibles, *La Charge de l'Original Éprouvable*. Croyez bien que je n'ai jamais cependant espéré obtenir l'unanimité autour d'une oeuvre aussi gigantesque. Par contre, je ne révélerai pas l'accusation que vous portez, contre nous, d'avoir voulu capitaliser sur la mort du poète. Je suis persuadé que cette odieuse affirmation vous a échappé et je vous laisse la reprendre.

Vous posez des jugements de valeur; c'est votre droit; mais c'est également le mien de n'y pas souscrire. Vous préférez la rue Saint-Denis à la rue Saint-Laurent; question de goût. Vous semblez excéder les films de Dracula et de Frankenstein; je ne m'y sens pas en mauvaise compagnie en m'y plaisant. Vous pensez une chose; j'en pense une autre. C'est ce qui fait le dynamisme de la vie. L'uniformité, c'est la mort.

Vous en avez à la violence de la pièce. Niez-vous celle de la vie? Et si vous admettez qu'elle existe, niez-vous, au poète dramaturge, le droit d'en témoigner? Elle vous a fait mal? Me comprendrez-vous si je vous rétorque: tant mieux!

Comment former des séparatistes

Samedi, 23 février. Confortablement assis dans un avion d'Air Canada, vol 210, entre Ottawa et Montréal. Confort physique bien entendu, car le moral est à l'inconfort le plus total. Salutations unilingues anglaises, annonces unilingues anglaises, renseignements unilingues anglais, tout le long du vol. Bon Dieu de Bon Dieu, quel effort pour garder son sang-froid! Une compagnie nationale, en un pays qui se dit bilingue! Le maire Jones de Moncton n'a pas à se donner tant de mal avec son procès sur les langues officielles; il n'y en a visiblement qu'une, c'est assez clair. Et mon voisin de droite qui me dit dans un bel anglais tartarien: "Vous parlez français?" C'est très utile de connaître deux langues. Malheureusement, je n'ai jamais appris le français." Je

garde toujours mon sang-froid; je lui souris et l'encourage, dans sa langue; ce n'est pas tout le monde qui a l'occasion (j'ai dû me retenir pour ne pas dire obligation) d'apprendre deux langues! Le temps passe. Nous sommes toujours dans les nuages. Tout va bien à bord. Je commence justement à me sentir un peu plus calme lorsque mon voisin de droite m'interrompt de nouveau: "J'ai lu que le Québec voulait faire du français la seule langue officielle de cette province. C'est très regrettable. Les Québécois ne se rendent pas compte comment il est important de connaître l'anglais lorsqu'on est obligé de voyager par exemple." Là je me cale, et je me mords sept fois la langue avant de dire: "Ves!" Devant tant d'incompréhension, toute explication demeure inutile. On approche de Montréal. Le per-

Vous parlez d'"enflure du langage". Là aussi, c'est une question de perception. Pour moi, un dramaturge, c'est d'abord un langage. Le cher Jean-Marie Serreau disait: "Mon lieu de force, c'est ma langue". Et la langue de Gauthier m'apparaît comme une des plus extraordinaires, des plus inspirées, des plus vibrantes, des plus théâtrales de toute la dramaturgie. Elle m'atteint, jusqu'au centre de mon être, comme celle de Racine, comme celle de Shakespeare, comme celle de Claudel, comme celle de Genet — et ne criez pas au blasphème —. Je vous remercie beaucoup d'avoir écrit comme vous l'avez fait. Vous employez vous-même le mot "catharsis". Il faut que *La Charge* soit bien exceptionnelle pour vous avoir procuré un tel état. Il faut que la mise en scène de Jean-Pierre Ronfard soit particulièrement efficace. Il faut que les comédiens aient véritablement vécu sur scène. Il faut que le décorateur Germain ait créé un lieu angoissant où se déroule idéalement le drame déchirant de Mycroft. Le drame de Mycroft, le poète assassiné par la société, c'est grave et vous avez eu raison d'en traiter gravement.

Le directeur du TNM Jean-Louis ROUX P.S. La lettre à laquelle répond M. Roux a paru dans LE DEVOIR d'hier. Montréal, le 13 mars 1974.

sonnel unilingue anglais fait enfin un tout petit effort. On annonce dans un français lu et à peine compréhensible que l'on va bientôt atterrir à Montréal. L'atterrissage se fait sans heurt. On fait encore quelques annonces, toutes, toutes, toutes en anglais seulement. Et ça, au Québec! Décidément on s'acharne à m'en faire voir de toutes les couleurs aujourd'hui. J'en suis malade, malade! Qui sont les responsables d'une telle insulte? Les dirigeants d'Air Canada? Le personnel affecté à ce service? Le gouvernement fédéral? En tout cas, une chose m'apparaît clairement. Si j'étais Québécois, aujourd'hui je serais devenu séparatiste.

Melvin GALLANT

Moncton, le 4 mars 1974.

"Malheur aux malades?"

Une mise au point des omnipraticiens

par GÉRARD HAMEL, médecin

président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec

À la suite de la publication d'un éditorial en date du 11 mars dernier sous la signature de M. Jean-Claude Leclerc, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec désire faire la mise au point suivante pour corriger certaines inexactitudes contenues dans le texte du DEVOIR.

Contrairement à ce qu'affirme M. Leclerc, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec ne s'est pas prononcée sur le jugement rendu dans le cas du Dr Saint-Germain lors de sa conférence de presse du jeudi 7 mars. Le texte du communiqué était très clair à ce sujet: tout en maintenant la position qu'elle avait adoptée au départ et qui demandait en substance que ce cas soit jugé selon des mécanismes prévus par la loi et non dans les médias d'information, la F.M.O.Q. y précise qu'elle n'entendait aucunement commenter le mérite de l'arrêt rendu par le juge. "Pour la Fédération, ce serait là intervenir dans la bonne marche du processus judiciaire au terme duquel, la Fédération n'en doute pas, justice sera rendue".

Ce n'est qu'à l'occasion du jugement rendu que la F.M.O.Q. a cru bon d'exposer à nouveau à la population une foule de problèmes tous aussi aigus les uns que les autres: "problème de l'urgence dans les hôpitaux, problème du transport ambulancier, obligations légales des établissements en matière de distribution de services de santé, pénurie de ressources matérielles et

professionnelles pour faire face à de telles exigences et enfin responsabilités énormes des médecins qui, coincés entre l'arbre et l'écorce, risquent de payer lourdement pour l'incurie des uns et l'imprévoyance des autres".

Le gouvernement, à titre d'exemple, a refusé d'instaurer dans la région de Montréal un système téléphonique unique pour le transport d'urgence par ambulance malgré les recommandations faites par le Collège des médecins et l'Association des médecins omnipraticiens de Montréal en décembre 1963, et renouvelées depuis. Aujourd'hui, dix ans plus tard, faute d'un pareil système, on dirige les malades vers des établissements, alors que ces derniers sont incapables à certains moments, de dispenser les soins requis par la condition du malade, compte tenu des ressources physiques et humaines disponibles. Qu'en est-il fallu faire? Que les médecins achètent des ambulances, les mettent sur la route eux-mêmes, coordonnent le service? Il n'aurait pas manqué d'éditorialistes alors pour reprocher à certains médecins de "miser grossièrement sur leur appétit financier"...

Engorgement des salles d'urgence et C.L.S.C.

L'encombrement des salles d'urgence n'est pas causé par les raisons énumérées dans l'éditorial mais bien par l'augmentation de la demande de soins. Cette demande s'est faite sans augmentation cor-

respondante du nombre de médecins omnipraticiens et ce sont dans la majorité des cas les mêmes médecins qui doivent assurer les soins à la fois dans les cabinets privés et dans les salles d'urgence. Et le partage du temps entre l'un et l'autre niveau de soins va demeurer critique aussi longtemps que les effectifs des omnipraticiens ne s'accroîtront pas au même rythme que la demande de soins. De fait, plus les médecins omnipraticiens consacrent de temps à la salle d'urgence, moins il reste de temps disponible pour la consultation en cabinet, ce qui ne peut qu'augmenter le débit à la salle d'urgence. En multipliant les institutions, on ne fait que répartir différemment les effectifs médicaux sans pour autant les augmenter.

C'est pourquoi les C.L.S.C. qui existent présentement ne contribuent guère à améliorer la situation des salles d'urgence des hôpitaux. À titre d'exemple, le C.L.S.C. Hochelaga-Maisonneuve n'a pas aidé à solutionner les problèmes de l'urgence à l'hôpital Maisonneuve.

Le C.L.S.C. est-il une panacée?

Dans le mémoire qu'elle présentait à l'occasion de la présentation du Bill 65, la F.M.O.Q. recommandait au gouvernement de tenir des expériences pilotes avant d'investir des millions dans l'implantation d'un tel système. Le ministère des Affaires sociales n'a pas retenu cette recommandation.

Pourtant la Saskatchewan croyait, elle aussi, avoir découvert la solution miracle à tous les problèmes médicaux lorsqu'elle a créé, dans des conditions plus favorables qu'au Québec, quelque 43 cliniques communautaires, il y a une dizaine d'années. De ce nombre, il n'en reste qu'une ou deux. Combien a coûté cette expérience aux contribuables de cette province? Ne risque-t-elle pas de se répéter au Québec? Quelles dispositions le gouvernement a-t-il prises pour ne pas qu'elle se répète?

Monsieur Leclerc affirme que: "Les citoyens du Québec n'ont pas les moyens de financer à la fois un réseau de C.L.S.C. et un réseau parallèle de cliniques privées". Or, si cela est vrai, quels sont actuellement les coûts respectifs des deux systèmes?

Une étude des coûts nous permet d'affirmer qu'une visite à un médecin en cabinet privé coûte à la société \$6.22 brut (statistiques de la Régie). En salle d'urgence ou en consultation externe, la visite a un coût moyen pour la société d'environ \$11.29, à cause du personnel et des équipements impliqués.

Mise au point

Couple et famille et le mémoire de l'OFMQ

Suite à la publication dans LE DEVOIR de mardi d'extraits du mémoire des Organismes familiaux associés du Québec sur la formation civique et sociale à l'école, le mouvement Couple et Famille nous informe qu'il fait aussi partie des Organismes familiaux associés mais que son nom ne figurait pas sur la liste des organismes-membres que nous avons publiée parce qu'il n'a pas voulu s'associer à cette intervention particulière de l'OFMQ. Couple et Famille a décidé de se dissocier de ce mémoire pour les motifs suivants:

1) le rapport, dans son ensemble, donne le feu vert au programme conçu par le ministère de l'éducation. Or, ce programme

comporte, selon Couple et Famille, de graves lacunes, notamment au chapitre de la formation des maîtres et de la participation des parents;

2) Couple et Famille considère que le programme de formation envisagé doit se rattacher au cours de catéchèse, faute de quoi celui-ci sera réduit à une approche désincarnée, dépourvue de toute relation avec l'expérience vécue;

3) Couple et Famille considère que la décision d'inclure ou non des cours de sexualité doit être laissée à des comités locaux ou régionaux réunissant des parents et des éducateurs compétents.

C.R.

des
idéesdes
événementsdes
hommes

Une interview d'Ed Schreyer au Devoir

propos recueillis par
LAURENT LAPLANTE, PIERRE O'NEILL
et CLAUDE RYAN

● Politique énergétique: Ottawa doit avoir le dernier mot

— Quelle est votre position dans le conflit qui oppose vos collègues de l'Alberta et de la Saskatchewan, MM. Lougheed et Blakeney, au gouvernement fédéral en matière de pétrole?

— Le Manitoba est partie intégrante de l'Ouest et entend le rester. J'éprouve néanmoins un malaise réel à la pensée que deux ou trois provinces, parce qu'elles contrôlent à elles seules toute la production canadienne de pétrole, pourraient forcer les autres provinces à payer un prix égal à celui qui prévaut sur le marché mondial. Ce n'est pas parce que les prix, échappant à tout contrôle, sont en quelque sorte devenus fous au plan international depuis six mois, que nous devons nous imposer le même mal au Canada et imposer au consommateur d'ici des prix ridiculement élevés. Le gouvernement fédéral détient des pouvoirs très forts en matière de commerce inter-provincial et international de marchandises. J'ai dit à la récente conférence fédérale-provinciale sur l'énergie que je souhaite qu'il s'en serve.

— Dans l'hypothèse où le gouvernement fédéral maintiendrait la taxe sur les exportations de pétrole et où MM. Lougheed et Blakeney insisteraient pour fixer eux-mêmes le prix du pétrole produit en Alberta et en Saskatchewan, appuieriez-vous le gouvernement fédéral?

— Je crois qu'un compromis interviendrait entre le gouvernement fédéral et ces deux provinces. Selon des indications émanant des entretiens récents de M. Trudeau avec MM. Lougheed et Blakeney, l'Alberta et la Saskatchewan seraient maintenant disposées à accepter un prix canadien sensiblement inférieur au prix mondial. Nous ne savons pas ce que pourrait être ce prix "canadien"; il est donc impossible pour l'instant de porter un jugement sur la valeur du compromis qui pourrait intervenir. Il est cependant de notoriété publique que je fus entièrement favorable l'automne dernier à l'imposition de la taxe fédérale sur les exportations de pétrole.

— Quel gouvernement devrait prendre le leadership dans la mise en valeur des gisements de sable bitumineux de l'Al-

berta: le gouvernement de la province-propiétaire ou celui d'Ottawa, qui dispose de moyens financiers plus considérables?

— La meilleure formule, ce serait que le gouvernement fédéral investisse des sommes importantes dans l'exploration et la mise en valeur de nos richesses énergétiques. Cela vaut pour les sables bitumineux de l'Alberta, mais aussi pour les gisements pétroliers très riches du Mackenzie, du nord-ouest de la Saskatchewan et des îles de l'Arctique. La meilleure décision qu'on ait jamais prise en ce domaine fut la création par le Parlement fédéral de la société Panarctic Oil. J'étais député fédéral à l'époque. Non content de voter en faveur de cette mesure, je la défendis souvent à l'extérieur du Parlement.

Les ressources naturelles diffèrent d'une province à l'autre. Certaines provinces sont riches en pétrole, d'autres en électricité. Si vous êtes prêt à envisager une redistribution des pouvoirs qui favorise le gouvernement fédéral en matière d'énergie, ne devez-vous pas aussi accepter que l'électricité tombe davantage des maintenant sous contrôle fédéral?

— Il est irrationnel qu'au sein d'un même pays, l'une

des parties ou l'une des provinces, ou deux d'entre eux, puissent exercer un contrôle décisif sur le rythme général du développement économique et fixer seuls le prix de certains services essentiels qu'ils sont appelés à fournir aux autres. La crise énergétique est en voie de se résoudre mais elle réapparaîtra. Car elle provient de la trop grande dépendance où sont placés un grand nombre de pays vis-à-vis des combustibles fossiles. Pour une province comme le Québec, ceci soulève un problème fondamental. Est-il nécessaire que, pour préserver son héritage culturel et linguistique, le Québec se limite à insister sur sa juridiction en matière de ressources et de politique économique? A moins que l'on n'accepte une présence fédérale plus forte dans le secteur de l'énergie, le Québec pourrait un jour se trouver dans une situation très vulnérable.

— Seriez-vous prêt à transférer sous l'autorité du gouvernement fédéral les richesses naturelles du Manitoba, par exemple le nickel et le fer?

— Dans l'intérêt général du Canada, je verrais très bien une politique en vertu de laquelle une sorte d'intendance serait confiée à Ottawa

pour le développement et la mise en valeur de toutes les ressources non-renouvelables du pays. Il se posera de plus en plus, au sujet de ces ressources, des problèmes complexes de prix et d'approvisionnement. Parce qu'il s'agit, en l'occurrence, de ressources non-renouvelables, la nécessité d'une intendance ("stewardship") fédérale m'apparaît évidente. Il existe déjà un précédent, celui de l'uranium, qu'une loi fédérale fit passer sous la juridiction d'Ottawa il y a plusieurs années.

— Diriez-vous la même chose de l'électricité?

— Je n'aurais pas d'hésitation à le faire. Mais déjà, dans ce secteur, Ottawa exerce une influence par le biais du contrôle dévolu au gouvernement fédéral sur les ventes à l'étranger. Le gouvernement central commence aussi à intervenir dans d'autres aspects, par exemple en offrant de contribuer au financement de raccordements inter-provinciaux d'électricité. Avec les subsides, viennent généralement d'autres formes d'autorité ou, si l'on veut, d'intendance. Que nous soyons disposés à l'admettre ou non, il existe déjà une tendance qui favorise une présence fédérale plus forte dans le domaine énergétique.

— Mais l'Alberta et la Saskatchewan se plaignent de ce que le gouvernement fédéral les oblige à subventionner pour ainsi dire le reste du pays à même leurs richesses naturelles, alors que la même contrainte n'est pas imposée aux autres provinces...

— Il doit y avoir une formule rationnelle pour chaque chose. Je ne suis pas particulièrement à l'aise à la pensée que la manne attribuable à la montée internationale des prix pétroliers pourrait être réservée en exclusivité aux seuls gens de l'Alberta ou de la Saskatchewan. En Saskatchewan, on a prévu des mécanismes en vertu desquels les citoyens de cette province seraient les bénéficiaires directs d'une hausse des prix. Cela est sûrement mieux que si on avait laissé les sociétés multinationales doubler ou tripler leurs prix. Même alors, j'éprouve néanmoins le besoin de dire que je ne suis pas à l'aise. Je conçois mal,

en effet, qu'une société publique puisse augmenter ses prix au seul rythme de l'évolution des prix mondiaux, même si cela ne devait avoir aucun rapport avec la hausse réelle de ses propres coûts. Toutes ces raisons me poussent à souhaiter que le gouvernement fédéral se prévale du pouvoir qui lui revient, en vertu de la constitution, de réglementer le commerce international et inter-provincial.

— Des changements comme ceux que vous proposez n'entraîneront-ils pas des négociations compliquées et lourdes qui pourraient compromettre l'unité du pays?

— Je ne m'attends guère à ce que l'Alberta et la Saskatchewan adhèrent dans un avenir prochain à ma thèse fondamentale sur le rôle accru du gouvernement fédéral dans le domaine des ressources non-renouvelables. La Saskatchewan a laissé savoir qu'elle accepterait que les revenus en provenance du pétrole soient comptés pour les fins de la répartition. L'Alberta n'en a pas

fait autant. Il se pourrait cependant que ces deux provinces ne réagissent pas d'une manière trop brutale si le gouvernement fédéral décide d'exercer les pouvoirs que lui reconnaît la constitution. D'un point de vue étroitement constitutionnel, le gouvernement fédéral peut, en effet, exercer un pouvoir de réglementation en matière de commerce inter-provincial et international. Il n'est pas besoin de réforme ou de conversations constitutionnelles à cette fin. Prenez l'exemple de la taxe sur les exportations pétrolières imposée l'automne dernier. Cette taxe a suscité un vif mécontentement dans les provinces d'Alberta et de Saskatchewan. Elle n'a cependant donné lieu à aucune contestation devant les tribunaux.

— Doit-on conclure que vous vous désolidarisez fondamentalement de la Saskatchewan et de l'Alberta sur la question du pétrole?

— Non. Je désire une présence fédérale forte en ce qui

● De passage à Montréal au début de la semaine, le premier ministre du Manitoba, M. Ed Schreyer, a donné une interview exclusive à Pierre O'Neill, Laurent Laplante et Claude Ryan, qui l'ont interrogé sur la crise énergétique, les perspectives électorales provinciales au plan fédéral, et les orientations de la social-démocratie manitobaine. M. Schreyer a répondu sans faux-fuyant à toutes les questions qui lui étaient adressées, sur le ton calme et modeste qui le caractérise. Il a aussi accepté de donner librement son opinion sur certaines questions vivement débattues au Québec et sur la scène fédérale.

Agé de 39 ans et, à peine, M. Schreyer est engagé dans la politique active depuis plus de quinze ans. Dès 1959, il était élu député à la Législature du Manitoba; il y fut réélu en 1959 et 1962. En 1965, il devenait député à la Chambre des Communes. Réélu à l'élection générale de 1968, il démissionnait de son siège aux Communes en 1969 pour se porter candidat à la direction provinciale du NPD manitobain. Quelques semaines après son accession au poste de leader, il remportait l'élection générale en juin 1969 et devenait en juillet de la même année premier ministre du Manitoba, à l'âge de 34 ans. Lors d'une élection générale tenue en juin 1973, M. Schreyer fut reporté au pouvoir — avec une majorité légèrement accrue.

touche l'approvisionnement de toutes les parties du pays et la politique des prix. Mais j'appuie sans réserve les arguments invoqués par ces deux provinces quant à l'équilibre qu'il faut instaurer dans le développement économique du pays. S'il doit y avoir un libre mouvement des matières premières d'une partie à l'autre du Canada, il n'est que juste, en retour, que les provinces qui possèdent les richesses naturelles bénéficient chez elles d'un développement industriel au moins proportionné à leur population. Je pense en particulier à l'industrie pé-

trochimique, à l'industrie aéronautique, à l'industrie automobile, à l'industrie de raffinage du cuivre. Il serait inutile à cet égard de gémir sur un passé qu'on ne peut pas refaire. Mais à l'avenir, il faudra sûrement tenir compte de la revendication légitime de l'Ouest. La résidence essentielle de ce sentiment d'aliénation dont on a tant parlé à propos de l'Ouest. A ce sentiment, le Canada doit répondre par un engagement visant à donner à cette partie du pays la place qui lui revient dans le développement industriel de l'avenir.

● La social-démocratie au Manitoba: de la spéculation foncière au rapport Kierans

— Vous aimez vous définir comme étant un social-démocrate plutôt qu'un socialiste. Quelle différence établissez-vous entre les deux termes?

— La différence n'existe peut-être que dans mon esprit. Le socialisme est pour moi un terme très général. On l'utilise pour définir des réalités très différentes, lesquelles vont de la forme de gouvernement en vigueur dans les pays d'obédience communiste au type de société que préconisent des partis d'inspiration travailliste ou social-chrétienne en Scandinavie, en Europe occidentale ou en Grande-Bretagne. Un parti social-démocrate est pour moi un parti qui est prêt à se servir de l'Etat comme moyen d'action afin de résoudre certains problèmes mais qui n'entend pas le faire systématiquement pour des motifs idéologiques. La différence entre ce type de parti et un parti libéral est une différence de degré. L'expérience du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique a démontré que le NPD, dans ces provinces, était disposé à recourir à l'action de l'Etat beaucoup plus que ne l'a jamais fait dans l'Ouest aucun parti d'inspiration libérale. Par contre, un parti social-démocrate, comme je le conçois, ne préconise pas la propriété collective des moyens de production, de distribution et d'échange.

— La plupart des grands objectifs de la social-démocratie ont été réalisés au cours des deux dernières décennies. Quels objectifs nouveaux peuvent être envisagés pour les années à venir?

— Il est vrai que, dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux, les services essentiels sont désormais accessibles à tous les citoyens sans égard à leurs ressources financières. Des progrès s'imposent encore dans des secteurs comme les soins dentaires, l'aide aux malades chroniques. Mais je n'envisage point de grands programmes nouveaux à caractère universel dans le domaine de la sécurité sociale. Si la social-démocratie doit innover, ce sera dans des domaines comme l'habitat et la spéculation foncière.

A la périphérie des villes, les gouvernements ont été trop timides. Ils ont laissé les régions urbaines se développer de manière anarchique. Ils ont laissé fleurir la spéculation foncière. Il y a une bataille à engager de ce côté. C'est ce qu'envisage de faire le gouvernement manitobain au cours des prochains mois. Il faudra envisager non seulement une réglementation plus sévère mais aussi une extension de la propriété publique dans les zones situées en prolongement des régions urbaines.

— Dans son rapport sur les richesses naturelles du Manitoba, M. Eric Kierans a recommandé l'an dernier un programme visant à rapatrier sous contrôle manitobain toutes les opérations mini-

res dans la province. Entendez-vous appliquer cette recommandation?

— Nous avons rendu le rapport Kierans public des qu'il nous fut remis. Ce rapport contient une excellente analyse historique et économique, mais aussi certaines recommandations difficilement applicables. Nous entendons réserver à l'avenir une part capitale au secteur public dans le domaine minier. Mais il serait peu pratique de tenter de rapatrier par des mesures fiscales excessives ou de confisquer rétroactivement les droits déjà concédés à des firmes privées dans le passé.

— M. Kierans recommande la création d'une ou plusieurs sociétés publiques qui se-

raient responsables des nouveaux projets miniers. Cette recommandation vous paraît-elle davantage applicable?

— Nous avons déjà un organisme public dans le secteur: il s'agit de la Manitoba Mineral Resources Limited. A cet organisme, nous avons confié le mandat de participer activement à l'exploration minière, soit par mode d'association, soit par mode d'intervention exclusive. C'est comme cela que je conçois l'action du gouvernement manitobain à l'avenir. Il n'y aura plus d'effacement exclusif à des firmes multinationales. Quant aux opérations en cours, je ne vois guère d'autre possibilité que des ajustements raisonnables au chapitre

Voir page 7: Kierans

● Le NPD, les libéraux, le PQ ...et la politique linguistique

— Si une nouvelle élection fédérale produisait un autre gouvernement minoritaire, le NPD devrait-il envisager carrément de participer à un gouvernement de coalition?

— Je vous donnerai une opinion très personnelle. Je doute qu'elle soit partagée par plusieurs membres de mon parti. Je n'en pense pas moins que le NPD devrait envisager une coalition. Depuis plus d'un an, le NPD maintient au pouvoir un gouvernement minoritaire. Je n'éprouve aucun regret à ce sujet. Mais à cela s'attache une responsabilité incontestable. Sur les questions qui ont donné lieu, grâce aux pressions du NPD, à une action conforme à l'intérêt du peuple canadien, le parti n'obtient pas tout le crédit auquel il aurait droit. Sur les questions où l'action du gouvernement ne donne pas satisfaction, il est trop facile d'imputer au NPD la responsabilité de l'inaction ou des erreurs du gouvernement. Le rôle que joue présentement le NPD est une épée à double tranchant. Je préférerais une coalition franche et ouverte. D'ailleurs, les coalitions sont à l'ordre du jour dans un grand nombre de pays, par exemple, en Allemagne fédérale, en Suède, au Danemark, en Hollande, en Belgique, voire peut-être bientôt au Royaume-Uni. J'envisage difficilement que le Canada bipartite bientôt au régime du bipartisme classique. Les intérêts et les opinions sont trop divergents d'une partie du pays à l'autre, d'un secteur de la population à l'autre.

— Dans l'hypothèse d'une élection prochaine au plan fédéral, M. Trudeau aurait-il des chances de regagner un peu de terrain dans l'Ouest?

— Je n'entrevois pour l'instant aucun changement majeur par rapport au résultat d'octobre 1972. Les sièges que détiennent actuellement les libéraux semblent devoir rester libéraux. Je n'en vois guère d'autres que les libéraux pourraient remporter.

— Il est question que le PQ

songe à appuyer le NPD à la prochaine élection fédérale. Seriez-vous favorable à une collaboration entre le PQ et le NPD?

— M. Dave Barrett a déjà posé des jalons dans cette voie. J'ai moi-même déclaré il y a trois ou quatre mois qu'en matière économique et sociale — peut-être aussi en matière linguistique — il n'y a pas tellement de différence entre le PQ et le NPD. Un facteur nous empêche de travailler ensemble: c'est le séparatisme. Cela fait toute la différence.

— L'élément séparatiste serait-il un obstacle absolument insurmontable à toute collaboration?

— Tout tient à un mot. Si les gens de l'Ouest devaient percevoir le PQ comme un parti social-démocrate orienté vers la gauche, il n'y aurait aucun problème. Mais comment envisager une alliance avec un groupe qui préconise une rupture du pays?

— Si on vous offrait le choix entre une collaboration avec un parti fédéraliste de tendance libérale et une collaboration avec un parti social-démocrate de tendance souverainiste au Québec, lequel choisiriez-vous?

— Il n'y a pas de doute que nos sympathies vont du côté de ce groupe majoritaire au sein du PQ qui préconise des politiques sociales et économiques semblables aux nôtres. Encore une fois, la difficulté gravite autour d'un mot. Je ne sais pas si le PQ sera un jour considéré comme le parti social-démocrate du Canada français. Si cela devait arriver, il faudrait alors rechercher non plus seulement une alliance électorale ou occasionnelle, mais une véritable synthèse entre les deux partis.

— Acceptez-vous que le Québec doive être français au même titre que l'Ontario, par exemple, est anglais?

— Certaines nuances m'échappent peut-être mais, à vrai dire, je n'éprouve pas de difficulté à appuyer une politique

visant à développer au Québec un milieu à forte prépondérance française. Le Québec est déjà un milieu français à toutes fins utiles. Là où je m'inquiète quelque peu, cependant, c'est lorsqu'on parle de restreindre la liberté de choix en matière de langue. Nous quittons à peine, au Canada anglais, une attitude historique qui n'admettait pas la liberté de choix linguistique. Nous sommes en train de faire à cet égard des changements.

— Il serait jugé regrettable que le Québec décide aujourd'hui de faire à son tour ce que le Canada anglais a eu le tort de faire autrefois. Ce serait là un paradoxe incroyable.

— Seriez-vous prêt à accepter un Québec qui serait massivement français, et non pas seulement majoritairement français? Seriez-vous prêt à accepter un Québec unilingue français?

— Voulez-vous dire un Québec où il n'y aurait plus de place pour l'anglophone qui voudrait parler anglais? Je suis ignorant de tout ce qui a pu se passer au Québec depuis dix ans. J'ai cependant l'impression qu'on a développé au Québec un milieu qui est à toutes fins utiles français. Le centre des affaires lui-même ne fonctionne-t-il pas de plus en plus en français? (rires sceptiques chez les journalistes qui interrogent M. Schreyer). J'avais cru comprendre qu'on mettait de plus en plus l'accent sur le français langue de travail...

— Lorsque vous parlez de préserver la liberté de choix, que voulez-vous dire?

— Je pense surtout aux écoles. Au Manitoba, il fut interdit jusqu'en 1970 de se servir du français comme langue d'enseignement. Depuis 1970, nous avons restauré la liberté de choix partout où cela est raisonnablement possible, compte tenu du nombre des inscriptions scolaires.

— Seriez-vous disposé à tenir compte du problème parti-

culier que posent au Québec les immigrants? Ceux-ci, depuis le dernier conflit mondial, ont opté très majoritairement pour l'école anglaise. Le Québec peut-il rester passif devant ce phénomène?

— C'est avec beaucoup de réticence que je verrais le gouvernement limiter la liberté de choix des immigrants en matière scolaire. Peut-être y a-t-il des raisons d'être inquiètes de certains facteurs qui influencent le choix linguistique des immigrants. Le français me paraît, par contre, très fortement implanté au Canada qu'il n'y a pas lieu, d'après moi, de s'inquiéter de son avenir au point d'obliger les immigrants à ne fréquenter que l'école française. Là où se trouvent en nombre suffisant des enfants que leurs parents veulent faire instruire dans l'une ou l'autre des deux langues, le libre choix devrait exister.

LA PEUGEOT 504 GL.

UNE DES MEILLEURES VOITURES DE L'HEURE.

Tout équipée
à partir de
\$4995.



PEUGEOT 504 GL



G.G.Q.

Les Grands Garages du Québec Ltée
306 est, ST-ZOTIQUE 273-9105
(Métro Beaubien)

**UN COUP D'OEIL
ET VOUS
AVEZ DEVINÉ:
C'EST
AQUASCUTUM
74**

Un paletôt léger, de coupe impeccable, voici un des nombreux modèles de notre collection printemps

Aquascutum
OF LONDON

Tailles: 40 à 44 **175.00**

HEURES D'OUVERTURE:
Du lundi au vendredi
de 9 h à 17 h 30
Samedi
de 9 h à 13 h

MAX BEAUVAIS Limited
385 ouest, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1N9
288-9261

Max Beauvais
de la rue st-jacques Limitée

suites
de la première
page

L'EMBARGO

lustrée notamment par l'Algérie, tout en levant l'embargo, il y aurait moyen d'obtenir beaucoup des États-Unis et à travers eux d'Israël pour un règlement favorable au Moyen-Orient.

Néanmoins, les préoccupations des ministres du Pétrole concernent manifestement.

● L'effet politique de leur décision sur les États-Unis et la suite du processus diplomatique israélo-arabe;

● L'effet sur l'opinion publique arabe,

Bourassa en Europe le 29 avril

QUEBEC (PC) — Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a confirmé mercredi dans un communiqué qu'il effectuera une visite officielle en Europe du 29 avril au 3 mai prochains.

La première partie de son itinéraire sera consacrée à des rencontres privées avec des chefs d'entreprise et des représentants des milieux financiers européens.

M. Bourassa sera ensuite reçu en audience, le 2 mai, par le président de la République française, M. Georges Pompidou, qui doit offrir un déjeuner en son honneur.

Le chef du gouvernement québécois aura également des entretiens avec le premier ministre, M. Pierre Messmer, et avec le ministre des Affaires étrangères, M. Michel Jobert.

Cependant, l'attaché de presse de M. Bourassa, M. Charles Denis, a indiqué qu'il est encore trop tôt pour savoir exactement quels milieux financiers le premier ministre rencontrera au début de son voyage qui, notons-le, sera le troisième qu'il effectue en Europe depuis son élection en 1970.

Il est possible que M. Bourassa se rende en Suède et en Belgique mais, comme l'a souligné M. Denis, son itinéraire n'est pas encore complètement tracé. Cela doit faire d'ailleurs l'objet d'un autre communiqué de presse.

Lors de son premier voyage, en avril 1971, M. Bourassa avait été reçu à Bruxelles, à Paris, en Italie et en Allemagne. Dans son deuxième voyage, en septembre 1972, M. Bourassa s'était entretenu avec des représentants des milieux financiers de Londres.

Les affaires urbaines

Basford crée un fonds de \$100 millions pour encourager les projets témoins

OTTAWA (CP) — M. Ron Basford, ministre d'Etat aux Affaires urbaines, a annoncé hier la création d'un fonds de \$100 millions destiné à encourager, durant la période quinquennale de 1975-76 à 1980-81 des initiatives qui apporteront des solutions aux problèmes urbains et à en faire la démonstration en vue de leur acceptation et de leur réalisation partout au Canada. Le Fonds s'appliquera aux programmes fédéraux, provinciaux, municipaux, et il embrassera même les initiatives du secteur privé et de particuliers.

Dans un premier temps, une vingtaine de projets témoins réalisés à l'aide du fonds serviront de base à la participation canadienne à la conférence-exposition des Nations unies sur les établissements humains qui aura lieu à Vancouver en 1976.

Les partis de l'opposition n'ont pas été lents à réagir. Pour le député conservateur de Calgary-Nord, M. E. Woolliams, il est impensable de proposer un tel programme alors que les taux d'intérêt ont atteint 10 à 12 pour cent, voire 21 pour cent en deuxième hypothèque.

Le nouvel ambassadeur américain présente ses lettres de créance

OTTAWA (par Claude Lemelin) — Le nouvel ambassadeur des États-Unis à Ottawa, M. William J. Porter, s'est rendu hier à Rideau Hall pour remettre ses lettres de créances au Gouverneur Général Jules Légaré et ainsi s'accréditer officiellement auprès du gouvernement canadien.

M. Porter, qui était sous-secrétaire d'Etat aux affaires politiques des États-Unis avant d'être nommé à Ottawa par la Maison Blanche, est le diplomate américain le plus prestigieux à résider dans la capitale canadienne; et ses premières déclarations, faites à Washington, indiquent clairement qu'il entend donner un style nouveau, voire un contenu renouvelé, aux relations canado-américaines.

Diplomate de carrière, M. Porter est entré au State Department en 1937 et a gagné ses "galons" en se spécialisant dans les affaires du monde arabe. Après plusieurs affectations au Moyen-Orient, il est devenu chef adjoint de mission à Rabat en 1953, directeur du Bureau des affaires de l'Afrique du Nord de Washington en 1957 et ministre, puis ambassadeur des États-Unis

qui en est restée aux premières résolutions de l'OPAEP: pas de levée de l'embargo sans libération totale des territoires occupés en 1967 et sans solution du problème palestinien.

Ces deux préoccupations parallèles pourraient les amener, semble-t-il, à maintenir une sorte de structure d'embargo, c'est-à-dire une réduction de la production pétrolière arabe, tout en supprimant l'embargo total qui pèse sur les États-Unis.

Quant à l'effet économique d'une telle mesure, les experts arabes estiment que les États-Unis vont pomper brutalement un million de barils de pétrole par jour supplémentaires sur le marché, surtout si les compagnies américaines ont peur que l'embargo risque d'être rétabli plus tard. L'arrêt de l'embargo ferait alors remonter les prix, affirmant-ils.

POUR SIDBEC

Ottawa-Québec: celui de favoriser une participation accrue de la population — et surtout des francophones — au développement de leur économie régionale. C'est dans la même perspective que la trésorerie fédérale, via le MEER, acceptera de soutenir un programme de modernisation de l'industrie forestière québécoise, qui fera l'objet d'une deuxième entente auxiliaire de développement. C'est toujours dans cette perspective que d'autres ententes, présentement en négociation, lanceront un programme conjoint d'exploration minière, animé par SOQUEM, dans le Nord-Ouest québécois, ainsi que la constitution d'un vaste complexe agro-alimentaire dans la région de l'Estrie, autour des entreprises coopératives qui y sont déjà établies.

Encore d'autres ententes porteront sur des secteurs "traditionnels", comme les textiles, la chaussure, le tourisme, afin d'assainir et de relancer des activités économiques qui, souvent, sont la raison d'être de petites villes "mono-industrielles". Car le programme conjoint de développement régional marchera en quelque sorte "sur deux jambes": pendant que l'on créera du neuf et du lourd autour de Sidbec et dans la haute vallée du Saint-Laurent, l'on s'intéressera aux industries légères implantées ailleurs. Cette deuxième stratégie est conforme au troisième grand objectif de l'entente de développement, soit favoriser le développement optimal de toutes les régions du Québec, en relevant la productivité des emplois et donc le niveau des salaires et des revenus.

C'est toujours pour diffuser l'effort de développement sur l'ensemble du territoire et jusque dans les régions excentriques qu'Ottawa maintiendra son appui financier aux investissements d'infrastructure qui sont requis pour maintenir le dynamisme remarquable de la Côte Nord. Au surplus, la renégociation de l'entente de développement de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent cherchera à corriger, après 1976, les lacunes constatées en cours d'application et d'accroître la rentabilité des mises de fonds dans cette région, la plus déshéritée du Québec. Enfin, tout en reconnaissant que le potentiel de développement du Nord-Ouest québécois — hors des mines — est assez limité, Ottawa est reconforté de pouvoir annoncer bientôt plusieurs projets industriels dans cette région, que le MEER subventionnera.

que, que les loyers atteignent des sommets inquiétants et que l'on traverse une véritable crise du logement.

Le néo-démocrate Ed Broadbent a pour sa part soutenu que le projet de M. Basford risque de s'apparenter à Habitat 67, financé par la majorité des contribuables et dont ne jouit qu'une minorité privilégiée.

Ce que le gouvernement devrait envisager, c'est bien plus la réduction des taux d'intérêt pour la construction domiciliaire et l'acquisition de milliers d'acres de terrains dans le but de freiner la hausse du prix du logement, ajoute M. Broadbent.

Le député créditiste d'Abitibi, M. Gérard Laprise, a interprété le geste du gouvernement comme une "insulte à la population" et il a proposé que l'on accorde des prêts sans intérêt aux municipalités pour qu'elles puissent solutionner leurs problèmes de logement.

Selon le ministre Basford, le fonds doit être administré de façon à "exercer une influence aussi considérable que possible sur l'innovation".

à Alger. De longs séjours dans des pays dont la langue diplomatique est le français lui ont permis de se familiariser avec l'autre langue officielle du Canada; comme d'ailleurs le dernier poste qu'il occupa à l'étranger, celui de chef de la délégation américaine aux pourparlers de Paris sur le Vietnam.

La nomination de M. Porter à Ottawa indique que Washington a relevé cette ambassade de plusieurs crans dans sa hiérarchie diplomatique, peut-être pour éviter la multiplication des zones de friction entre les deux pays qui sont apparues lors de l'ambassade de M. Schmidt, ces dernières années. Rappelons que les États-Unis se sont tirés assez médiocrement — et d'assez mauvaise grâce — des "minicrises" apparues depuis 1970, les contentieux posés par eux lors d'innombrables pourparlers canado-américains demeurant toujours, ou ayant dû être relégués aux oubliettes du State Department devant la résistance souvent opiniâtre de la Maison Pearson.

Au surplus, le gouvernement américain n'a pas réussi à s'attirer le crédit politique qu'il méritait pour être resté passif, ou tout au moins pour ne pas

Un gouvernement de coalition?

Suite de la première page

visionnements et les prix pour tout le pays;

— souscrit aux objectifs économiques, sociaux et même linguistiques du Parti québécois et collaborerait sans réticence à un gouvernement québécois péquiste de préférence à un parti fédéraliste de tendance libérale, si ce n'était du facteur séparatiste;

— approuve les politiques visant à développer au Québec un milieu à forte prépondérance française mais s'inquiète des intentions exprimées de limiter la liberté de choix de la langue d'enseignement pour les immigrants;

— prévoit que le Parti libéral de M. Trudeau, lors d'éventuelles élections générales au pays, conservera ses appuis dans l'Ouest mais ne réalisera aucun gain.

La tendance de M. Schreyer pour un régime fédéral fortement centralisateur se dégage

nettement de cette entrevue dont l'intégral paraît en page 5 de cette édition. Mais s'il souhaite un gouvernement de coalition NPD-Trudeau, c'est d'abord parce qu'il n'aime pas voir un gouvernement libéral retirer tout le crédit d'avoir finalement consenti à l'application de politiques que le NPD préconise depuis déjà longtemps.

M. Schreyer souligne encore que la participation aux décisions d'un gouvernement minoritaire implique dans une même mesure la responsabilité que le mérite. Dans les circonstances actuelles, estime-t-il, c'est trop facile aux adversaires d'imputer au NPD les erreurs et l'inaction du gouvernement Trudeau. Convaincu que le NPD joue présentement avec une arme à deux tranchants, M. Schreyer préférerait d'emblée une "coalition franche et ouverte."

Un répit, Carré Saint-Louis?

Trois conseillers appuieraient une réglementation sur l'ensoleillement

par Gilles Francoeur

Le conseiller municipal Fernand Alie a confirmé hier soir au cours d'une rencontre informelle avec des résidents du Carré Saint-Louis, que le projet de construire deux édifices de 23 étages dans ce secteur n'avait pas encore été présenté officiellement au Service d'habitation et d'urbanisme de Montréal. En somme, la Ville ne peut même pas en discuter officiellement puisqu'elle ne dispose que d'un avant-projet et qu'aucun dépôt pour examen n'a encore été déposé, assure-t-il.

Câblodiffusion

L'Alliance dépose un grief contre la CECM

L'Alliance des professeurs de Montréal (CEQ) vient de déposer un grief contre la CECM qu'elle accuse de ne pas respecter la convention collective et de tenter d'assumer un "pouvoir de censure illégitime et illégal". Cette prise de position est reliée à la décision de la CECM de former un comité d'étude sur la câblodiffusion dans les écoles. L'Alliance avait proposé, par lettre du 13 février, que la CECM consente à une expérience de câble dans 20 écoles, pour trois mois environ; il y aurait eu, selon l'organisme syndical, une émission de trente minutes chaque mercredi à l'intention des professeurs — une sorte de babillard électronique.

"Il nous semble très clair, dit l'Alliance, que l'employeur n'a pas le droit de contrôler, de quelque manière que ce soit, le fond ou la forme que prennent les communications entre le syndicat et ses adhérents... pas plus qu'il ne nous viendrait à l'idée de prétendre réglementer l'information diffusée par l'employeur."

Le comité créé fin février par la CECM est une "illusion dangereuse", soutient l'Alliance dans un communiqué publié hier. La commission scolaire, par son comité, entendrait "assurer un équilibre entre les expressions d'opinions des divers groupes: administrateurs, employés, parents, étudiants". L'Alliance estime non souhaitable que la CECM ait un droit de regard sur les contenus diffusés, pas plus que les propriétaires du câble n'obtiennent ce droit de regard en offrant un temps d'antenne à des groupes désireux d'informer.

L'Alliance demandait que l'on creuse 20 trous dans 20 murs. Elle se disait prête à négocier une entente sur le "médium" ou l'outil, en partageant par exemple les frais quant au temps d'utilisation. L'Alliance dit aussi espérer que les commissaires n'ont pas mesuré les implications du comité qu'ils ont mis sur pied.

Salon de la femme

Le 5e Salon de la femme aura lieu du 3 au 12 mai, à la Place Bonaventure. Les suggestions propres à intéresser les visiteurs peuvent être adressées à: Salon de la femme de Montréal, Case postale 700, Station H, Montréal.

Ce contrôle du fédéral sur les approvisionnements et les prix de l'énergie apparaît comme la ligne de force de la pensée Schreyer en matière de relations fédérales-provinciales. Il voit très bien le fédéral s'ériger en intendat du développement et de la mise en valeur de toutes les ressources non-renouvelables du pays. Et quand il s'agit de contrôler les approvisionnements et les prix, il croit qu'il faut inclure les richesses énergétiques, dont l'électricité du Québec.

Le premier ministre du Manitoba rappelle s'être montré favorable l'automne dernier à l'imposition de la taxe fédérale sur les exportations de pétrole. Et il n'a pas l'impression que l'Alberta et la Saskatchewan adhèrent dans un proche avenir à sa thèse sur le rôle accru du gouvernement fédéral dans les domaines

des ressources non-renouvelables. Il lui apparaît néanmoins que ces deux provinces productrices de pétrole en viendront éventuellement à un compromis avec le fédéral.

Par contre, M. Schreyer affirme qu'il n'hésitera pas à manifester sa solidarité à ses collègues Lougheed et Blakeney pour un équilibre dans le développement économique du pays. S'il doit y avoir un libre mouvement des matières premières d'une partie à l'autre du Canada, il n'est que juste, en retour, estime M. Schreyer, que les provinces qui possèdent les richesses naturelles bénéficient elles d'un développement industriel au moins proportionné à leur population. Le Canada, conclut-il, doit répondre par un engagement à donner à cette partie du pays la place qui lui revient dans le développement industriel de l'avenir.

revendications des résidents du quartier qui voudraient remplacer le projet d'édifices en hauteur de la compagnie Procan Finanz par le contre-projet de 17 étages qu'ils ont rendu public dimanche dernier. Assailli par les questions et les arguments de la brochette d'artistes et d'intellectuels connus qui habitent le quartier, M. Alie a même suggéré à un moment donné que la Ville pourrait se porter acquéreur du terrain vacant, une ancienne propriété des Soeurs du Bon-Pasteur, pour y agrandir l'actuel Carré Saint-Louis.

Les trois conseillers ont en tout cas affirmé qu'ils avaient l'intention de demander au Service d'urbanisme de faire un relevé de tous les règlements qui s'appliquent au quartier pour voir si la réglementation actuelle ne permettrait pas d'intervenir rapidement. Ils ont d'autre part l'intention de demander au Service d'urbanisme d'étudier la possibilité d'un zonage spécial pour "le cœur intellectuel de Montréal" (Gaston Miron) sans qu'il soit nécessaire aux résidents de faire appel au gouvernement québécois pour le désigner "ensemble historique".

Les conseillers ont d'autre part suggéré à l'Association de présenter son contre-projet au directeur du projet, la firme Beauchemin-Beaton-Lapointe, qui travaillerait présentement à la mise au point de trois "hypothèses"... dont la hauteur n'a pas été précisée.

La grève tourne à Air Canada

Les préposés aux réservations et à la vente des billets d'Air Canada ont poursuivi hier leur mouvement de grèves tournantes en frappant les bureaux de Sydney et de Halifax, en Nouvelle-Ecosse, de Saint-John, Moncton et Fredericton, au Nouveau-Brunswick, ainsi que de Timmins, North Bay, Thunder Bay, Sudbury et Sault-Sainte-Marie, en Ontario. Pendant ce temps, les pourparlers de médiation reprenaient à Vancouver en présence du médiateur fédéral, M. Stanley Hart.

L'association canadienne des employés de ligne aérienne précise que ce mou-

vement de débrayages a pour but de protester contre la lenteur des négociations, en cours depuis le 27 août dernier.

Par ailleurs, à Paris, Air Canada a dû annuler hier jusqu'à nouvel ordre tous ses vols entre la capitale française et le Canada à cause de la grève commencée mardi par son personnel. Les employés protestent contre les conditions qui leur sont faites à l'occasion du transfert des bureaux d'Air Canada de l'aéroport d'Orly à celui de Roissy-en-France, inauguré hier et baptisé Charles-de-Gaulle.

Les employés de GE acceptent

Les 4.000 employés ontariens et québécois de la Canadian General Electric ont ratifié hier l'entente de principe intervenue récemment entre leur employeur et les négociateurs du Syndicat international des Travailleurs de l'électricité, de radio et de machinerie. Les 1.200 employés de l'usine de la rue Notre-Dame est, qui avaient débrayé lundi pour protester contre la recommandation de leurs négociateurs d'accepter les propositions patronales, devraient normalement retourner au travail ce matin.

Ce groupe contestataire avait ses propres représentants lors du dépouil-

lement du scrutin, à Brockville, en Ontario.

Par ailleurs, les 6.400 membres des Travailleurs unis de l'électricité, répartis dans 12 usines en Ontario, sont retournés au travail hier, après s'être prononcés la veille en faveur des dernières propositions patronales.

Les employés des deux syndicats ont accepté un contrat de travail de deux ans qui leur garantit, selon les termes de la compagnie, une augmentation globale de 26 pour cent, incluant les bénéfices prévus de l'indexation des salaires au coût de la vie.

La SQ volera en hélicoptère

QUEBEC (PC) — La Sûreté du Québec a récemment fait l'acquisition de deux hélicoptères au coût de \$175.000 chacun. Les deux appareils, situés à Montréal et Québec, desservent le territoire de la province depuis janvier 74.

Selon les renseignements fournis par la Sûreté du Québec, à l'occasion d'une conférence de presse à Québec, l'achat des deux véhicules permettra des économies d'opération substantielles, en plus de fournir une plus grande efficacité et une plus grande rapidité.

Les principaux objectifs de la SQ étaient, selon le communiqué remis à la presse, de doter la Sûreté d'une plus grande mobilité, de répondre à des interventions humanitaires, d'effec-

tuer des vols de reconnaissance en fonction d'opérations policières, de pouvoir accéder plus facilement à des scènes de crime, d'accidents ou d'événements majeurs et enfin de déplacer du personnel le plus rapidement possible au besoin.

Les avantages de l'utilisation d'hélicoptères lors de patrouilles aériennes sont multiples: en cas d'urgence, l'appareil peut normalement atterrir presque partout. De plus, il est particulièrement efficace contre les vols à main armée, vols avec effraction, vols d'autos et contrôle de foules. L'hélicoptère offre en outre, un nouveau genre de support aux patrouilleurs conventionnels de terre, les aidant à prévenir une attaque possible.

Les appareils disposent également de systèmes de communications permettant d'entrer en contact avec d'autres postes de la SQ avec une possibilité de 10 fréquences. Ils peuvent être efficaces la nuit puisqu'ils sont munis de lampes permettant de faire une identification à plus de 300 pieds de distance.

Ils sont également munis chacun de deux civières qui s'installent à l'intérieur des appareils.

Selon les estimations faites sur les coûts d'utilisation, il ressort qu'un hé-

licoptère peut patrouiller 35 milles carrés dans le même temps qu'un véhicule de patrouille conventionnel peut prendre pour couvrir un mille carré alors que le coût total pour patrouiller 35 milles carrés serait, pour le premier établi à \$298.55 et pour l'autre il est établi à \$1.900.15.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

MOREAU (Henri) — A la Résidence Angélica de Montréal-Nord, le 11 mars 1974, est décédé à l'âge de 84 ans, Henri Moreau, époux de feu Eva Desroches, père de Maurice, de Charles, époux d'Yvette Fautaux et d'Henriette, épouse d'André Bordeleau. Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 13 mars 1974 en l'église Ste-Gertrude de Montréal-Nord.

La contestation gagne les prêtres

Les meneurs étudiants arrêtés en Éthiopie

ADDIS ABEBA (par l'AFP) — Huit membres de l'association de l'université d'Addis-Abeba, tous professeurs, ont été arrêtés hier en fin d'après-midi par la police éthiopienne, apprend-on de source sûre.

Bien que l'on ne connaisse pas encore avec exactitude l'identité des huit personnes arrêtées, on précise de même source qu'il s'agit des leaders de la contestation universitaire qui réclament depuis une semaine la démission du nouveau gouvernement éthiopien.

Le président de l'association, M. Asefa Tafari, figurait parmi les personnes arrêtées. On reprocherait à ces huit professeurs d'avoir notamment distribué et imprimé des tracts appelant la population à se soulever et s'attaquant avec violence à la personne du premier ministre.

Ces arrestations marquent la volonté du gouvernement de mater l'agitation estudiantine qui n'a jamais cessé depuis le début de l'année universitaire. Pour

le moment, seule l'université semble frappée, mais toutes les écoles éthiopiennes demeurent fermées et l'association des enseignants éthiopiens continue à exprimer les mêmes revendications que les universitaires. La dernière manifestation d'étudiants avait été sévèrement réprimée lundi dernier.

En outre, un bouillonnement un peu confus d'idées contestataires agite à peu près tous les secteurs du pays. La grève de l'aviation civile se poursuit, interdisant l'accès du territoire éthiopien aux compagnies aériennes étrangères, et des prêtres contestataires ont commencé à se manifester, fait sans précédent dans un pays où l'Eglise est le symbole suprême. Pour l'homme de la rue, c'est le signe le plus tangible que "rien ne sera plus comme avant."

En effet, après avoir adressé des tracts à la population et aux forces armées faisant état de leurs déplorables conditions de vie, 500 "petits prêtres"

éthiopiens menacent à leur tour de se mettre en grève s'ils n'obtenaient pas satisfaction pour les revendications salariales.

Comme l'affirmement de nombreux Éthiopiens, "l'alliance de l'armée et de l'église constitue la base la plus solide de notre société. Il est donc normal qu'après les sous-officiers, les petits prêtres à leur tour se révoltent contre leurs conditions de vie."

Une menace de grève venant des prêtres représente pour le peuple une véritable révolution. Sans l'appui de l'Eglise, contestée également par des militants étudiants, le gouvernement aura beaucoup de mal à contrôler les forces qui le pressent de toutes parts.

Cependant le problème fondamental, auquel est confronté M. Makonnen en réalité celui de l'économie. Il n'a pas encore trouvé de ministre des Finances et personne ne sait à Addis Abeba où il va trouver l'argent pour satisfaire les

revendications exprimées ces deux dernières semaines.

En outre, le secteur public semble vouloir prendre le relais du secteur privé dans la grève: des menaces d'arrêt de travail persistent dans l'électricité, les télécommunications, l'eau, dont les employés tiennent réunion sur réunion depuis 48 heures et expriment leur mécontentement.

Dans un pays où les traditions datent de trois siècles, on a l'impression d'assister depuis quinze jours à la "fin d'une époque". A Addis Abeba, la soumission de la population à l'ordre établi, vertu cardinal de la société éthiopienne, tend à disparaître: les commentaires contre les "féodaux" vont bon train dans les petites boutiques du "mercato". Une prise de conscience des inégalités existantes est maintenant sensible et tout ceci renforce la thèse de ceux qui pensent que l'on assiste en ce moment à une "révolution tranquille".

le point

Une journée pour Yaros

Le régime Ghizikis est sorti de son silence — certains commentaient déjà à oublier qu'à Athènes un militaire en avait chassé un autre — pour annoncer au monde que deux réseaux communistes viennent d'être démantelés au Pirée et à Salonique. Une victoire spectaculaire sur les forces du mal vouées à la destruction de la démocratie grecque de M. Papadopoulos améliorée par deux généraux plus démocrates encore, MM. Ghizikis et Ioannidis.

Cette nouvelle fournaise pour le camp de l'île de Yaros comprend, selon le communiqué du ministre de l'Information, quarante-deux ennemis de la nation, appartenant aux deux sections estudiantine et ouvrière de l'Union ouvrière internationale qui relève d'un QG installé à Londres, ainsi que de l'Union antidictatoriale des étudiants de Grèce et de la jeunesse communiste KNE. Et le ministre s'est réjoui que la sûreté de M. Ioannidis ait pu saisir de "précieux documents" qui montrent les "efforts déployés par le communisme pour s'infiltrer" auprès des masses et les inciter "à des manifestations anarchistes".

Et depuis, Mgr Hyéronimos a été débarqué dans des circonstances douteuses. Une fournaise a pris la mer à destination du camp spécialement ouvert de Yaros, fournaise de communistes ou figurait aussi bien des hommes de gauche que de centre. Il est vrai aussi que le centre se trouve à la gauche de la droite.

Ce qui fait la force de ce néopapadopolisme est qu'il fait le mort entre deux réseaux démantelés. Préparant dans le secret ses coups de filet, loin de la malsaine curiosité de la presse internationale, il réussit à frapper d'abord et à se faire critiquer ensuite, et d'autant plus efficacement qu'il effraie ses propres masses par l'élément surprise de ses prouesses.

Quand finira cette farce sinistre où, la vision manichéenne de Washington aidant, on cessera de faire prendre les vessies pour des lanternes?

Georges VIGNY

Le Portugal se relève de l'"affaire Spinoza"

LISBONNE (par l'AFP) — Le Portugal vit, depuis la parution, le 22 février, du livre du général De Spinoza "Le Portugal et l'avenir", la crise la plus grave qu'il ait connue depuis quinze ans, lorsqu'un complot avorté fut ourdi contre le président Antonio De Oliveira Salazar.

Cependant, à aucun moment le calme n'a été troublé, et Lisbonne présente son aspect habituel.

La phase la plus aiguë s'est située dans la nuit de vendredi à samedi derniers: l'état d'alerte fut décrété — il n'a été levé que mardi — et les troupes furent consignées dans leurs casernes. Parallèlement circulaient les rumeurs les

plus extravagantes, tandis que les autorités officielles et les intéressés gardaient le silence.

Il est toutefois possible maintenant de reconstituer les événements:

Le 22 février, le général Antonio De Spinoza, qui fut pendant cinq ans gouverneur et commandant en chef en Guinée, publiait "Le Portugal et l'avenir" qui fit sensation. Il y affirmait qu'une guerre comme celle qui est menée dans les territoires d'outremer ne pouvait être gagnée militairement, et que cinquante pour cent du budget était affecté aux dépenses militaires, "ce qui entravait le développement économique du pays". Il estimait enfin que la solution résidait dans

l'autodétermination des peuples d'outremer et dans la création d'une vaste fédération luso-africaine pouvant inclure éventuellement le Brésil. Les dix mille premiers exemplaires de l'ouvrage furent vendus en deux jours.

A son retour de Guinée, le général De Spinoza, titulaire des plus hautes distinctions portugaises, avait été accueilli en héros national, et peu après il fut nommé chef d'état-major adjoint des forces armées.

Dès la parution du livre, deux groupes se formèrent: les partisans du général Francisco Costa Gomes, chef d'état-major, quelques membres de l'état-major, et surtout le puissant groupe dit "des capitaines", constitué l'été dernier.

On dit en outre que le général De Spinoza a la sympathie de la garde républicaine et du collège militaire.

Dans l'autre groupe figuraient M. Joaquim Silva Cunha, ministre de la Défense, M. Cesar Moreira Baptista, ministre de l'Intérieur, la droite, et l'extrême-droite, groupée, dit-on, autour de l'amiral Americo Thomaz, président de la République.

Il y eut de nombreux entretiens et conférences au niveau le plus élevé. Les chefs des régions militaires furent convoqués et invités à affirmer leur loyauté. Le 5 février, M. Marcello Caetano, président du conseil, répondit point par point aux arguments du général devant l'Assemblée nationale. Sous les applaudissements, il réaffirma la politique suivie depuis le début de la guerre outre-mer.

Ce désaveu du général, qui aurait dû donner tous apaisements à la droite de formation et d'idéologie salazariste, ne convainquit cependant pas tout le monde. Le président du conseil n'avait-il pas lui-même, en 1962, défendu l'idée de la fédération? N'avait-il pas autorisé la publication du livre?

La tension persista, les adversaires du général De Spinoza continuant à demander sa démission. C'est alors que, dans la nuit du 8 au 9 mars les choses se précipitèrent: les "capitaines" s'agitèrent, se réunissaient, discutaient. De bonne source, on croyait savoir que le gouvernement avait décidé de muter dans des postes lointains quatre capitaines. Les autres (trois cents environ) se solidarisèrent, dit-on, avec leurs camarades.

Peu après minuit, le gouvernement décréta l'état d'alerte (en portugais état de prévention). Les rumeurs les plus folles se mirent alors à circuler: "Spinoza a démissionné", "Caetano a démissionné", "Le ministre de la Défense a présenté sa démission". Et enfin "le président Thomaz est démissionnaire". Toutes ces rumeurs s'avèrent fausses.

Avec la levée de l'état d'alerte, la crise a perdu de son acuité, mais elle n'est pas résolue pour autant. On apprend de bonne source que les "capitaines" demandent le départ du ministre de la Défense et du commandant en chef. Ils vou-

draient (mais cette nouvelle n'est pas confirmée) que le président Caetano prenne le portefeuille de la Défense et que le ministre de l'Armée soit confié au général De Spinoza ou au général Costa Gomes, chef d'état-major des forces armées.

Le conseil des ministres qui s'est tenu mardi soir n'a pas apporté d'éclaircissement, ni de décision et s'est borné, selon le communiqué, à l'étude de questions économiques et à la restructuration de certains ministères économiques. De son côté, la presse reste muette sur ce sujet et n'avait même pas annoncé l'état d'alerte.

Cependant le problème reste entier et tôt ou tard, il faudra bien trouver une solution. Mais elle apparaîtra probablement lentement, d'une façon presque insaisissable et dans le secret.

Alexandre Dubcek défend le "printemps de Prague"

ROME (pour l'AFP et Reuter) — L'hebdomadaire du Parti communiste italien Giornale Nuovo a publié hier une lettre d'Alexandre Dubcek à la veuve de Josef Smrkowski, dans laquelle l'ancien secrétaire du PC tchécoslovaque évoque la "tragédie" de son ami, défend le "printemps de Prague", et estime que l'intervention en 1968 des troupes du pacte de Varsovie fut provoquée par des informations erronées de ceux qui, à Prague, s'opposaient au nouveau cours.

"Je n'arrive pas encore aujourd'hui à comprendre, écrit M. Dubcek, comment nos alliés ont pu recevoir et prendre pour véritables des informations de toute évidence non objectives et déformées sur les solutions que nous entendions donner aux problèmes de notre parti et de notre société, sur les rapports réels de force qui s'étaient installés pendant le "printemps de Prague" en faveur des mesures du comité central, de la direction du parti, et de l'Etat".

M. Dubcek estime que ce sont "tous ceux qui n'étaient pas capables de renoncer à des méthodes de travail secrètes, étrangères au parti... qui ont contribué à donner un tableau erroné de la situation, parce qu'ils considéraient tout ce qui se passait uniquement sous un aspect, la perte de leur rôle de dirigeant dans le parti".

Les objectifs du "Printemps de Prague" n'étaient absolument pas de revenir au capitalisme, mais d'arriver à une démocratie interne qui ne soit ni bornée ni conditionnée par le parti, à un renforcement de la foi du peuple et de la classe ouvrière et à la transformation de cette foi en une force révolutionnaire et en la puissance créatrice du parti, affirme l'ancien dirigeant tchécoslovaque.

sur le pouvoir personnel et sur la bureaucratie a été rétabli, et ce qui compte le plus dans le travail d'un Parti leniste — la foi des masses — a été perdu, poursuit M. Dubcek.

Il est en effet malheureusement plus facile pour un bon nombre d'officiels du parti de substituer, au rôle dirigeant du parti, des ordres bureaucratiques appuyés par la psychose d'une obéissance prompte et aveugle obtenue par la force, écrit encore M. Dubcek.

Quant à Josef Smrkowski lui-même, M. Dubcek accuse M. Gustav Husak d'avoir usé de son "pouvoir personnel pour provoquer son expulsion du parti". Le drame Smrkowski, écrit M. Dubcek, a été encore aggravé, si possible, "par le fait que ce fut justement son vieil ami et collaborateur du printemps de 1968, Gustav Husak, qui monta contre lui, après avril 1969, en ayant recours progressivement aux calomnies et aux moyens que lui offrait son pouvoir personnel, les accusations qui ont conduit à son expulsion du parti".

"Smrkowski ne peut ainsi même pas conserver ce qui avait été le but de sa vie entière, son appartenance au Parti communiste. Une fois de plus, comme cela s'était déjà passé, il fut accusé d'être ennemi de la classe ouvrière, de l'internationalisme, de la République. Il n'a pas été le seul à connaître cette tragédie".

M. Dubcek indique que sa propre femme a été elle-même expulsée du parti. "Nous sommes déshonorés, sans défense", écrit-il. Mais il conclut en soulignant son attachement au parti: "Nous ne nourrissons aucune rancune à l'égard du Parti communiste, de son mouvement, de ses idées. Celles-ci sont beaucoup plus fortes que les obstacles que se dressent sur sa route. Nous ne nous sommes pas laissés décourager".

La voie a été déblayée à la CSCE à Pitsounda

PITSOUNDA (par l'AFP) — Après ses entretiens avec M. Leonide Brejnev, M. Georges Pompidou a déclaré que la France et l'Union soviétique étaient décidées "à déblayer la route" de la conférence sur la sécurité et la coopération européenne (CSCE).

Le président français a ajouté que les deux pays ont affirmé leur volonté de tout faire pour que les obstacles que rencontre actuellement la conférence dans sa deuxième phase et qui, a dit M. Pompidou, "ne sont parfois que des problèmes de formulation", soient franchis.

"Les deux pays sont décidés à tout faire pour qu'un consensus général s'établisse sur des idées et des principes nets et importants et qui soient une

large contribution, non seulement à la détente telle qu'elle continue à se développer, mais à l'établissement d'une paix durable sur notre continent", a dit M. Pompidou.

Sur les cinq minutes qu'a duré sa déclaration, il a accordé la part du lion à la conférence de la CSCE puisque, a-t-il indiqué lui-même, c'est à la conférence "que nous avons consacré le plus de temps". L'autre sujet a été la coopération franco-soviétique.

Le président français a aussi annoncé que d'autres rencontres auront lieu, mais, a-t-il précisé, à des intervalles "qui ne peuvent pas être fixés d'avance et qui dépendront des circonstances", et il a conclu en annonçant que M.

Brejnev l'avait invité à une nouvelle visite en Union soviétique, ajoutant que "la date n'a évidemment pas pu être fixée aujourd'hui".

En ce qui concerne la phase finale de la conférence de la CSCE et le niveau auquel elle doit se situer, la position de la France, a déclaré le président Pompidou, n'est pas "obstinément négative, mais fonction des résultats"; façon polie d'affirmer que les résultats enregistrés jusqu'à présent à Genève, dans le domaine des échanges humains notamment, n'ont peut-être pas fait tous les progrès escomptés.

Les soviétiques considèrent qu'on parle beaucoup trop de cette "troisième corbeille" de Genève, — la commission spécialisée de la CSCE où sont étudiés les progrès à faire dans les échanges humains — et ils reprochent souvent aux Occidentaux de "trainer les pieds" en formulant des exigences qui sont quasiment une ingérence dans les affaires intérieures d'un pays.

M. Brejnev estime en tout cas que la conférence doit se terminer "heureusement" en 1974, et il comptait sur les entretiens de Pitsounda, comme il l'a dit aux journalistes français avant son départ de Moscou, pour donner une "impulsion nouvelle" à la solution de "ce problème".

C'est sans doute une des raisons pour lesquelles MM. Gromyko et Jobert, dans leurs entretiens "parallèles", se sont attachés à étudier les travaux présents des commissions de Genève, d'avantage que la phase finale de la CSCE.

50r de VOTRE DENTIER à tout moment

Vous craignez que votre dentier ne vous "lâche", au mauvais moment? La poudre adhésive FASTEETH le tiendra plus solidement et plus longtemps. Ne craignez plus la gêne! Pour votre confort et votre tranquillité, utilisez la poudre adhésive FASTEETH. Un dentier qui tient est indispensable à votre santé. Consultez votre dentiste régulièrement.

les 2 boucheries françaises par excellence

les ARDENNES inc.

4975 de SALABERRY

(au magasin seulement)

EN SPÉCIAL CETTE SEMAINE

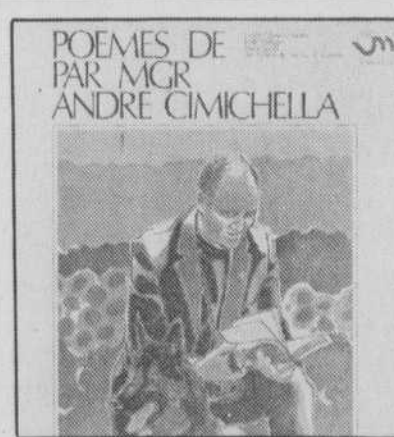
RÔTI de VEAU

fesse \$2.99 lb
à gogo \$1.99 lb
farci \$1.49 lb

le POITOU inc.
3413, JEAN-TALON EST

727-4743

Service à domicile le samedi



VM-69202
Prix 6.29

Deux nouveautés sur disques VILLE-MARIE

Poèmes dits par

Mgr André CIMICHELLA

Ernest Pallascio-Morin
• Accueil
• Emile Nelligan

Emile Nelligan
• Mon âme
• Le vaisseau d'or
• Ma mère, etc.

Paul Claudel
• La Vierge à midi
• Notre-Dame Auxiliatrice

Ste Thérèse de Lisieux
St François d'Assise

PAR DESSUS LES TOITS

Paroles et musique par

André Fontaine

• François, mon ami
• Un homme vêtu de blanc
• Catherine
• Chanson pour André
• Esmeralda
• Jeanne de Ville-Marie, etc. VM-69201
Prix 6.29

Toujours à l'avant-garde

Ed Archambault inc.
500 est, rue Ste-Catherine, Montréal — 849-6201

Combats irako-kurdes ?

ANKARA (AFP) — La Turquie aurait décidé de fermer sa frontière avec l'Irak, a-t-on appris hier dans les milieux de la presse turque.

Cette décision aurait été prise pour éviter l'afflux de réfugiés kurdes, précise-t-on dans ces milieux où l'on croit savoir que des combats opposent maintenant les tribus kurdes du moullah Barzani aux forces régulières irakiennes. Barzani, ajoute-t-on, aurait réussi à contrôler toute la région limitrophe de la Turquie et le trafic routier entre Koweït et la Turquie par Zahro serait bloqué.

Enfin, toujours dans les milieux de la presse turque, on laisse entendre que les autorités auraient pris diverses mesures pour empêcher l'acheminement d'une aide éventuelle aux partisans de Barzani par le territoire ou l'espace aérien turcs.

De source officielle, aucune information n'a été donnée jusqu'à présent. Seul le ministre de la Défense, M. Hasan Esat Isik, a confirmé implicitement l'existence d'événements graves en Irak en déclarant que la Turquie suivait "attentivement" la situation dans ce pays. Il a démenti par la même occasion que les partisans du moullah aient franchi la frontière.

Julien Harvey, s.j.

Montréal, 'un diocèse qui va modérément mal'

par Jean-Pierre Proulx

"Un diocèse qui va modérément mal". C'est le diagnostic que le père Julien Harvey, s.j., pose sur l'Eglise de Montréal dans le dernier numéro de la revue "Relations" tout entier consacré à "L'avenir de l'Eglise d'ici".

Au-delà de ce diagnostic tourné en formule lapidaire, signalons les intentions de l'équipe de la revue:

L'orientation fondamentale du présent dossier, lit-on en éditorial, est résolument tournée vers l'avenir. Même si le rêve qui nous habite y apparaît peut-être plus en creux, dans les aspirations et les attentes d'un désir ouvert, qu'en plein, dans la clarté d'un "blue print" nettement dessiné. Dans la perspective historique ici adoptée, une réflexion critique est partie de l'oeuvre d'édification d'une Eglise que l'on espère et que l'on travaille à réaliser".

Dans ce dossier "voulu comme un service rendu à l'Eglise d'ici", c'est le père Guy Bourgeault qui prend la parole le premier dans un article intitulé "L'Eglise de Montréal: rétrospective-images, perceptions et interprétations".

Après avoir analysé les "soubresauts de la post-révolution tranquille" (décon-fessionnalisation, baisse majeure de la pratique, etc), l'auteur écrit que "l'Eglise de Montréal, comme assez largement celle de tout le Québec, a voulu implan-ter des programmes de sa révolution tranquille au moment même où, dans la société québécoise on contestait ceux de la révolution tranquille mise en oeuvre par l'ancienne équipe du tonner-re..."

Cette "révolution tranquille" ecclé-siastique a consisté à la mise en place de nombreuses structures pastorales alors qu'à la même époque (celle de la commission Dumont), on réclamait déjà des communautés vivantes et on dénonçait la bureaucratie ecclésiastique naissante. D'où de nombreux conflits entre les tenants du nouvel ordre struc-turel et ceux qui réclamaient plus de liberté.

Analysant quelques-uns de ses con-flits, le père Bourgeault écrit que "l'or-

dre y a été objectivement préféré aux risques et aux imprévus". Mais à son avis, un des problèmes fondamentaux est que "le "2000" (l'archevêché) ne sait pas — et semble ne pas vouloir savoir — ce qui se vit vraiment dans l'Eglise d'ici, où peu de choses, finalement se font — et surtout se vivent — en confor-mité avec les directives officielles".

Pour l'auteur, la direction du diocèse est devant le choix suivant: "ad-ministration ou leadership". Si elle veut que l'Eglise "survive", elle doit opter pour l'administration; si elle veut que l'Eglise "vive", elle doit choisir le lea-der-ship.

De son côté, le père Harvey examine sous l'angle du diagnostic et de la prospec-tive "les conditions d'une présence épiscopale à Montréal". Il émet pour ex-pliquer la situation actuelle, une série d'hypothèses: accent sur les structures plutôt que sur l'évangélisation, maintien d'un pouvoir exécutif parallèle qui marginalise l'action des conseils presby-teral et pastoral, centralisation trop pou-sée, etc. Mais il retient surtout l'hypo-

thèse suivante qu'il tente ensuite de vé-rifier: "La structure actuelle et les di-mensions du diocèse rendraient inappli-cables le renouveau réclamé par Vatican II".

Après avoir signalé divers retards dans l'application de ce renouveau, le père Harvey indique ce qui lui paraît être la clef du problème: "dans un diocèse où tout est devenu trop considérable (popu-lation chrétienne, paroisse, clergé, re-ligieux), à moins d'accepter des struc-tures intermédiaires vraiment respon-sables et, éventuellement, la division du diocèse, on est nécessairement ramené à une seule solution, celle de donner tout le pouvoir à un exécutif. Et elle n'est pas la bonne. Tout simplement parce qu'aucun exécutif ne peut remplacer l'évêque. Car cet exécutif est nécessairement plus administratif que pastoral".

Pour le père Harvey, la solution ne ré-side pas dans les changements de person-nes car les problèmes sont d'ordre struc-turel. Il propose plutôt de régionaliser le diocèse avec une "véritable délégation de pouvoirs. Elle seule permettra en même

temps un changement de l'équilibre des pouvoirs". Après expérimentation, on pourra, dit-il songer à la division du diocèse, l'objectif étant de rendre pos-sible par là l'exercice de la véritable mis-sion de l'évêque auprès de son peuple.

La revue présente en outre une analyse assez fouillée des finances de l'Eglise de Montréal sous la signature du père Irénée Desrochers. Michel Dussault pré-sente des réflexions sur les grands sé-minaristes de Montréal. Le portrait "do-minant" dégagé à la suite de ses observa-tions est le suivant: ils apparaissent com-me "conservateurs, séparés des enjeux sociaux, politiques et culturels de l'hom-me québécois: leurs préoccupations sont de toutes évidences "ecclésiastiques".

Les autres articles au dossier dépas-sent le contexte immédiat de l'Eglise de Montréal. De nature plus théologique, ils portent sur l'évêque Jacques Ché-nevert, le spectre du néo-cléricalisme (Gabriel Dussault), sur l'avenir "ouvert ou fermé" de l'Eglise d'ici (Pierre Lu-cier).



Julien Harvey, s.j.

La CTRS roulera sur trois roues...

par Urgel Lefebvre

Lorsque la Commission de transport de la Rive-Sud de Montréal prendra pos-session, le 1er juillet prochain, du réseau de Chambly Transport, dans le but éven-tuel de coordonner le transport en com-mun, elle aura une épine au flanc et ne sera pas au bout de ses problèmes. Sans compter que, pendant un an, sa clientèle devra se contenter de vieux autobus sco-laires.

M. Lemieux a déclaré qu'il entre dans les intentions de la CTRS d'adopter "des modes de transport efficaces et une opé-ration dont la productivité sera grande", ainsi que de "réaliser la double fonc-tion de la CTRS, soit celle de transpor-ter des personnes d'une rive à l'autre et à l'intérieur de la Rive-Sud".

Mais par dessus tout cela, M. Lemieux préconise la coordination financière, tech-nique et structurelle des divers modes de transport, tant à l'intérieur de cha-cune des trois commissions de transport qu'entre elles. Pour laisser une cer-taine autonomie aux commissions, il fau-drait préférer à une régie régionale "un comité de coordination institutionnalisé auprès des ministres du Transport et des Affaires municipales et formé des dirigeants de chacune des commissions de transport de la région". La troisième est celle de Laval.

Tout en prenant en charge le réseau de Chambly Transport, la CTRS activera ses démarches auprès des villes, de la CTCUM et du gouvernement du Québec "pour inclure ou coordonner le réseau et les opérations de la CTCUM sur la Rive-Sud dans ou avec celles de la CTRS". En outre, il y aura "amorce d'une planification opérationnelle, ad-ministrative et financière quinquennale pour la CTRS".

Concernant les tarifs, M. Lemieux mentionne deux hypothèses extrêmes: "Tous les passagers utilisant les au-tobus de la CTRS paient un deuxième billet pour entrer dans le système de la CTCUM... ou la CTRS absorbe le coût de ce deuxième billet pour le répartir par son déficit d'opérations aux munici-palités membres".

A l'intérieur de ces extrêmes, il y a place pour d'autres hypothèses: "La CTRS négocie un prix de correspondance différent avec la CTCUM, la CTRS ab-sorbe une partie de ce coût et fait payer le reste à l'usager, etc".

laire sera intégré au transport urbain, en tenant compte des contraintes propres au secteur scolaire et au secteur urbain".

Quelqu'un a suggéré à la CTRS de prendre en mains tous les autobus sco-laires, mais un représentant de Riverain Transport a alors élevé la voix au nom de cette compagnie qui possède 115 au-tobus scolaires.

M. Lemieux a déclaré qu'il entre dans les intentions de la CTRS d'adopter "des modes de transport efficaces et une opé-ration dont la productivité sera grande", ainsi que de "réaliser la double fonc-tion de la CTRS, soit celle de transpor-ter des personnes d'une rive à l'autre et à l'intérieur de la Rive-Sud".

Mais par dessus tout cela, M. Lemieux préconise la coordination financière, tech-nique et structurelle des divers modes de transport, tant à l'intérieur de cha-cune des trois commissions de transport qu'entre elles. Pour laisser une cer-taine autonomie aux commissions, il fau-drait préférer à une régie régionale "un comité de coordination institutionnalisé auprès des ministres du Transport et des Affaires municipales et formé des dirigeants de chacune des commissions de transport de la région". La troisième est celle de Laval.

Tout en prenant en charge le réseau de Chambly Transport, la CTRS activera ses démarches auprès des villes, de la CTCUM et du gouvernement du Québec "pour inclure ou coordonner le réseau et les opérations de la CTCUM sur la Rive-Sud dans ou avec celles de la CTRS". En outre, il y aura "amorce d'une planification opérationnelle, ad-ministrative et financière quinquennale pour la CTRS".

Concernant les tarifs, M. Lemieux mentionne deux hypothèses extrêmes: "Tous les passagers utilisant les au-tobus de la CTRS paient un deuxième billet pour entrer dans le système de la CTCUM... ou la CTRS absorbe le coût de ce deuxième billet pour le répartir par son déficit d'opérations aux munici-palités membres".

A l'intérieur de ces extrêmes, il y a place pour d'autres hypothèses: "La CTRS négocie un prix de correspondance différent avec la CTCUM, la CTRS ab-sorbe une partie de ce coût et fait payer le reste à l'usager, etc".

le panier à provisions

par Renée Rowan

Une bonne semaine pour manger du porc

L'achat intéressant, cette semaine, au comptoir de la viande, c'est le porc qui, comparativement à la semaine der-nière, a enregistré des baisses va-riant de 4 à 10 cents selon la coupe.

Un rapide sondage dans les super-marchés de la région de Montréal nous a permis de constater une baisse se situant aux environs de 10 cents la livre sur la longe. Le jambon frais se vend en moyenne 4 cents de moins que la semaine dernière tandis que le gros bout de l'épaule de porc et le jam-bon "picnic" ont baissé de 6 cents la livre. Le bacon, selon les chaînes de supermarchés, coûte de 4 à 7 cents de moins que la semaine dernière.

Par contre, les petits poulets de 2 à 3 livres se vendent en général 4 cents de plus.

De l'avis général, on peut s'attendre, d'ici quelques semaines, à une hausse du coût du boeuf, mais il est encore trop tôt, nous disent les acheteurs des principaux supermarchés, pour prévoir l'importance de cette hausse. Mais elle ne sera certainement pas de 70 cents comme on l'a laissé entendre ces jours derniers.

Le coût du sucre est comme le jeu des valeurs en bourse: après avoir subi une baisse appréciable la semaine der-nière, on a noté une hausse de quelques cents cette semaine à différents points de vente. Et les prix continueraient de grimper, nous dit-on.

Fausse publicité? "Non, répond M. Gordon Thompson, du service de mise en marché du ministère de l'Agricultu-re. Ce procédé de conservation est ex-cellent en soi, à condition que les pom-mes, une fois sorties des entrepôts, soient manipulées avec soin."

Alors à qui la faute? A tous ceux qui manipulent les fruits. Les commis dans les épiceries et supermarchés, bousculés par le temps, placent souvent les sacs sans précaution. Le consommateur, parce qu'il veut choisir le "plus beau sac", va sous la pile, au risque d'en faire tomber par terre et de meur-trir les fruits.

D'autre part, souligne M. Thompson, les meurtrissures n'apparaissent que quelques heures après que le fruit a été "blessé", ce qui est un élément de frustration pour le consommateur qui ne s'en rend compte qu'une fois arrivé à la maison ou le lendemain.

La McIntosh est particulièrement fra-gile, comparée à d'autres variétés. Donc, à bon entendeur, salut!

Je consomme...

Mais aux dépens de qui? Nous avons noté, cette semaine, au Cooprix du boul. Saint-Joseph, une note placée par l'IPIC au-dessus des produits importés de la République d'Afrique du Sud par la mai-son Weddel de Montréal: ananas tran-chés dans son jus, jus d'ananas, poires, pêches, pamplemousses, etc.

Voici ce que dit le texte: "La Répu-blique blanche d'Afrique du Sud s'en-riche par l'exploitation systématique de la population noire locale sans se soucier des droits de l'homme et de la dignité des travailleurs. Si vous êtes contre la politique raciale de l'apartheid, n'a-chez pas ces produits. C'est à vous, en tant que membres et propriétaires de cette coopérative d'accepter ou de re-jeter les produits qu'elle vous offre".

Pour vous éviter des déceptions

Vous songez à acheter un quartier de boeuf pour parer à la hausse des prix? Voici quelques points à retenir avant d'emplir votre congélateur:

● Canada A est une qualité supérieu-re de boeuf; il provient de jeunes ani-maux, sa chair est ferme, de texture fine et d'un rouge vif; il est légèrement marbré; c'est la qualité qui constitue le meilleur achat.

● Ordinairement, les ventes de boeuf pour congélateur sont faites sur la base du "poids suspendu". C'est le poids que l'on obtient avant de faire le rognage du gras et la coupe. C'est à partir de ce qui reste une fois la viande nettoyée qu'il faut calculer le prix de revient.

● Lorsqu'on achète du boeuf en vrac on doit se rappeler qu'un côté de boeuf ne comprend pas que des petits filets ou du surlonge. Vous achetez un tout, ce qui veut dire du boeuf haché et de la viande à bouillir.

● Il peut arriver occasionnellement que vous achetiez un rôti qui ne rencon-tre pas vos attentes. En achetant tout un côté de boeuf, vous courez le risque que tout votre achat (qui s'élève à quel-ques centaines de dollars) ne soit pas satisfaisant. C'est un point.

Grande vente

DE DÉMÉNAGEMENT

du 14 mars au 13 avril 1974



CENTRE-VILLE

TOUT DOIT ÊTRE VENDU

REMISES ALLANT JUSQU'À 50% SUR TOUT LE STOCK

Voici quelques exemples des spéciaux que vous trouverez lors de cette grande vente

LITTÉRATURE GÉNÉRALE

- La Terrasse des Bernardini Rég. \$8.65 — Spéc. **4.75**
- Juan Maldone Rég. \$14.05 — Spéc. **7.70**

LITTÉRATURE JEUNESSE

- Les archives Hergé Rég. \$25.00 — Spéc. **13.75**
- Les beaux livres Hachette Rég. \$10.95 — Spéc. **6.00**

LIVRES D'ART

- Le grand livre des vins Rég. \$86.95 — Spéc. **47.80**
- Le chant de l'oreiller Rég. \$57.00 — Spéc. **31.35**

LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE

- Les monologues d'Yvon Deschamps Rég. \$4.50 — Spéc. **2.95**
- L'Ultimatum de Rhomer Rég. \$10.95 — Spéc. **6.00**

COLLECTION QUE SAIS-JE

Rég. \$1.45 — Spéc. **\$0.95**

LIVRES DE POCHÉ

- Simple Rég. \$1.15 — Spéc. **0.75**
- Double Rég. \$1.65 — Spéc. **1.05**
- Triple Rég. \$2.45 — Spéc. **1.35**
- Quadruple Rég. \$2.95 — Spéc. **1.65**

MARABOUT SERVICE

- Simple Rég. \$1.80 — Spéc. **1.20**
- Double Rég. \$2.25 — Spéc. **1.50**
- Triple Rég. \$2.60 — Spéc. **1.70**
- Quadruple Rég. \$2.95 — Spéc. **1.95**

COLLECTION 10/18

- Simple Rég. \$1.20 — Spéc. **0.65**
- Double Rég. \$1.80 — Spéc. **1.00**
- Triple Rég. \$2.35 — Spéc. **1.30**
- Quadruple Rég. \$3.00 — Spéc. **1.65**

PETITE BIBLIOTHÈQUE PAYOT

- Simple Rég. \$1.70 — Spéc. **0.90**
- Simple fort Rég. \$2.25 — Spéc. **1.20**
- Double Rég. \$2.80 — Spéc. **1.50**
- Triple Rég. \$3.35 — Spéc. **1.80**
- Quadruple Rég. \$2.95 — Spéc. **1.65**

CHOIX INCOMPARABLE DE CARTES, AFFICHES "POSTERS", etc...

Pas de commandes téléphoniques

HEURES D'OUVERTURES:
Lundi, mardi, mercredi: de 9h. à 18h.
Jeudi, vendredi: de 9h. à 21h.
Samedi: de 9h. à 17h.



LIBRAIRE — ÉDITEUR

1456 de la montagne, métro Peel. Tel.: 842-4963

TERMINEZ LE PROGRAMME DE LECTURE D'UNE ANNÉE COMPLÈTE EN SEULEMENT HUIT SEMAINES !

Étudiants, le grand problème revient à nouveau. Que vous soyez en médecine, en droit ou à Poly ou aux études du soir vous retrouvez devant vous des listes de lecture à n'en plus finir. Vous n'en finissez pas non plus, comme les années précédentes !

À moins que vous ne puissiez lire trois fois plus rapidement (au moins) avec une technique de recherche et un système de rappel en conséquence. De cette façon vous lirez tout ce qui est prescrit dans les tiers du temps requis normalement.

Vous pouvez acquiescer ces techniques. Vous lirez ensuite trois fois plus, prendrez le temps de réfléchir ou trouverez plus aisément du loisir. La lecture dynamique Evelyn Wood vous ouvre des possibilités nouvelles.

Gardez vos sous et vos dollars. Venez à une leçon d'essais gratuite. Vous rencontrerez un professeur au courant qui, en une heure seulement, vous ouvrira des horizons nouveaux. Réservez une place en signalant 844-1941 pour un sourire, un café et le meilleur placement de votre vie: une heure de votre temps en échange d'une découverte fantastique.

Si vous hésitez, passez prendre votre liste de lecture au secrétariat de votre école.

- Les étudiants inscrits peuvent être transférés pour d'autres journées, d'autres villes, d'autres langues ou des sessions à venir, sans frais supplémentaire.
- Nouveau plan de paiements disponible pour les cours — Cours déductibles de l'impôt

CALENDRIER DE LEÇONS D'ESSAI GRATUITES

Du 14 au 19 mars seulement

Jeudi	12h15	17h15	19h15
Vendredi	12h15	17h15	19h15
Samedi	11h15	13h15	—
Dimanche	13h15	18h15	—
Lundi	12h15	17h15	19h15
Mardi	12h15	17h15	19h15

S.V.P. Téléphonez pour réserver une place. Venez accompagné. Hôtel Sheraton Mont-Royal Chambre M-37, Mezzanine Sud, Métro Peel.

POUR PROSPECTUS OU LEÇON D'ESSAI GRATUITE APPELEZ LE RÉGISTRARE

844-1941

Inscrivez-vous dès aujourd'hui — Apprenez à lire, étudier et à comprendre très rapidement.

INSTITUT DE LECTURE INTERNATIONAL

(FILIALE DE LECTURE DYNAMIQUE EVELYN WOOD)
Accrédité par le Ministère de l'Éducation (Permis no. 749833)

Plus de 1,000 professeurs diplômés — Près de 1,000,000 de diplômés depuis 1959

Sans budget, sans personnel, sans juridiction, et, la plupart du temps, sans ministre à plein temps depuis sa création en 1968, le ministère de l'Immigration du Québec se voit maintenant projeté à l'avant-scène politique avec la question linguistique.

En poste depuis 1971, M. Jean Bienvenue, reconnu pour ses visites assidues chez les immigrants mais également pour sa nonchalance vis-à-vis l'orientation de son ministère, retrouve lui aussi un nouveau panache pour accompagner la promotion de son ministère.

A la veille de l'ouverture d'une session, qu'on annonce déjà comme celle de la langue, M. Bienvenue ac-

cordait, avant-hier, à ses bureaux ministériels de la rue McGill à Montréal, une longue entrevue au DEVOIR.

● le ministre réclame un accroissement substantiel, "le double ne serait pas exagéré", des crédits accordés à son ministère. Selon nos informations, il devra en fait se contenter d'une augmentation de 36%, qui fera passer son budget de \$2.089.800 à \$2.850.100.

● le Québec pourra enfin savoir qui sont les nouveaux habitants de son territoire. Le ministre recevra en effet sous peu les fiches d'accompagnement (le formulaire F 1000) de l'immigrant, jusqu'ici réservé au ministère fédéral.

● les négociations se poursuivent avec Ottawa, "sans tambour ni trompette" (M. Bienvenue tient beaucoup à cette précision), pour récupérer certains pouvoirs, notamment aux chapitres du choix des immigrants et de l'orientation des COFI, du secteur de l'immigration, reconnu constitutionnellement comme un domaine à juridiction partagée.

● M. Bienvenue redit enfin son opposition catégorique à toute modification de la loi 63 qui forcerait les immigrants à envoyer leurs enfants à l'école française mais laisserait la liberté aux francophones de se diriger vers le secteur anglophone.

Le Québec connaîtra mieux ses immigrants

Grâce à une entente avec le gouvernement fédéral, le ministère de l'Immigration du Québec recevra dorénavant les fiches accompagnant l'immigrant à son entrée au Canada.

Le ministère a déjà commencé à recevoir les bandes magnétiques du traitement fait par Ottawa de ces fiches, mais un duplicata des formulaires eux-mêmes (F 100) sera transmis directement au ministère québécois, du port d'entrée, des que les formalités administratives auront été complétées.

Révisée par le ministre de l'Immigration, M. Jean Bienvenue, au cours d'une entrevue accordée au DEVOIR, mardi, cette acquisition en dit long sur l'incapacité dans laquelle se trouvait jusqu'ici le ministère québécois de mener une action planifiée auprès des immigrants.

Accompagné de son sous-ministre adjoint, M. René Didier, le ministre Bienvenue indiquait d'ailleurs que le Québec entend récupérer, dans

le cadre de la souveraineté culturelle, d'autres morceaux de juridiction dans le domaine de l'immigration, reconnu par la constitution canadienne comme un champ de compétence partagée.

Les négociations menées par M. Bienvenue avec son homologue fédéral, M. Andras, touchent, d'une part, le droit de choisir les immigrants, et, d'autre part, le droit d'orienter leur intégration dans les Centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI).

Loin derrière l'Ontario et cédant même la seconde place à la Colombie-Britannique, le Québec n'escompte pas améliorer, dans un avenir prochain, sa situation quant au nombre d'immigrants reçus, mais il veut tout au moins récupérer le droit de les choisir.

Et ce droit de choisir implique, selon M. Bienvenue, le droit de refuser les immigrants ne répondant pas aux normes du Québec, tant du côté des besoins de la main-d'œuvre que du côté de la dis-

Une entrevue de JEAN BIENVENUE, ministre de l'Immigration du Québec

par GERALD LEBLANC

ponibilité à s'intégrer à la majorité francophone.

Avant 1971, le Québec était totalement absent de la sélection des immigrants venant sur son territoire. Grâce à l'entente intervenue le 18 mai 1971, entre les ministres fédéraux et provinciaux de l'époque, MM. Otto Lang et François Cloutier, le Québec acquiesce le droit d'installer un "agent d'orientation" dans les bureaux des ambassades canadiennes.

Selon M. Bienvenue, cette entente s'est révélée insuffisante à deux points de vue: d'une part, la présence du Québec est limitée aux ambassades canadiennes de Rome, d'Athènes et de Beyrouth, et, d'autre part, l'agent québécois n'a aucun pouvoir réel.

M. Bienvenue signale bien qu'un certain progrès a été accompli grâce à une directive faisant l'obligation au candidat-immigrant de rencontrer l'agent québécois, ce que ne spécifiait pas l'entente. Mais il estime qu'un nouveau pas s'impose afin d'accorder au représentant québécois un véritable droit de choisir, donc de rejeter, les immigrants se destinant au Québec.

Le ministère tente également d'obtenir l'autorisation de participer aux diverses missions fédérales chargées de la sélection des immigrants. Le Québec verrait ainsi sa présence s'étendre à l'ensemble des bassins d'immigration du Canada.

Ces recommandations font d'ailleurs partie d'un mémoire soumis à Ottawa par le ministère québécois dans le cadre des consultations préparatoires à la conférence-fédérale provinciale convoquée, avant la fin de 1974, pour préparer une refonte de la loi fédérale.

Le Québec réclame également le droit de regard et de contrôle sur la formation dispensée dans les Centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI), pour lesquels le fédéral a versé \$4.327.500 en 1973-74 et versera, selon nos informations, \$5.125.900 en 1974-75.

Même si cette somme représente 70% de l'argent passant entre les mains du ministère de l'Immigration, M. Bienvenue souligne le rôle de transmission de son ministère, qui ne fait que remettre cet argent aux COFI. Il ajoute d'ailleurs que cette somme devrait être doublée pour permettre la réalisation des projets d'intégration des immigrants, de son ministère.

Le ministre trouve également qu'il ne serait pas exagéré de doubler les crédits octroyés par le gouvernement du Québec, \$2.089.800 en 1973-74. Il devra en fait se contenter d'une augmentation de 36%, qui fera passer son budget à \$2.850.100.

Il s'agit en fait du plus faible budget de tous les ministères du Québec, malgré l'importance grandissante de ce secteur, à l'heure de la définition d'une politique linguistique visant, pour une grande part, l'intégration des immigrants à la collectivité francophone.

Le ministère compte présentement 142 fonctionnaires, dont 15 affectés à la direction de la recherche mise sur pied en mai 1973, et dirigée par M. Laurent Allard.

Les neuf premiers mois d'opération de cette direction ont été consacrés à la fabrication d'instruments (questionnaire, échantillonnage) permettant d'entreprendre des recherches. Le sous-ministre adjoint, M. René Didier, estime donc qu'il faudra attendre encore un an avant de récolter les premiers fruits de ce groupe de travail.

M. Didier signalait, par ailleurs, la difficulté de mener des recherches sérieuses quand le Québec ne connaissait même pas le nombre et les caractéristiques de ses immigrants. La réception du formulaire 1000 corrigera en grande partie cette lacune.

Ce manque d'information empêche également le ministère de compiler des statistiques, sur le taux de chômage et d'assistance sociale des immigrants, par exemple.

M. Bienvenue estime cepen-

dant qu'il doit être très faible, étant donné la volonté des nouveaux venus de travailler coûte que coûte. A titre d'exemple, il mentionne le cas d'un mécanicien de métier travaillant comme plongeur dans un restaurant de Québec et celui d'un ingénieur devenu chauffeur de taxi, en attendant un emploi dans sa spécialité.

Le ministre a également touché, au cours de l'entrevue, plusieurs autres sujets. Le Québec, a-t-il dit, exerce des pressions morales d'ordre humanitaire sur le gouvernement fédéral pour l'accueil d'immigrants chiliens au lendemain du renversement du général Allende. En fait 90 des 600 immigrants chiliens ont élu domicile au Québec.

M. Forget et Mlle Bacon, des affaires sociales, ont évoqué la possibilité de limiter l'entrée de médecins étrangers au Québec, afin de laisser la place aux jeunes Québécois. M. Bienvenue leur répond qu'il manque encore de médecins dans plusieurs régions et que les jeunes Québécois devront d'abord accepter d'aller travailler dans les régions excéntriques avant de fermer la porte aux spécialistes venus de l'étranger.

M. Bienvenue ne voit enfin aucun inconvénient à l'embauche de migrants comme cela se fait en Europe depuis plusieurs années, en Ontario, pour le tabac et les fruits, depuis quelques années, et même au Québec, pour les pommes, l'an dernier.

L'immigrant n'a pas à sauver pour nous la langue française

En tant que titulaire d'un poste le mettant en contact avec les immigrants depuis 1971, M. Jean Bienvenue trouverait injuste une législation imposant l'école française aux immigrants mais laissant la liberté aux francophones.

Sur ce point, M. Bienvenue rejoint les vœux de la Fédération des associations italiennes mais il s'en écarte, quand il fait une exception pour les immigrants dont la langue maternelle serait l'anglais, quel que soit par ailleurs leur pays d'origine.

Dans l'entrevue accordée au DEVOIR, M. Bienvenue a en effet redit son opposition à toute politique "imposant aux immigrants une tâche que les francophones refuseraient eux-mêmes d'assumer".

"Autrement, ajoutait-il, nous demanderions aux immigrants de sauver pour nous la langue française."

Après avoir préché depuis 1971 l'égalité à part entière de l'immigrant (M. Bienvenue déteste d'ailleurs ce mot qu'il aimerait voir remplacer par Québécois d'origine française, anglaise, italienne, grecque, etc...), le ministre trouverait odieux qu'on contredisait ce droit dans l'éventuelle politique linguistique du Québec.

Tout en redisant sa solidarité inconditionnelle à la politique que choisira le conseil des ministres, M. Bienvenue indiquait sa position, en tant que ministre de

l'immigration.

S'il faut forcer les enfants à fréquenter l'école française, qu'on le fasse pour tous. Il fait cependant une exception pour les enfants dont les parents seraient de langue maternelle anglaise, peu importe leur pays d'origine.

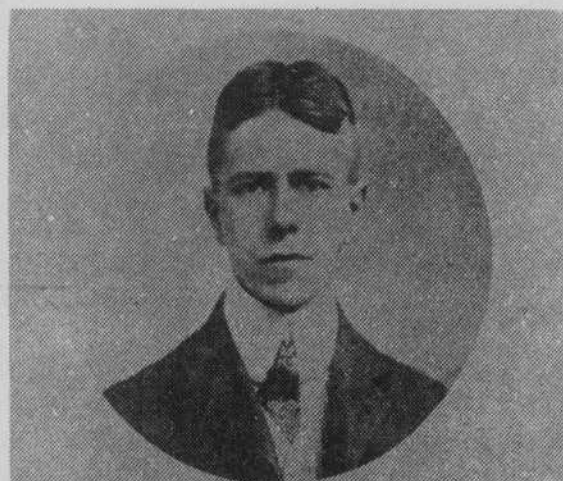
Cette exception relève, selon lui, plus d'une question pratique dans le contexte nord-américain que d'une question de principe.

Par ailleurs, M. Bienvenue estime que les immigrants réagiront favorablement à une modification de la loi 63, visant le renforcement de la majorité francophone du Québec, moyennant une triple garantie: l'amélioration de l'enseignement du français langue première et de l'anglais langue seconde, ainsi que le renforcement du calibre pédagogique du secteur francophone en général.

Que pense, M. Bienvenue, des commentaires de ses collègues anglophones, notamment M. John Ciaccia, accusant le gouvernement Bourassa ne pas tenir sa promesse de maintenir la loi 63?

Homme de parti avant tout, malgré ses déboires pré-électorales dans la recherche d'un comté pour l'élection du 29 octobre 1973, M. Bienvenue répond que M. Ciaccia devrait commencer par respecter le secret du caucus avant de parler de trahison.

Vient de paraître dans la collection "Vies canadiennes"



L'AVENTURE
LOUIS HÉMON

ALFRED AYOTTE
VICTOR TREMBLAY

L'AVENTURE
LOUIS HÉMON

par ALFRED AYOTTE et VICTOR TREMBLAY

● Une biographie "un peu spéciale" de l'auteur de *Maria Chapdelaine*

● L'AVENTURE LOUIS HÉMON, c'est le résultat, et, dans sa forme, le compte rendu d'une enquête visant à découvrir ce que fut réellement Louis Hémon, à dépeindre les allées et venues du mystérieux écrivain, son comportement véritable, les conditions dans lesquelles il a vécu et comment il a opéré le travail d'observations et d'expériences qui l'a fait produire *Maria Chapdelaine*.

● De nombreuses photographies agrémentent ce volume de 389 pages. \$7.00

EN VENTE PARTOUT

FIDES

245 est, boul. Dorchester, Montréal • 861-9621

Un gouvernement de coalition?

OTTAWA (PC) — L'appui constant que donne le Nouveau parti démocratique au gouvernement, en Chambre, semble exaspérer les conservateurs à tel point qu'hier le député de Leeds, M. Tom Cossitt, a suggéré que le premier ministre Trudeau déclare officiellement que le Canada est doté d'un véritable gouvernement de coalition.

Dans la motion qu'il a présentée aux Communes, le député propose même que le premier ministre déclare s'il a l'intention ou non de nommer des députés néo-démocrates au Cabinet et au Sénat "pour services rendus". Comme le règlement de la Chambre stipule qu'il faut le consentement unanime pour l'adoption d'une telle motion, il va sans dire

que des "non" ont fusé parmi les ministères.

La veille, les députés du NPD avaient une fois de plus sauvé le gouvernement d'un renversement en Chambre en votant contre une motion de censure des conservateurs.

Le parti de M. Lewis maintient ainsi au pouvoir les libéraux depuis l'élection générale du 30 octobre 1972 où le parti de M. Trudeau n'a pu obtenir une majorité absolue des sièges.

Un député du NPD, M. Frank Howard, de Skeena, a rétorqué à un conservateur qui demandait une explication de l'attitude de son parti qu'il serait heureux de lui faire part mais "le député ne pourrait comprendre "à cause de son esprit étroit".

Saint Patrice vous fait dire...
"Pour bien célébrer ma journée, invitez un peu de chez-nous."



Une des délicieuses façons d'offrir Irish Mist: Irish Mist Coffee.
Dans un gobelet, 1 oz d'Irish Mist, 3 oz de café noir chaud, 1 cuillère de crème fouettée. Ne pas mélanger.
Pour d'autres recettes, écrivez à: Service aux consommateurs, c/o Walter Trudeau, Les Distilleries Corby Ltd., Case Postale 308, Succursale B, Montréal.

Ça vous brasse jusqu'au fond de l'âme

Distillé et embouteillé en Irlande par The Irish Mist Liqueur Co. Ltd. Distribué par J. M. Douglas et Cie Ltée de Montréal

RAPIDE
Confirmation instantanée

877-4032

Télex: 05-25505

St-Jean, T.-N. Hôtel Newfoundland
Halifax Hôtel Nova Scotian
Moncton Hôtel Beauséjour
Montréal Le Reine Elizabeth
Vancouver Hôtel Vancouver

*administré par Hilton Canada

hôtels CN

Archie Key doit revoir la politique des musées

M. Gordon McLaughlan, président de l'Association des musées canadiens, annonce la nomination de M. Archie F. Key au poste de directeur administratif intérimaire. M. Key est entré en fonction le 1er mars. Il devra revoir les politiques et les programmes actuels et recommander les changements qui s'imposent pour que le travail de l'Association complémente celui des agences gouvernementales et des associations régionales de musées. Il devra aussi favoriser les relations extérieures afin de mettre en valeur le rôle éducatif des musées et leur valeur touristique.

De 1946 à 1964, M. Key fut le directeur du Calgary Allied Arts Centre, un prototype des centres de ce genre en Amérique du Nord. Il a été membre du Bureau de direction de l'Association des musées canadiens pendant deux ans, fit partie du Comité de formation en 1956 et, de 1965 à 1967, fut le directeur de l'Association. C'est alors qu'il entreprit une enquête nationale sur les ressources muséologiques du pays. Son dernier livre, "Beyond Four Walls", a été écrit en bonne partie à partir des notes qu'il avait compilées.

Dans une entrevue, M. Key a fait remarquer que deux enquêtes effectuées en 1964 concluaient qu'il y avait 385 musées et institutions analogues au Canada. L'enquête la plus récente, faite par M. Key en collaboration avec Statistique Canada en 1972, montre qu'il y a maintenant plus de 1100 institutions et que près de soixante millions de personnes avaient visité ces musées.

Créations mondiales à la SMCQ

Après deux mois de silence, la Société de musique contemporaine du Québec célébrera la venue du printemps, en présentant un concert le 21 mars, à 20h30, à la salle Claude-Champagne. A cette occasion, deux œuvres de compositeurs québécois seront jouées en première mondiale: ce sont, "Ishuma" de Micheline Coulombe-Saint-Marcoux et "Tallalilalalarequiem" de Marcelle Deschenes-Harvey.

Micheline Coulombe-Saint-Marcoux est l'auteur de la commande annuelle de la SMCQ pour cette année. Bien connue du public montréalais pour son travail de pionnier dans la musique électroacoustique et pour sa participation à plusieurs activités d'avant-garde, elle a étudié avec Claude Champagne, Gilles Tremblay et Clermont Pépin à Montréal et, en 1967, elle remportait le Prix d'Europe de composition. Pendant deux ans elle a travaillé avec le Groupe de Recherche Musicale de l'ORTF, pour ensuite étudier avec Gilbert Amy et Jean-Pierre Guezec.

Co-fondatrice du Groupe international de musique électroacoustique de Paris (GIMEP), elle a été depuis 1971 une animatrice active du milieu musical de Montréal. Professeur au Conservatoire de Montréal, elle participait en avril 1972 à l'organisation d'un Carrefour électroacoustique à Montréal, et, avec Pierre Béluse, Guy Lachapelle et Robert Leroux, elle était membre de l'Ensemble Polycousmie qui s'est intéressé à des expériences de créations collectives.

Sa dernière œuvre, "Ishuma", demande la participation d'un soprano ou mezzo-soprano, d'un ensemble de neuf instrumentistes et d'un synthétiseur en direct.

"Tallalilalalarequiem" est l'œuvre de Marcelle Deschenes-Harvey. Elle a étudié à la Faculté de musique de l'Université de Montréal avant de se rendre en Europe où elle a travaillé avec Gilbert Amy et au Conservatoire de Paris (Pierre Schaeffer et François Bayle, entre autres), de même qu'au Service de la recherche de l'ORTF.

La CASANOUS boîte overground

Appellation "Grave Contrôlé" **CYRIL LEPAGE**
dans: "... Lorsque Dieu atteindra la perfection humaine, il cessera de créer".
1ère partie:
Pierrot Léger disant Gauvreau du jeudi 14 au dim. 17 à 22h.30 tapage — \$1.00
485 ouest, Sherbrooke
ou de l'Association québécoise
844-3691

LE PROCÈS DU SIÈCLE EN FRANCE STUDIO 8
1968
AVEC JEAN GABIN
SEM. 7.30 - 9.30
DIM. 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
L'INVITATION
Vieux Montréal
126 est. St-Paul - 861-7863

Le Patriote 1474 est. STE CATHERINE
Reservations: 521-6666 523-1131
11 au 24 MARS
PREMIÈRE MONDIALE
MARINA VLADY
en première partie
JACQUES ANTONIN

LE PATRIOTE D'EN HAUT
présente
UN PRINCE, MOI VIENDRA
show **REPRISE** créé par
PAULE BAILLARGEON **ANNE GARCEAU** **LUCE GUILBEAULT**
Mer. Jeu. Ven. Dim. à 8.30 hres Samedi à 8.00 et 11.00 hres
UNE PRODUCTION DU GRAND CIRQUE ORDINAIRE
Reservations: 521-6666 & 523-1131
1474 est. rue Ste-Catherine

le film que l'on réclame: 14 ANS
LA RÉVÉLATION DU FESTIVAL DE CANNES
un film de **DENYS ARCAN**
REJEANNE PADOVANI
Une œuvre exceptionnelle, une œuvre d'exceptionnelle, une œuvre d'exceptionnelle, une œuvre d'exceptionnelle.
LA BONNE ANNEE DE CLAUDE LELOUCH

FRANCO ZEFFIRELLI CELUI QUI VOUS A DONNÉ "ROMÉO ET JULIETTE" VOUS OFFRE SA DERNIÈRE ŒUVRE
DÈS DEMAIN !
FRANÇOIS et le Chemin du Soleil
BROTHER SUN SISTER MOON
DERNIER JOUR: "BILLIE HOLIDAY CHANTE LE BLUES"
CREMAZIE ST-DENIS, CREMAZIE 388-4210

L'univers de Michel Tremblay: 14 ANS
IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'EST
avec Denise Filiatrault, Michèle Rossignol, Frédérique Collin, André Montmarquet, Amélie Gagné, Denis Drouin
Un film de **ANDRÉ BRASSARD**
JEAN-TALON 735-7000 **FLUOR DE LYS** 288-3303 **CINÉMA DE PARIS** 861-3996

Cinéma ODEON
Salle Renoir **EDOUARD MOLINARO** **POUR TOUS**
UN IMMENSE ÉCLAT DE RIRE **l'emmerdeur**
avec **LINO VENTURA** et **JACQUES BREL**
— INFALLIBLEMENT, L'HUMOUR JAILLIT — la crotte
7.30 - 9.30

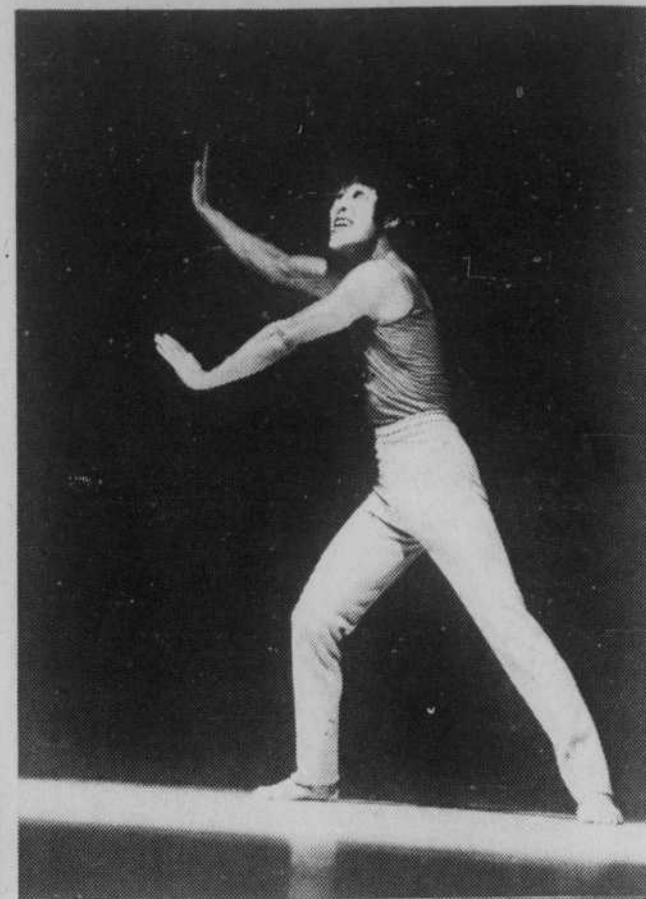
Salle Mc Laren **FRANÇOIS TRUFFAUT** **POUR TOUS**
le DAUPHIN "LA NUIT AMÉRICAINE"
BEAUBIEN PRÈS D'IRREVILLE 721-5060 7.30 - 9.30

RESERVEZ VOS BILLETS
L'AIDE-MÉMOIRE de Jean-C. Carrière
ANDRÉE LACHAPELLE
JACQUES THISDALE mise en scène
PAUL BUISSONNEAU
Décors: Hugo WUTRICH
Costumes: FRANÇOIS LA PLANTE
Des le 14 MARS
4 sous | THÉÂTRE DE QUAT'SOUS
100 est. AVENUE DES PINS
RÉSERVATIONS 845-1277

RENCONTRE THÉÂTRE '74
Une expérience théâtrale bilingue du
16 au 20 mars à 20:00 h.
(matinées le 17 à 15:00 h. et le 20 à 14:00 h.)
"VACANCES D'ÉTÉ" de Serge Sirois
mise en scène de Claude Maher
avec Rita Lalonde et Jean-Louis Millette
"GAMES PLAYED IN A PARK" de Diane Harrison
mise en scène de Daniel Landau
avec Walter Massey, Joy Coghill et Valda Delfino
Adultes: \$2.00
Étudiants et membres de l'Age d'Or: \$1.00
RÉSERVATIONS: 739-2301
Billets disponibles au théâtre et comptoirs TRS

SAIDYE BRONFMAN CENTRE
YM-YWHA & NHS
5170, CÔTE STE-CATHERINE

COMEDIE FRANÇAISE
TOURNÉE CANADIENNE 1974
LABICHE/MARC-MICHEL **Molière**
la station Champbaudet **le malade imaginaire**
FEYDEAU **Musset**
mais n'te promène donc pas toute nue! **on ne saurait penser à tout**
21 au 27 MARS 20H30 (relâche le 25) **28-29-30 MARS 20H30** Mat. 30 MARS 14H30
Billets/soirée: \$6.50-\$5.00-\$4.00-\$3.00
Matinée: \$5.50-\$4.50-\$3.50-\$2.50.
Demi-tarifs sur billets \$4.50: étudiants - Age d'Or.
EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke (sous-sol),
Place des Arts, Montreal Trust P.V.M.
Commandes postales à CCA seulement
Agences & CHARGE 932-2234
THÉÂTRE MAISONNEUVE



Yass Hakoshima

Le "Marceau" Japonais, maître de la pantomime que Canadian Concerts and Artists Inc. présentera au Théâtre Port-Royal de la Place des Arts le dimanche 17 mars, à 8.30 h. p.m.

MARINA MDIVANI pianiste
"... sa technique vous éblouit !"
Le Figaro, Paris.
PROGRAMME
Feuille d'album, Nocturne, Capriccio, Thème et variations Opus 19
Sonate
Deux ballades Opus 10 Nos 1 & 3
Trois études d'exécution transcendante d'après Paganini
TCHAIKOVSKY
KÉFALIDI
BRAHMS
LISZT
17 MARS - 14 h. 30
Billets: \$7.00 \$6.00 \$4.50 \$3.50 EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke (sous-sol), Place des Arts, Montreal Trust P.V.M.
Demi-tarif sur billets \$6: étudiants - Age d'Or en vente à CCA seulement.
Agences et CHARGE 932-2234
THÉÂTRE MAISONNEUVE

DÉBUTE DÈS VENDREDI
Le chef d'œuvre de **LEON TOLSTOI**
GUERRE et PAIX
Version Française du film SOVIÉTIQUE
7 apt **3180, rue BÉLANGER**
722-0302

Qu'auriez-vous fait à leur place ? 14 ANS
BERNARD BLIER
DENISE FILIATRAULT
JACQUES GODIN - DANIEL PILON
PAR LE SANG DES AUTRES
Mylene Demongeot - Robert Castel - Francis Blanche - Charles Vanel - Riccardo Cucciolla - Mariangela Melato - Claude Pieplu
Un film réalisé par **MARC SIMONON** **FRANCIS LAI** en couleur
Aussi 26 Grand FILM dans chaque Cinéma
RIVOLI ST-DENIS & BELANGER, 277-4129
VERSAILLES 7265 Sherbrooke E. 353-7880
GREENFIELD PL. PL. Greenfield Park 671-6129
LAVAL Centre d'achats LAMAL 688-8288
AUX 4 CINÉS!

DÈS DEMAIN !
LES FILMS MUTUELS présentent
UNE PRODUCTION **PIERRE DAVID/JEAN-CLAUDE LORD**
BINGO
UN FILM DE **JEAN-CLAUDE LORD**
avec **RÉJEAN GUÉNETTE • ANNE-MARIE PROVENCHER**
CLAUDE MICHAUD • ALEXANDRA STEWART • GILLES PELLETIER
JANINE FLUET • MANDA PARENT • ROGER LEBEL
PIERRE VALCOUR • MARCEL SABOURIN • JEAN-MARIE LEMIEUX
et **JEAN DUCEPPE**
avec la participation amicale de **WILLIE LAMOTHE**
MUSIQUE DE MICHEL CONTE
UNE COPRODUCTION TECHNICINE • PRODUCTIONS MUTUELLES • CINÉMAS UNIS •
FILMS DU NOUVEAU MONDE • BELLEVUE PATHE •
avec l'aide de LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE
DANS 6 SALLES À MONTRÉAL
PAPINEAU 521-8853 **LAVAL** 688-8200 **PARISIEN** 861-2897
VERSAILLES 363-7880 **GREENFIELD PARK** 671-6129 **FAIRVIEW** 697-8095
DANS 6 SALLES EN PROVINCE
REX SAINT-JÉRÔME **MASKA** SAINT-HYACINTHE **PALACE** GRANBY
CAPITOL SAINT-JEAN **VÉNUS** JOLIETTE **LE PARIS** VALLEYFIELD
BIENTÔT À: CHICOUTIMI, SHERBROOKE, TROIS-RIVIÈRES, VICTORIAVILLE, DRUMMONDVILLE, HULL, RIMOUSKI, ROUYN

On regarde Radio-Canada

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 15

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal. No. 500-12-03347-70 Cour Supérieure, Division des Divorces, Dame Sonia BILCOVSKA, technicienne en laboratoire, épouse de André MALIS, domiciliée en la Cité et District de Montréal, à 323, Batel, requérante -vs- André MALIS, précédemment du District de Montréal, intimé. Il est ordonné à l'intime de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en divorce a été déposée pour lui au bureau de cette Cour.

Montréal, le 4 mars 1974
JACQUES PERRON
Registraire.

Me Blanka GYULAI
Avocate de la requérante,
Montréal, P.Q.

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

**AVIS POUR
PERMIS SPECIAL**

PRENEZ AVIS que LOCATION AUTOMATICA INC. 960 rue Principale, Granby, Cte. Sherbrooke, Prov. Québec, permis no. 982-DVY déjà détenu d'un permis de location à court et à long terme pour camions et tracteurs demande la permission de faire la location de remorques et semi-remorques à court et à long terme. Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposer à ladite Commission, dans les (4) jours de la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800, est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

ADRIEN R. PAQUETTE,
Procureur du requérant.

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

**AVIS POUR
PERMIS TEMPORAIRE**

St-Jovite Transport Eng., 650 Limoges, St-Jovite, Québec demande PERMIS SPECIAL pour le transport de conteneur à l'anneau (voir presseur) à l'anneau de St-Jovite à tous les points situés dans un rayon de 250 miles de cette Municipalité, et retour avec marchandises refusées, pour le compte de Laurent Laminates Ltd.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposer à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800, est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

ADRIEN R. PAQUETTE,
Procureur du (des) requérant (s).

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

**AVIS POUR
PERMIS SPECIAL**

PRENEZ AVIS que DAME JANINE LOISELLE, ex-qualité exécutive testamentaire de feu Pascal Loisel, permis no. 7805-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander que le permis de feu Pascal Loisel, portant le no. 7805-V, soit transféré à la succession Pascal Loisel et qu'il soit opéré par la dite succession.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposer à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800, est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

BENOIT GROLEAU,
Procureur du requérant
Paquette, Paquette, Perreault & Rivet
avocats.

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

**AVIS POUR
PERMIS SPECIAL**

PRENEZ AVIS que A & L ROBERT INC., 3930 est, rue St-Catherine - Montréal, Québec, permis no. 333-DVY 978-DVY s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour que son permis no. 333-DVY soit modifié pour ajouter le droit de louer, à court et à long terme, des remorques et semi-remorques et demande également que son permis no. 978-DVY soit modifié pour ajouter le droit de louer à court terme des voitures de plaisance.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposer à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800, est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

ADRIEN R. PAQUETTE,
Procureur du requérant
Paquette, Paquette, Perreault & Rivet,
avocats.

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

**AVIS POUR
PERMIS SPECIAL**

PRENEZ AVIS que A & L ROBERT INC., 3930 est, rue St-Catherine - Montréal, Québec, permis no. 333-DVY 978-DVY s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour que son permis no. 333-DVY soit modifié pour ajouter le droit de louer, à court et à long terme, des remorques et semi-remorques et demande également que son permis no. 978-DVY soit modifié pour ajouter le droit de louer à court terme des voitures de plaisance.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposer à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800, est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

ADRIEN R. PAQUETTE,
Procureur du requérant
Paquette, Paquette, Perreault & Rivet,
avocats.

**Société
d'énergie
de la Baie James**

**APPEL D'OFFRES
3CD613-003
Date de fermeture: 15h30
Le jeudi, 28 mars 1974**

**Deux (2) chaques, système
complet incluant
réservoir, pompe,
tuyauterie etc. pour dépôt
de carburant**

POUR PROJET LG-2.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

**Direction de
l'Approvisionnement
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE
DE LA BAIE JAMES,
800 est, boul.
de Maisonneuve,
19e étage,
Montréal, P. Qué.
H2L 4M8
Canada**

Un dépôt de soumission au montant de HUIT MILLE DOLLARS (\$8,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admissibles à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

**Le Directeur de
l'Approvisionnement
A. ROUSSEAU, ING.**

Avis est par les présentes donné qu'un Acte de Transfert enregistré au Bureau du Registraire de la Division d'enregistrement de Montréal, No. 249328, La Banque de Montréal (ci-après "La Banque") a été réassigné et rétransféré à Trans-World Tropical Fish Imports Ltd., 6532 A. Papineau, Montréal, Québec, importateurs de poissons tropicaux, tous les droits, titres et intérêts de la Banque sur une certaine assignation générale des dettes figurant aux livres, exécutées par le client à la Banque en date du 26 janvier 1973 et enregistrée au Bureau du Registraire de la Division d'enregistrement de Montréal, No. 249328, le 14 mars 1974.

Montréal, le 14 mars 1974
JACQUES PERRON
Registraire.

Me Blanka GYULAI
Avocate de la requérante,
Montréal, P.Q.

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**

COUR PROVINCIALE

No. 500-02-003296-741

CAISSE POPULAIRE STE-ROSE DE LAVAL,

corporation légalement constituée ayant son siège social à 254 boul. Ste-Rose, Laval, district de Montréal,

-vs-

GILLES FLEURY, domicilié à 456, 13e Avenue ouest, Cornwall, Ontario,

Intimé.

IL EST ENJOINT à GILLES FLEURY à l'intention d'acquiescer à la copie du bref de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 8 mars 1974

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes Lanthier & Dagenais
242 Boul. Ste-Rose
Avocats de la demanderesse

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**

COUR PROVINCIALE

No. 500-02-000174-745

RAYMOND THUCHOM, domicilié et résidant

no. 1724 rue Dufresne, en la Cité et District de Montréal,

-vs-

JEAN ADAMAC, alias Jean Scott, John Scott et Jean Hart, de lieux inconnus,

Intimé.

IL EST ENJOINT à JEAN ADAMAC, alias Jean Scott, John Scott et Jean Hart, à l'intention d'acquiescer à la copie du bref de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 12 mars 1974

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Cutler, Langlois & Castiglione
Avocats

500 Place d'Armes, suite 1910
Montréal, Qué.
H2Y 2W2

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**

COUR SUPERIEURE

No. 500-02-000557-749

CLAUDETTE PELQUIN, serveuse, résidant

à 1855 Du Havre, ville et district de Montréal,

-vs-

RICHARD LAVIGNE, demeurant autrefois à 1901 Arthur Baies, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

Intimé.

IL EST ENJOINT à RICHARD LAVIGNE à l'intention d'acquiescer à la copie du bref de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 8 mars 1974

CLAUDE DUFOUR
Protonotaire adjoint

Me Jean Claude Cormier
2197 est Sherbrooke
Montréal
H2K 1C9
Avocat de la demanderesse

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**

COUR SUPERIEURE

(Division des Divorces)

No. 500-12-03982-749

DAME PAULINE PAILLE,

Requérante

-vs-

PAUL PLANTE,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intime PAUL PLANTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 11 mars 1974

JACQUES PERRON
Registraire

**Société
d'énergie
de la Baie James**

**APPEL D'OFFRES
3CD614-002
Date de fermeture: 15h30
Le jeudi, 28 mars 1974**

**Six (6) bâtiments préfabriqués
en acier
POUR PROJET LG-2**

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

**Direction de
l'Approvisionnement
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE
DE LA BAIE JAMES,
800 est, boul.
de Maisonneuve,
19e étage,
Montréal, P. Qué.
H2L 4M8
Canada**

Un dépôt de soumission au montant de VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admissibles à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

**Le Directeur de
l'Approvisionnement
A. ROUSSEAU, ING.**

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que M.C. PROVISIONS INC., dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Québec, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 2ème jour du mois de février 1973 et enregistré au Bureau de la Division d'enregistrement de Chamblay, Québec, le 2ème jour du mois de mars 1973, sous le numéro 240883. Date à Montréal, Québec, ce 14ème jour du mois de mars 1974. LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA.

Geoffroy & Proulx-Homme
Procureurs de la requérante

AVIS PUBLIC

Monsieur Jean Marie Bussières, mécanicien demeurant au 8063 Aime Renaud, St-Leonard, Montréal et Dame Donalda Millette, ménagère, du même lieu.

AVIS est par les présentes donné que M. Jean Marie Bussières et son épouse, Donalda Millette, ci-haut identifiés, actuellement mariés sous le régime de la communauté légitime de biens, ont l'intention de modifier leur régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens, tel que précisé dans un acte reçu devant Me Michel Simard, notaire, à St-Wenceslas, comté de Nicolet P.Q., le 17 août 1973 sous le no. 7127 de ses minutes.

Une requête en homologation dudit acte de modification sera présentée devant la Cour Supérieure siégeant en pratique pour la Cité et District de Montréal le 17 avril 1974 à 10 h. a.m. ou aussitôt que Conseil pourra être obtenu.

St-Wenceslas, ce 12 mars 1974.

MICHEL SIMARD,
Notaire, Procureur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No. 500-02-002283-748

DONALD MARK, gentilhomme, résidant dans

le district de Beauharnois,

-vs-

YVON KEARNS, gentilhomme, résidant autrefois à 91, rue Laval des Rapides, Laval, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

Intimé.

IL EST ENJOINT à YVON KEARNS à l'intention d'acquiescer à la copie du bref de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 7 mars 1974

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes Pagé, Beauregard & Associés
Suite 250
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats du demandeur

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**

COUR SUPERIEURE

(Division des Divorces)

No. 500-12-039567-745

DAME IRENE TAILLEFER, domiciliée et résidant

à 1401 St-Jacques, Montréal, P.Q.,

-vs-

GERARD COUSINEAU, présentement de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intime GERARD COUSINEAU est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée au greffe de la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 7 mars 1974

WILFRID LEFEBVRE
Registraire-adjoint

Me Luc Geoffroy, avocat,
410 St. Sherbrooke, s. 1201,
Montréal, P.Q.

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**

COUR SUPERIEURE

(Division des Divorces)

No. 500-12-039567-745

DAME IRENE TAILLEFER, domiciliée et résidant

à 1401 St-Jacques, Montréal, P.Q.,

-vs-

GERARD COUSINEAU, présentement de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intime MAURICE BEDARD est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée au greffe de la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 7 mars 1974

WILFRID LEFEBVRE
Registraire-adjoint

Me Luc Geoffroy, avocat,
410 St. Sherbrooke, s. 1201,
Montréal, P.Q.

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**

COUR SUPERIEURE

(Division des Divorces)

No. 500-12-039567-745

DAME IRENE TAILLEFER, domiciliée et résidant

à 1401 St-Jacques, Montréal, P.Q.,

-vs-

GERARD COUSINEAU, présentement de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intime REMY MURCIA est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée au greffe de la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 8 mars 1974

WILFRID LEFEBVRE
Registraire-adjoint

Mes Nadeau & Associés
507 Place d'Armes
Montréal
Avocats de la requérante

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**

COUR SUPERIEURE

(Division des Divorces)

No. 500-02-002806-741

CLAUDE CHARRON,

requérant,

-vs-

YVON TARDIF,

intimé,

IL EST ENJOINT à YVON TARDIF à l'intention d'acquiescer à la copie du bref de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 4 mars 1974

JACQUES PERRON, P.A.C.S.M.

Poupart, Thomas, Lesage,
procureurs du requérant
255 St-Jacques, 3227,
Montréal, P.Q.

AVIS DE PRESENTATION

Prenez AVIS qu'une saisie ayant jugement a été permise et sera opérée sur votre propriété située au no. civique 11579 rue Hébert à Montréal-Nord.

De plus, sachez que vous avez trente jours pour comparaître à l'action à laquelle est jointe la présente saisie et que le demandeur, en cas de défaut de comparution de votre part, verra à saisir le jugement. Une copie de la saisie ayant jugement et affidavit a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à votre intention.

Montréal, le 4 mars 1974

JACQUES PERRON, P.A.C.S.M.

Poupart, Thomas, Lesage,
procureurs du requérant
255 St-Jacques, 3227,
Montréal, P.Q.

RACINE TRANSPORT ENRG.

La requérante RACINE TRANSPORT ENRG., demande l'autorisation à la Commission des Transports du Québec de faire la modification suivante à son permis:

TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - RAYON CONTRAT.

De Montréal à toutes les localités situées dans un rayon de 300 miles des limites de ladite ville pour le transport de farine en vrac par camion citerne muni d'une soufflerie pour le compte de Farine Phenix Limitée.

Toutes personnes désirant s'opposer à cette demande peuvent le faire dans les 4 jours suivants la première parution de cette demande, à la Commission des Transports 800 est, boul. Maisonneuve, Montréal.

Geoffroy & Proulx-Homme
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No. 500-02-002806-

en bref

Soirée de bingo

Une soirée de bingo aura lieu le mercredi 3 avril à 19:30, à l'église Sainte-Germaine Cousin. On retient ses billets en s'adressant à la Commission des fêtes du centenaire de Pointe-aux-Trembles à 642-2300.

Costumes d'époque

Le cercle Marguerite d'Youville Sainte-Marie-Goretti lance à l'occasion des fêtes du Tricentenaire de Pointe-aux-Trembles un concours de costumes d'époque sur le thème "300 ans d'élégance". Les Pointelières gagnantes du concours préliminaire présenteront elles-mêmes leur création au défilé de mode du Tricentenaire le lundi 6 mai, au centre communautaire de Pointe-aux-Trembles. Pour renseignements s'adresser à Mme Claudette Ménard, 590 de la 81e avenue, Pointe-aux-Trembles, tél.: 642-5084.

"Sucrerie canadienne"

Pierre Daigneault et Ti-Blanc Richard présenteront un spectacle à la "Sucrerie canadienne" du 6 avril au centre communautaire de Pointe-aux-Trembles, à l'occasion des fêtes du Tricentenaire. Quatre dollars pour le repas et le spectacle. Réservations à: 642-1430 ou 642-2300.

Richelieu Dakar

Le Richelieu International vient de fonder son deuxième club en Afrique francophone: le Richelieu Dakar, au Sénégal. Ce club devient le 208e de la chaîne Richelieu International vouée à l'aide à l'enfance et à la jeunesse. En 1970, le Richelieu Mobutu était fondé à Kinshasa, au Zaïre.

Richelieu de France

Le président international du Richelieu, M. Alexandre-J. Savoie, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, s'est rendu à Aix-en-Provence et à Saint-Raphaël au début de mars, pour la remise de leurs chartes à deux nouveaux clubs Richelieu. Il y a maintenant dix clubs Richelieu en France.

Congrès Richelieu

Près de 900 membres de Clubs Richelieu de trois continents se réuniront en congrès au nouveau Hilton-Québec, les 28, 29 et 30 mars.

Heads and Hands

Les adolescents de la région ouest de Montréal peuvent recevoir plusieurs services de "Heads and Hands". Un centre de dépannage, de renseignements et de relations humaines, ouvert de 10h. à 22h., leur donnera gratuitement des informations relatives à leurs problèmes: aide médicale, conseils sur la drogue, activités sociales. Un programme particulier est prévu à l'intention de jeunes souffrant de problèmes spéciaux. L'adresse: 5826, Sherbrooke ouest, Montréal. Téléphone: 481-0277.

Avis légaux

Voir autres Avis
Légaux, en page 14

"AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 28 février 1974 par lequel l'Albo Fourniture Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré dans le Bureau d'Enregistrement de Montréal, le 1er jour de mars, 1974 sous le no. 2498977. Banque de Montréal, le 5 mars 1974."

"Avis vous est donné que le 22 avril 1974, une requête sera présentée à la Cour Supérieure du District de Montréal, aux fins d'homologuer de nouvelles conventions matrimoniales entre Monsieur Francis Henry et Dame Jacqueline Meunier, son épouse, tous deux domiciliés à 5086 de la Duroville, à Montréal, constatées à un contrat de mariage, passé devant Me Guy Goyette, notaire à Montréal."

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 août 1973 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Vêtements Atlas Inc., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ème jour de septembre 1973, sous le numéro 2461806.

Ce 30ème jour de janvier 1974
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1371 du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de Grégoire & Frères Construction Inc., ayant son siège social à Laval et une place d'affaires à Longueuil, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 8 mars 1973, a été enregistré à Longueuil et à Laval respectivement, sous les numéros 372399 et 337641.

Bank Canadiane Nationale
Montréal, 12 mars 1974.

"Prenez avis que Day and Ross Ltd., requérant membre du Bureau des Tarifs du Québec Inc., a obtenu de la Commission la modification de ses tarifs comme suit: fixation de taux pour les items 1086, 551 et 450 concernant le Tarif 120. Cette modification entrera en vigueur dans les délais légaux et le demeurera pour une durée de six (6) mois. Tout intéressé peut s'opposer à cette modification dans les 4 jours de la première publication, en formulant à la Commission des Transports du Québec une opposition à cette fin, adressée au 800 est, boul. de Maisonneuve, Montréal."

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque insertion coûte \$1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 charact.
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

AMEUBLEMENT À VENDRE

LIQUIDATION COMPLETE d'un logement de 5 pièces incluant peau d'ours blanche, harpe, tapis orientaux, etc. 2177 rue Lincoln, app 2. 23-3-74

MOBILIER de chambre en acajou, 30 ans, 3 meubles, 2 miroirs, lit à tête et pied. Bon état. Tél. 487-2832. 16-3-74

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'automne. 207 Beauport est, Tél.: 276-9067. J.N.O.

SALLE À MANGER, teck fait par ébéniste comprenant: table 38" x 66", 8 chaises, bahut, bar, luminaires, tapis. Tél.: après 6 p.m. 739-1260. 18-3-74

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morier, jour 331-0251 soir 667-0774. (J.N.O.)

ANTIQUITES À VENDRE

TRES BELLE ARMOIRE à panneaux soulèvés de couleur ocre. Appelez entre 6 et 9 p.m. 389-4152 ou en tout temps 282-1912. 18-3-74

RIVE SUD: Buffet, bahut, miroirs, chaises, table, etc. Tél. 672-4088 après 6 p.m. Samedi, dimanche toute la journée (Mme Tremblay). 18-3-74

AUTHENTIQUE MEUBLES québécois en pin du XVIIIe et XIXe siècle, avec leurs couleurs d'origine R. Coutu, 38, Richelieu, St-Charles-sur-Richelieu, sortie 69, Transcanadienne. Tél.: 584-2361 18-3-74

APPARTEMENTS À LOUER

SOUS-LOCATION, 1er mai, grand, propre, appartement avec 1 chambre dans immeuble très bien entretenu, près parc Lafontaine et Sherbrooke \$120. Tél. 525-1685 soir. 16-3-74

ILE-DES-SOEURS: sous-location, 1 an, du 1er mai. 4½, chauffé, Phase I, \$236. Deuxième Location, courtier 844-3941. 15-3-74

LONGUEUIL: 3½, meublé, chauffé, éclairé, moderne, tapis, draperies, buanderie, balcon, stationnement. Tél. 674-7708. 1-5-74

COTE-DES-NEIGES: Edouard-Montpetit, 4½, ensolleillé, calme, sous-louer ou louer \$150. Tél. soir 733-9014 16-3-74

AUTOS À VENDRE

FORT CHAMBLY AUTOMOBILE, 2575 Bourgogne, Chamblay vous offre les voitures "Volvo et Fiat". Un service après vente. Un prix compétitif. Consultez-nous: 658-6623 ou 467-0461. 1-5-74.

BUREAUX À LOUER

275, ST-JACQUES (coin rue St-Pierre) ÉDIFICE occupé par des compagnies d'assurance et des bureaux de professionnels. • ESPACE MODERNISÉ • LOYER MODIQUE

Veuillez téléphoner à: M. G. Riopel 842-1701 16-3-74

POUR MÉDECINS OU DENTISTES...

Emploi idéal, au coin rue SHERBROOKE OUEST, près métro Place des Arts. Plus de 3,000 pieds, rez-de-chaussée, air climatisé. Subdivision considérée. Loyer raisonnable. Occupation immédiate.

M. J. Seiterle 842-5819, 845-3151 19-3-74

BUREAUX

Idéal pour professionnels - rez-de-chaussée - 2228 EST, SHERBROOKE À partir du 1er mai. Tél.: 527-8949 1-4-74

CHALET À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavaois, face pente, 5½, chauffé, meubles Thibaut, cheminée pierre, toit cathédrale. Location: semaines, vacances, hiver, été. Tél. 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-4-74

CHALET À VENDRE

ILE PERROT, bord de l'eau, 100' x 225', lac St-Louis, chalet 30' x 30' 3 chambres, quai à bateaux, \$15,000. Tél. après 18 heures 352-5845. 18-3-74

COURS PRIVÉS

PROFESSEUR BRÉSILIEN donne chez lui ou à domicile cours de portugais par la méthode situationnelle. Tél. 524-5754 après 5 p.m. 20-3-74

ENTREPRENEURS

BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparations, fondation, enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél.: 642-4077. J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE LEGALE, bilingue, steno-dactylo. Tél. 288-5171. 16-3-74

SECRÉTAIRE BILINGUE possédant expérience dans l'administration et ouvrage général de bureau. Envoyer curriculum vitae à Sony Canada Ltée, 4058 ouest, Jean-Talton, Montréal H4P 1V5, a/s M. Pasqualetti. 16-3-74

SECRÉTAIRES

Bilingues, possédant expérience légale ou équivalente. L'emploi: pour une étude légale ayant ses bureaux à la Place Victoria à Montréal.

S.V.P. Communiquer avec:

M. R. Smith 878-4311 16-3-74

ENTRETIEN-RÉPARATIONS

ERNEST AUCLAIR PAYSAGISTE

Service d'entretien au mois. • Terrain de toutes sortes: gazon, plantation de fleurs, arbustes, tourbe, semence, etc. • Spécialité pour terrains d'hôpitaux, communautaires, édifices publics, etc. • Estimation gratuite • Service rapide.

Tél.: 667-8674 15-3-74

LOGEMENTS DEMANDÉS

DESIRE LOUER logis de 7 à 8 pièces, aussi près de l'Université de Montréal que possible ou du Collège Brébeuf. Tél.: 637-8781. 1-4-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

COMMIS DE LIBRAIRIE Expérience de préférence. Tél.: 744-6277 demandez M. Michel Castonguay 15-3-74

HOMMES DEMANDÉS

REPRESENTANTS D'ASSURANCE: avec ou sans expérience, avec auto. Salaire-commission. Tél.: 389-1341 entre 9 — 4:30 p.m. 16-3-74.

STÉRÉO

Représentants Temps plein ou partiel. Devenez conseiller en système de son - entièrement gratuit.

MTL Electronique, 2335 Bélanger est, 721-1106 11-3-74

LOGEMENTS À LOUER

ROSEMONT, 6e avenue: 4 pièces, \$60, par mois. Informations 384-6251 16-3-74

FEMMES DEMANDÉES

ANALYSTE DE CONTRÔLE INFORMATIQUE

Jeune dame ou demoiselle bilingue, requise pour travailler dans la section du contrôle de production, ayant accompli au moins 12 années d'études et ayant un esprit éveillé et d'analyse.

Le travail consiste à contrôler les entrées et les sorties EDP et aussi vérifier le travail fait par les autres.

Il serait avantageux qu'elle possède une certaine expérience dans la fabrication et qu'elle ait des qualités de surveillance.

Excellent salaire initial et bénéfices marginaux.

Veuillez communiquer avec:

Mme Lalonde, 352-2550, local 114 pour fixer un rendez-vous. 18-3-74

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première portion de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

LOGEMENTS À LOUER

PREST UNIVERSITE MONTREAL, bas-duplex, 8½, chauffé, eau chaude, foyer, garage, une pièce au sous-sol. \$350. Tél. 735-1445 après 17 heures. 18-3-74

MONTREAL—NORD: Rue Lamoureux, près Henri-Bourassa, dans triplex, beau grand 3½ pièces, fermées, bien éclairées, fourniture fournie. \$75.00 par mois. Libre immédiatement. Idéal pour personne seule ou couple. Tél.: 376-8618 15-3-74.

LOGEMENTS DEMANDÉS

EXÉCUTIF recherche APPARTEMENT, 5½, ou maison meublée, équipée, pour période limitée de 2 à 4 mois, de préférence secteur "Queen Mary". Tél.: 735-1608 de 8:30 à 4:30 p.m. 18-3-74

JEUNE COUPLE avec un enfant, désire 5½ haut ou bas-duplex avec cour pour 1er mai. Longueuil, environs Parc Lafontaine ou Outremont. Tél.: 679-9037 18-3-74

HOMMES DEMANDÉS

GÉRANT DE LIBRAIRIE

Endroit: Ville St-Laurent

Fonctions: Aura sous sa responsabilité les achats, les ventes, la comptabilité, et voir à la bonne marche de l'entreprise en général.

Exigences: 2 ans d'expérience dans ce domaine.

Début du travail: le plus tôt possible.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Librairie Ste-Croix Inc. a/s M. Michel Castonguay, 612, Boul. Ste-Croix, Ville de St-Laurent, H4L 3Y2 Tél.: 744-6277 15-3-74

SPÉCIALISTE SÉNIOR EN INFORMATIQUE

Jeune homme bilingue ayant complété son CEGEP ou un cours CAPIC, préférentiellement en administration industrielle, contrôle de production et planification, pour occuper un poste senior de spécialiste en informatique.

Le travail consiste à développer des listes de matériel en se servant de dessins mécaniques afin d'établir le MRP pour pouvoir faire l'entrée des filières maitresses EDP. Cette personne devra travailler avec un minimum de surveillance.

Excellent salaire initial et bénéfices marginaux.

Veuillez communiquer avec:

Mme Lalonde, 352-2550, local 114, pour fixer un rendez-vous 18-3-74

LIVRAISON À DOMICILE

TRAVAIL:

• Distribution du journal aux abonnés d'un quotidien du matin et autres tâches qui s'y rapportent.

CONDITIONS:

• Posséder un véhicule en bon état de fonctionnement.
• Être disponible immédiatement.

Faire parvenir demande en mentionnant:

Nom - adresse - téléphone - âge - marque et année du véhicule, à:

"Livraison à Domicile" Case postale 6033, Montréal 101, P.Q.

Nous communiquerons avec chaque correspondant J.N.O.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE de la CÔTE NORD

275, BOULEVARD LASALLE
BAIE-COMEAU, SAG., P.Q.
SERVICE AU PERSONNEL

Réf.: 04-11-55C

OFFRE D'EMPLOI

OPÉRATEUR EN INFORMATIQUE

(chargé de production)

ENDROIT

Terminal du centre administratif de Baie-Comeau.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

Le titulaire du poste sera responsable de l'exécution des travaux sur le Terminal et sur l'équipement périphérique. Sous l'autorité du responsable de l'informatique. — il devra s'assurer que les travaux qui lui sont confiés sont exécutés conformément aux normes et procédures établies.

— il sera responsable de la conservation et de la manipulation des programmes, des fichiers et des autres documents.

— occasionnellement il devra faire de la programmation.

— accomplir toute autre fonction inhérente au poste.

EXIGENCES

Diplôme d'études collégiales (option informatique) ou diplôme de secondaire V et deux (2) ans d'expérience pertinente.

l'expérience du milieu scolaire et/ou la connaissance du langage de commande "OS" sera un avantage.

SALAIRE

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

Toutes les personnes intéressées devront faire parvenir leur demande accompagnée de leur curriculum vitae en mentionnant le numéro indiqué plus haut à l'attention du soussigné avant 5:00 heures p.m. le 22 mars 74.

LA DIRECTION DES SERVICES AU PERSONNEL

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque insertion coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A. E. LEPAGE
COURTIERS
IMMEUBLES
WESTMOUNT
REALTIES

OUTREMONT

résidence en pierre
\$140,000.

Située dans Outremont-en-Haut, cette résidence exceptionnelle offre 11 magnifiques pièces. Superbe salon avec foyer, salle à manger séparée, den au rez-de-chaussée, et solarium. Cuisine avec dinette, chambre de domestique. Chambre principale avec salle de bain privée et salle d'essayage; quatre autres chambres au même niveau. Salle de jeux, bar, placard en cèdre, cave à vin. L'intérieur de la propriété complètement fini en bois luxueux. Pour de plus amples renseignements, appelez Solange Sessén, 731-7741 ou 735-4933. Exclusif. 15-3-74

TERRAINS À VENDRE

REPENTIGNY: bord de l'eau, 55' x 165', secteur résidentiel neuf. Prix: \$8,000. Tél.: 374-3969. 1-4-73

OUTREMONT

AVENUE DUNLOP, entre chemin Ste-Catherine et LaJoie. 12½ pièces, 5 chambres, grande bibliothèque-fenêtre panoramique, 2 salles bains, sous-sol fini: 40' x 25', foyer mur-à-mur pierre naturelle, placards cèdre, fenêtres Rusco, garage double, jardin paysagé, 2 galeries. Vue Parc Pratt - Joyce; proximité collèges, couvents, Université. Terrain 107' x 50'. Pas d'agent. Tél.: 738-9576 18-3-74

N.D.G.

Cottage luxueux
Près écoles, 4 chambres, 3 salles de bains. Garage. \$49,500.
Paul-André Langelier,
IMMEUBLES PAL ENRG.
courtiers
489-1260 18-3-74

ST-BRUNO: Bungalow, 5 pièces plus sous-sol fini, salle de jeux et 4ème chambre, powder-room. Prix: \$33,000. Suzanne Lussier, 653-2496 ou 649-5467. Immeubles Westgate, courtiers 15-3-74

BELOIL: "Voici pour vous professionnels". Luxueux bungalow, pierre et brique, 10½ pièces, salle à dîner, salle de réception, foyer, garage double, etc. Très beau secteur. Hypothèque à 7½%. Occasion à ne pas manquer. M.L.S. Thérèse T. Larivière, 467-0285 ou 467-6115. Immeubles Westgate, courtiers 15-3-74

les MOTS CROISÉS du Devoir

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Horizontalement

1. Qui ne sait rien (fém). — Technétium.
2. Partie de l'année. — Deux. — Couleur.
3. Qui concerne la pupille de l'œil.
4. Pulvérisée. — Met au courant des secrets d'un art, d'une science, etc.
5. Ergot des coqs, des chiens. — Tellure. — Petit cube.
6. Animal mou. — Petite balance de précision pour les monnaies.
7. Etat de ce qui est fané. — Le meilleur en son genre.
8. Donner un salaire. — Bienheureux.
9. Qui a souffert de l'inondation. — Terme de tennis.
10. Unité d'information. — Roulé en spirale.
11. Nom donné à plusieurs espèces de néphars. — Du soir au matin.
12. Qui énerve (fém). — Tellure.

Verticalement

1. Qu'on ne peut prévoir.
2. Vaurien. — Ion chargé négativement.
3. Fournir de vêtements. — Poisson.
4. Espèce de saule. — Adolescent admirateur des vedettes de l'écran ou de la chanson. — Patrie d'Abraham.
5. Nom donné à la panthère

Solution d'hier

1. tache d'Afrique. — Saint Valentin.
2. Sorte d'ignon. — Chants funèbres, chez les Grecs et les Romains.
3. Dis qu'une chose n'est pas vraie. — Transpire — Partie tombante et flottante d'un vêtement.
4. — A Rome, magistrat qui gouvernait entre deux consulats.
5. Etat d'une personne ivre. — Vase d'ornement.
6. Terme de tennis. — Instrument pour maintenir des objets qu'on veut limiter.
7. Tellure. — Qui n'existe que dans l'imagination.

aux 4 coins

Bombe atomique... pour terroristes

WASHINGTON (AFP) — Verra-t-on, un jour, la bombe atomique, petit format, pour terroristes? Deux physiciens nucléaires entendus hier par la Commission sénatoriale des opérations gouvernementales, croient la chose possible. Un de leurs confrères pense, heureusement, qu'ils exagèrent. Le Dr Theodore Taylor, président de l'International Research and Technology Corporation, pense qu'un terroriste armé d'une petite bombe atomique fabriquée à l'aide d'une quantité de plutonium grosse comme une boule de neige pourrait tuer des milliers de personnes. Les publications techniques et les bibliothèques recèlent assez de documentation, pense un autre atomiste également entendu par les sénateurs, pour permettre de construire une bombe atomique rudimentaire en quelques semaines seulement, a précisé ce savant de l'université Johns Hopkins, le Dr Edward Radford. Cette arme artisanale suffirait à éliminer le Capitole du panorama washingtonien. Ou bien, a dit encore ce physicien nucléaire, quelques parcelles de plutonium ou d'uranium-233, insérées dans le système de climatisation d'un immeuble pourraient tuer tous ses occupants. Un troisième spécialiste, le Dr Ralph Lapp, pense que tout cela est exagéré. "Si c'est aussi facile de fabriquer une bombe atomique, a déclaré cet ancien membre du Manhattan Project de fabrication de la première bombe-A, le gouvernement devrait prendre des mesures." Le dernier mot est allé au sénateur Abraham Ribicoff, le président de la commission devant laquelle ont déposé les trois savants. Tenant apparemment compte de l'avis de Ralph Lapp — de loin le plus réputé du trio — ce parlementaire a suggéré que la Commission de l'énergie atomique (AEC) prenne Taylor au mot. S'il est aussi facile de faire une bombe atomique qu'il en fabrique donc une. Alors on verra bien si une telle arme est vraiment à la portée du premier venu, terroriste ou non.

Les dinosaures auraient volé

LONDRES (AFP) — Les dinosaures, disparus de la surface du globe depuis plus de cent millions d'années et classés dans la catégorie des reptiles, étaient peut-être des oiseaux. La revue britannique "Nature" publie une étude de deux paléontologues américains, MM. Robert Batter (Harvard) et Peter Galton (Bridgeport), selon laquelle les dinosaures présentent les caractéristiques de base (tête, articulations, membres arrière-train et pelvis) des oiseaux. En revanche, selon MM. Batter et Galton, ils n'auraient que peu de points communs avec les reptiles.

Nuvitisme et "culottes baissées"

(D'après CP et AFP) — C'est la nouvelle marotte: se dévêtir dans un lieu public, s'exhiber nu, au pas de course, dans les endroits les plus inattendus, puis disparaître avant que la police ne puisse vous mettre la main au "collet". Aux États-Unis, ce dada a pour nom "streaking". Dans les pays francophones, sans doute parce que les adeptes de cette forme de nudisme sont nus et qu'ils courent vite, on les a baptisés "nuvites". Déjà, plusieurs nuvites sont apparus et disparus à Montréal, à Ottawa, à Toronto. Mardi, c'était à l'Assemblée législative de la Saskatchewan qu'un nuvite donnait son spectacle impromptu. Vêtu de son seul caleçon et de souliers de tennis, il a surgi derrière les banquettes de l'opposition, a traversé la salle où les députés poursuivaient l'étude du budget, puis, empruntant les longs couloirs de l'édifice, il est sorti par l'entrée principale, où une automobile l'attendait. Les nuvites se sont manifestés cette semaine à Zurich, dans l'artère principale. La police suisse, interloquée, n'a pas réagi. A Santiago au Chili, un nuvite caché derrière ses lunettes de soleil a couru dans une artère fréquentée, puis est entré dans un centre commercial et enfin dans un café bondé. Quelques minutes plus tard, vêtu cette fois, il a accordé une entrevue aux journalistes. "J'ai voulu montrer qu'au Chili nous avons le sens de l'humour", a-t-il déclaré. La police, de son côté, a fait savoir que tout nuvite attrapé, comme on dit au Québec, les "culottes baissées", sera passible d'une peine de prison allant de 60 à 540 jours, pour "offense à la morale publique".

20 ans à un pirate de l'air

TOKYO (AFP) — Un pirate de l'air japonais, Tatsuji Nakaoka, 49 ans, a été condamné hier à 20 ans de prison pour avoir pris en otage en novembre 1972 les 128 occupants d'un "Boeing 727" des "Japan Air Lines" (J.A.L.) qui se rendait de Tokyo à Fukuoka (île de Kou Siou). Après avoir réclamé une rançon de \$2 millions, il avait été arrêté par des policiers déguisés en membres du personnel des "J.A.L.". Cette sentence a été rendue au lendemain de la tentative de détournement d'un "Boeing 747" de la même compagnie aérienne qui transportait 426 passagers de Tokyo à Naha (Okinawa).

Pour savoir vivre... longtemps

SAN DIEGO (AFP) — Deux savants américains de l'Université de Californie s'apprêtent à rejoindre une expédition médicale en Equateur qui enquête sur la longévité des habitants d'un village dans les Andes, dont un grand nombre deviennent centenaires. Les docteurs Jarvis E. Seegmiller et Harold Elrich ont été invités par le gouvernement équatorien à participer aux recherches qui vont être entreprises parmi les 819 habitants du petit village de Vilcabamba, dont neuf, ou plus, ont au moins 100 ans, d'après les registres de l'église du village. Le plus vieux, M. Miguel Cambrio, un agriculteur, aurait 112 ans. Il travaille tous les jours sur ses terres, fume, boit et courtise les belles femmes du pays. Le but d'expédition est de connaître les raisons qui permettent aux habitants de cette région perdue dans les montagnes de vivre activement à ce grand âge. Aux États-Unis, seulement trois personnes sur 100,000 sont centenaires, a expliqué un des savants.

Il a 92 ans, elle en a 24...

LONDRES (AFP) — Il a 92 ans elle en a 24. Ils divorcent pour non-consommation de mariage. Mais c'est la mariée qui avait dit "non". Cette affaire pour le moins insolite a été jugée par un tribunal londonien qui a annulé l'union conclue 19 mois auparavant. Branka Branislava Ivancevic, d'origine yougoslave et ancienne danseuse du ventre, a expliqué que pour elle cette union n'était qu'une pure formalité lui permettant de rester en Grande-Bretagne et se faire naturaliser. Mais son mari, le Dr Kenneth Turner, ne l'entendait pas de cette oreille. Pour lui il ne pouvait être question de "formalité". "Le fait est que je ne pouvais pas me décider à faire l'amour avec un homme tellement plus âgé que moi, a dit la jeune femme. J'aurais été très heureuse si notre mariage en était resté là. Et je n'aurais pas soulevé d'objections s'il avait eu d'autres aventures. Maintenant, "il veut en avoir, il est libre et je lui souhaite bonne chance. "Pendant notre mariage, a-t-elle poursuivi, il me disait que je pouvais faire ce que je voulais mais les amis étaient carrement proscrits". "Vous savez, a-t-elle ajouté, il est très possessif".

Giardiasis au retour de l'URSS

ATLANTA (AFP) — Une maladie intestinale connue sous le nom de giardiasis affecte de nombreux touristes américains de retour d'Union soviétique, a révélé le Centre national de contrôle des épidémies, à Atlanta (Géorgie). Cette maladie, provoquée par un parasite, se manifeste dans la plupart des cas peu après le retour aux États-Unis des voyageurs. Sur 1500 Américains ayant séjourné temporairement en URSS, 345 soit 23 pour cent, ont souffert des symptômes de la giardiasis: douleurs intestinales, diarrhées, amaigrissement, grande fatigue et nausées. Un simple traitement par médicaments suffit à enrayer le mal, a précisé un médecin. Il semble que les touristes ayant visité Leningrad sont les plus nombreux à avoir été atteints par cette maladie probablement contractée par l'absorption d'eau municipale.

Des étudiants d'un COFI auraient aimé savoir avant

Un comité d'étudiants de COFI vient de se plaindre, dans une lettre au ministre fédéral de l'Immigration, des inconvénients que pose le présent arrêt de travail et de l'information "incorrecte" que dispenseraient les agents d'immigration canadiens en poste à l'étranger.

Les signataires de la lettre disent parler au nom des étudiants du COFI-Nord, d'Esther-Blondin et d'Olivier-Asselin. Ils soulignent les lacunes constatées et se demandent si l'on ne pourrait pas être plus complet et plus précis à l'endroit des candidats à l'immigration, sur les normes de qualification professionnelle par exemple.

Ne pourrait-on pas dire clairement que la plupart des employeurs canadiens requerront

une "expérience canadienne" de l'immigrant, ce qui mène à un cercle vicieux? L'information actuellement publiée en France pour encourager l'émigration vers le Canada serait elle aussi trompeuse, prétendent ces élèves de COFI qui s'étonnent de nombreux refus de cours d'anglais à ceux qui en expriment le désir.

La lettre se termine sur un souhait de coordonner le travail — efficace dit-on — d'agences volontaires avec les services gouvernementaux.

Mer Méditerranée ou mer morte?

ATHÈNES (AFP) — Dans trente ans, la Méditerranée sera une mer morte si des mesures tendant à éviter sa pollution et la pêche inconsidérée ne sont pas prises. C'est là un point sur lequel sont tombés d'accord les représentants de treize pays méditerranéens participant à la conférence diplomatique sur le droit de la mer à Athènes.

Le document reçu par M. Andras indique que dans certains cas, les agents de la Main-d'œuvre et de l'Immigration font preuve d'indifférence, et même de "discrimination arrogante". L'un des souhaits de ces immigrants est que, dans les pays où se trouvent des conseillers canadiens pour l'immigration, on renseigne les candidats sur le véritable coût de la vie au Canada et sur la question linguistique qui a ses incidences tant sur l'emploi que sur les écoles.

DIRECTEUR DU PERSONNEL

Traitement initial: \$17,000 à \$22,000

Voici un poste de cadre au sein d'une ville de la région de l'Outaouais.

Le candidat choisi dirigera toutes les activités de gestion des ressources humaines y compris l'interprétation des conventions collectives, la formation des employés les programmes de rémunération et l'administration des bénéfices sociaux.

Les candidats recherchés possèdent une expérience éprouvée dans le domaine du personnel. Leur habileté à communiquer efficacement alliée à leur tact et leur compétence professionnelle leur permettra d'innover dans cette sphère d'activités et de parfaire leur formation professionnelle.

Vous référant au dossier 34-11-626, veuillez adresser votre demande à Philippe Brassard, Suite 835, 1 Place Ville-Marie, Montréal, Québec H3B 2A3

P. S. ROSS ET ASSOCIES
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES CONSEILLERS EN ADMINISTRATION.

Carrières et Professions

SÉLECTEUR DE RISQUES

Assurance-vie, siège social

Avons besoin d'un sélecteur avec expérience pour une compagnie d'assurance progressive, de préférence bilingue. Excellents bénéfices sociaux. Salaire basé sur l'expérience.

Pour renseignements, composer

844-6331 poste 395

Toute demande sera traitée confidentiellement

AGRONOME

VERSÉ DANS LE FINANCEMENT AGRICOLE

Un important établissement financier de Montréal, dont les opérations s'étendent à toute la province, recherche actuellement un agronome possédant une bonne expérience en financement agricole. A part le défi fort intéressant qu'il comporte, ce nouveau poste offre au candidat choisi une carrière d'avenir bien rémunérée, en plus d'excellents avantages sociaux.

Prière d'envoyer un curriculum vitae complet à:

Case 2286, Le Devoir, Montréal H2Y 1X1

Toutes les demandes seront traitées confidentiellement

AVOCATS

Étude légale réputée de Montréal recherche deux (2) jeunes avocats bilingues.

Excellentes possibilités d'avancement et de faire une carrière fructueuse dans un domaine spécialisé.

Tél.: 861-0951

COMMISSION SCOLAIRE DE LAC ABITIBI

OFFRE D'EMPLOI

PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

- Dépistage
- Analyse de problèmes de comportement, d'adaptation et d'apprentissage.

EXIGENCE: Diplôme universitaire 2e cycle.

CLIENTÈLE: 8,000 élèves.

Toutes personnes intéressées et possédant les exigences, peuvent communiquer par écrit ou en téléphonant.

Monsieur Michel Allard,
Directeur Général,
Commission Scolaire de Lac
Abitibi,
C.P. 918, LaSalle,
Abitibi, P. Qué.
Tél.: (819) 333-5491



Université du Québec à Rimouski

AGENT DE LA GESTION DU PERSONNEL

Service: Personnel
Concours No: SP-74-010

Fonctions:

Sous direction du directeur du personnel, l'agent de la gestion du personnel est responsable de la coordination de la fonction recrutement-sélection du personnel; il est responsable de l'administration des plans d'évaluation et de classification pour les diverses catégories d'emploi; il collabore à des études d'organisation et participe à l'animation de séances de formation.

Exigences:

Posséder un Bac spécialisé en relations industrielles ou dans une discipline appropriée et deux (2) ans d'expérience pertinente.

Traitement:

Dépendant des qualifications et de l'expérience.

Seules les candidatures écrites reçues avant le 25 mars 1974 seront retenues.
Toute candidature sera traitée confidentiellement.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae complet à:

Directeur du personnel
Université du Québec
300, avenue des Ursulines
Rimouski, Québec

AVOCAT

Droit corporatif

Une étude légale de Montréal comprenant plus de 20 membres, recherche, afin de compléter ses effectifs, les services d'un avocat ayant au moins 5 ans d'expérience en droit corporatif.

Prière d'adresser curriculum vitae détaillé à:

Case 2287, Le Devoir, Montréal H2Y 1X1

Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement.

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CÔTE NORD

275, boulevard LaSalle
Baie-Comeau, Sag., P. Qué.

Réf.: 04-14-13C

SERVICES AU PERSONNEL

OFFRE D'EMPLOI

CONSEILLERS D'ORIENTATION

La Commission scolaire régionale Côte-Nord est à la recherche de conseillers d'orientation pour travail au niveau secondaire.

EXIGENCES:

Diplôme universitaire et appartenance à la Corporation des conseillers d'orientation professionnelle du Québec ou à la Corporation des psychologues de la province de Québec ou sur le point d'être admis.

ENDROIT DU TRAVAIL:

Baie-Comeau

ENTRÉE EN FONCTION:

Immédiatement

SALAIRE:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation et de la Commission scolaire régionale Côte-Nord concernant les professionnels.

Toutes les personnes intéressées devront faire parvenir leur demande accompagnée de leur curriculum vitae en mentionnant le numéro indiqué plus haut à l'attention du soussigné avant 5:00 heures p.m. le 22 mars 1974.

LA DIRECTION DES SERVICES AU PERSONNEL

C.H. CHARBONNEAU,
Directeur



le collège régional du
saguenay-lac st-jean

OFFRE D'EMPLOI

Le Campus d'Alma du Collège Régional du Saguenay-Lac St-Jean requiert les services d'un

RESPONSABLE DU CENTRE DE DOCUMENTATION (Bibliothèque et audiovisiothèque)

RESPONSABILITÉS:

- Organiser et coordonner tous les services d'un centre de documentation, bibliothèque, audiovisiothèque, laboratoire d'enseignement.
- Administrer le budget du centre de documentation.
- Intégrer le centre de documentation à l'enseignement et à la pédagogie du collège.

QUALIFICATIONS:

- Formation universitaire en bibliothéconomie avec compétence en pédagogie ou,
- Formation universitaire en pédagogie avec compétence en bibliothéconomie et techniques audio-visuelles.
- Expérience pertinente en administration.

TRAITEMENT:

— Selon les échelles en vigueur dans les collèges.

ENTRÉE EN FONCTION:

Dès que possible.

Faire parvenir votre curriculum vitae d'ici le 23 mars inclusivement à:

Concours: Responsable du centre de documentation,
Collège Régional du Saguenay-Lac-St-Jean,
a/s Directeur du personnel,
400 rue Mellon, Arvida.

YORK UNIVERSITY,

DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

Toute personne intéressée à poser sa candidature pour le poste permanent de professeur en relations internationales (professeur agrégé ou professeur titulaire) est priée de faire parvenir sa demande (date limite: 15 avril 1974) à:

Professeur Edgar Dosman
Directeur
Département de science politique
4700 Keele St.,
Downsview, Ontario

DIÉTÉTISTE AVEC INTERNAT

DEMANDÉE

Nous sommes à la recherche d'une diététiste avec internat, pour le service de diétothérapie, pour un hôpital de 400 lits.

QUALIFICATIONS REQUISES:

1. Diététiste professionnelle avec internat.
2. Faire partie de la Corporation des Diététistes.
3. Expérience préférable mais non nécessaire.

FONCTION:

S'occuper des patients internes et externes.

Toute demande doit être faite par écrit à:

Directeur du Personnel,
Hôpital St-Joseph,
150, av. Rouleau,
Rimouski, P. Qué.

DAWSON COLLEGE

Cegep

recherche un

DIRECTEUR EN ÉDUCATION PHYSIQUE

Le candidat choisi sera responsable de l'organisation, du budget, de l'évaluation et de la coordination, de la planification et du fonctionnement du département d'Éducation Physique.

Le département d'Éducation Physique possède des programmes dans les domaines éducationnel, intra-muros, familial et intercollégial pour une population d'environ 7,000 étudiants.

Qualifications:

- Licence de préférence; baccalauréat en E.P. est le minimum.
- Un minimum de 2 années d'expérience fructueuse acquise dans l'administration de l'Éducation Physique
- Connaissance des méthodes administratives
- Contacts établis entre la communauté et le domaine de l'éducation
- Le bilinguisme un atout.

Salaire:

Sera proportionné d'après la scolarité et l'expérience selon l'échelle provinciale de l'Éducation avec un traitement additionnel d'administration.

Date limite d'inscription: 20 mars 1974

Faire parvenir curriculum vitae complet à:

M. Courtney Pratt,
Secrétaire général,
Dawson College,
4333 ouest, Ste-Catherine,
2e étage,
Montréal H3Z 1P9

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CÔTE NORD

275, boulevard LaSalle
Baie-Comeau, Sag., P. Qué.

Réf.: 04-14-21A

SERVICES AU PERSONNEL

OFFRE D'EMPLOI

PSYCHOLOGUES

La Commission scolaire régionale Côte-Nord recherche activement les services de psychologues pour le service aux étudiants de son territoire.

Les candidats devront posséder:

- esprit d'initiative;
- goût des défis;
- soucieux de réaliser ses aspirations, de mettre en pratique ses conceptions;
- intérêt marqué soit pour l'évaluation, le diagnostic, le traitement ou l'intervention psychosociale.

Le travail consiste à:

- consolider le service actuel de psychologie;
- répondre aux multiples demandes du milieu selon sa compétence propre;
- mettre sur pied des nouveaux modes d'intervention;
- collaborer avec les personnes soucieuses de rendre le milieu scolaire plus humain.

Endroit du travail:

Forestville

Entrée en fonction:

Juillet 1974

Salaire:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation et de la Commission scolaire régionale de la Côte-Nord.

Toutes les personnes intéressées devront faire parvenir leur demande accompagnée de leur curriculum vitae en mentionnant le numéro indiqué plus haut à l'attention du soussigné avant 5:00 heures p.m. le 22 mars 1974.

LA DIRECTION DES SERVICES AU PERSONNEL

C.H. CHARBONNEAU,
Directeur

"C'est un record de longévité qu'Aaron établira" — Ed Lopat

de notre envoyé spécial, Marc Thibault

DAYTONA BEACH, Floride — Les Yankees de New York, au cours de leur histoire plutôt glorieuse, ont connu de grands noms... Babe Ruth, Lou Gehrig, le gérant Joe McCarthy, Bill Dickey, Joe DiMaggio, Mickey Mantle, Lefty Gomez, Tony Lazzeri, Frank Crosetti, Tommy Henrich, George McQuinn, Phil Rizzuto, Ben Chapman, Red Ruffing, Red Rolfe, Hank Bauer, Yogi Berra, Roger Maris, Whitey Ford... pour n'en nommer que quelques-uns de belle mémoire.

Ed Lopat, de son vrai nom Lopatynski et qui aura 56 ans en juin prochain, peut s'ajouter à cette éminente liste. Depuis août 1968, "le joyeux Polonais" travaille pour les Expos de Montréal comme chef-recruteur aux côtés de Bobby Matlack et sous la direction de Mel Didier, directeur du recrutement des joueurs et de leur développement.

Avant de parler de son travail avec les Expos, qui l'occupe durant 11 mois par année (ce qui lui vaut un salaire annuel fixe), on ne peut s'empêcher de lui rappeler ses beaux jours avec les Yankees, ce qui nous amène, évidemment, à lui demander son opinion sur le record de 714 circuits en une carrière de Babe Ruth que l'as-frappeur Hank Aaron, des Braves d'Atlanta, est à la veille de briser. À ce sujet, Lopat a une opinion bien définie:

"Je n'ai pas joué avec Ruth mais je l'ai évidemment connu. Le record qu'Aaron va établir en est un différent de celui de Babe en ce sens que c'est plutôt un record de longévité qu'il va enregistrer même si, dans les dossiers, on lira qu'Aaron est celui qui a frappé le plus de circuits au cours d'une carrière dans les ligues majeures. Ainsi, Aaron aura été au bâton quelque chose comme 3,000 fois

de plus que Ruth avant d'avoir frappé ses 714 circuits et il aura joué des saisons de 162 parties au lieu de 154. Je ne dirai pas, toutefois, qu'Aaron aura frappé des balles ayant plus de vélocité. Les balles d'aujourd'hui sont tout simplement de meilleure qualité, je parle de leur fabrication, qu'autrefois. Mais cela ne fait pas une grande différence. Les parcs non plus, sauf celui d'Atlanta, n'ont pas favorisé Aaron plus que Ruth. Si je fais exception du parc d'Atlanta c'est que la chose est reconnue. La balle voyage, comme l'on dit, à ce stade-là et la preuve est bien les 43 circuits frappés par Dave Johnson l'année dernière, lui qui, un an plus tôt, n'en avait frappé que 16 à Baltimore, ce qui, sauf erreur, était son plus grand total dans les ligues majeures depuis ses débuts. Je ne veux pas enlever à Aaron le moindre crédit puisqu'il est évidemment un grand frappeur. Mais si vous analysez le record de Babe Ruth, vous en arriverez vite à la conclusion que personne ne battra ce record dans le même nombre de présences au marbre".

Ce qui fait aussitôt penser au record de 50 buts en 50 parties (contre des défenseurs et des gardiens de meilleur talent que ceux que nous connaissons aujourd'hui) de Maurice Richard au hockey.

Lopat le gérant

Sa carrière de joueur terminée en 1955, Lopat ne resta pas longtemps inactif. De 1956 à 1958 inclusivement, il fut gérant du club Richmond, affilié aux Yankees, de la ligue Internationale. En 1959, il devint instructeur des lanceurs de la chaîne de clubs-écoles des Yankees. L'année suivante, ceux-ci l'engageaient comme instructeur. Ce fut la fin de ses longues relations avec les Yankees. En 1961, il devint instructeur avec les Twins du Minnesota avant d'être nommé instructeur des lanceurs avec le nouveau club Kansas City de Charles O. Finley. Un an plus tard, il devenait gérant de cette équipe appelée à remporter, à Oakland, deux championnats du monde.

"En juin 1964, Finley me congédia comme gérant mais me nomma directeur du personnel de joueurs. En 1965, 1966 et 1967, je fus son directeur général. Lorsque Finley déménagea le club à Oakland en 1968, je décidai que j'en avais assez", d'expliquer Lopat en laissant sous-entendre que 6 années auprès de Finley étaient suffisantes pour éprouver la patience d'un homme, si "joyeux Polonais" soit-il! Et c'est ainsi qu'en août 1968 il devint recruteur spécial pour nos Expos.

A-t-il des souvenirs à raconter à propos de l'extrémité Finley? "Trop! Je vous dirai simplement que tous les gars qui ont découvert et développé les présentes vedettes du club Oakland ne sont plus avec l'équipe. Je parle des gars qui ont découvert les Sal Bando, Alex Campaneris, Gene Tenace, Blue Moon Odom, Catfish Hunter, Vida Blue, Reggie Jackson, Joe Rudi, Tony Kubiak, Rollie Fingers et ainsi de suite. Autrement dit, ce n'est pas

Finley qui a bâti son club de champions. Et ceux qui l'ont fait pour lui ont eu pour récompense d'être congédiés. Voilà un seul des nombreux traits de la personnalité Finley". Lopat n'a pas parlé avec amertume, plutôt avec un sourire narquois... et en soupirant de découragement.

Son travail avec les Expos en

est un constant et plus important qu'il n'en a l'air. Ainsi, il est un des principaux conseillers du directeur général Jim Fanning et du gérant Gene Mauch lorsqu'il s'agit de faire une transaction, particulièrement un échange de joueurs, et il a eu son petit mot à dire lorsque Rusty Staub passa aux Mets de New York en retour

de Ken Singleton, Tim Lincecum et Mike Jorgensen. Il voit quelque 180 parties de baseball par saison, dans les ligues majeures (dont l'Américaine) comme dans les ligues mineures.

"J'aime beaucoup mon travail parce qu'il est varié même si je reste dans le même

milieu. Je fais des rapports sur nos jeunes recrues et sur des joueurs des ligues majeures qui pourraient nous intéresser tôt ou tard. Je prépare encore des dossiers sur les joueurs que nous pourrions repêcher, au niveau collégial comme au niveau des ligues mineures, et je participe à ces repêcha-

ges. Bref, je fais constamment l'inventaire de nos joueurs et de nos équipes-écoles. Actuellement, je suis à notre camp d'entraînement pour voir ce que nous avons... à garder ou à envoyer à nos autres clubs ou, encore à offrir en échange. Je n'ai évidemment pas le dernier mot mais je suis participant et il m'est agréable d'avoir à parler baseball avec des hommes qui, comme moi, ont été joueurs. McHale, Fanning, Mauch, Melendez, bref presque tous les gars de la haute direction des Expos ont été des joueurs et nous parlons le même langage et nous nous comprenons. Cela est très agréable. Je voyage évidemment beaucoup mais de façon moins exaspérante que comme joueur".

Les joueurs d'aujourd'hui

Que pense-t-il des joueurs d'aujourd'hui?

"Ils sont plus forts et plus rapides... à la défensive, ils sont aidés par des gants beaucoup plus gros que ceux que nous avions... de façon générale, ils ne frappent pas aussi bien que les joueurs d'autrefois... la raison est qu'ils sont maintenant obligés d'apprendre au niveau des ligues majeures et il n'est pas facile d'apprendre à cet échelon... cela est plus facile pour les lanceurs, une fois qu'ils ont une bonne balle rapide... mais il n'y a aucun doute que les jeunes joueurs d'aujourd'hui progressent, pour ainsi dire, trop rapidement... depuis 16 ans, environ, je ne connais qu'un joueur qui a réussi dans les majeures immédiatement après avoir joué comme amateur et c'est ce 3e-but Roberts des Padres de San Diego et si vous considérez que les clubs majeurs regardent entre 750 à 1,000 joueurs amateurs par année, vous admettez que le pourcentage de réussite est minuscule".

Avant de quitter le City Island Park de Daytona Beach où les Expos s'entraînent et s'exercent, nous demandons à Lopat s'il aimerait redevenir instructeur ou gérant dans les ligues majeures. Souriant et sans la moindre hésitation, il répond: "J'ai déjà refusé, depuis que je suis avec les Expos, des postes d'instructeur et je ne veux certainement pas redevenir gérant." Et Lopat d'ajouter, après une poussee de cigarette: "Voyez-vous, je suis trop heureux avec les Expos".

Et merci Ed Lopat, as-lanceur, joueur de bridge à vos heures, fin connaisseur du baseball et... "joyeux Polonais".

hockey

Ligue Nationale

Mardi soir
Boston 4, Buffalo 0
St-Louis 2, Toronto 1
Philadelphie 2, Islanders 1
Detroit 2, Vancouver 1

Hier soir
Montréal 3, Chicago 3
Detroit à Californie
Pittsburgh à Los Angeles
Atlanta 1, Minnesota 5

Ce soir
Islanders à Toronto
Chicago à Rangers
Boston à Buffalo
St-Louis à Philadelphie

Les compteurs

(Parties dans l'Ouest non comprises)

	b	p	pts
Esposito, Boston	59	68	127
Orr, Boston	26	74	100
Hodge, Boston	43	48	91
Martin, Buffalo	42	32	74
Clarke, Philad.	29	45	74
Sittler, Toronto	33	38	71
Bucyk, Boston	27	42	69
Park, Rangers	23	46	69
Cashman, Boston	23	45	68
Apps, Pittsburgh	22	46	68
Dionne, Detroit	20	48	68
Hextall, Min.	17	50	67
F. Mahovlich, Mont.	24	43	67
Goldsworthy, Min.	40	26	66
Ullman, Toronto	21	44	65
P. Mahovlich, Mont.	31	64	64
G. Ibert, Rangers	27	37	64
Mikita, Chicago	25	39	64

Mardi soir

Wings 2, Canucks 1

1ère période
1-Detroit: Boucha (16) 18:06
Benson, Jarry 2-3; Berenson D
Pun: Lever V 6:35; Berenson D
9:15; McSheffrey V, Watson D
mineurs et majeurs 14:53.

2e période
2-VANCOUVER: Lever (18)
Boudrias, Ververgaert 6:45
3-Detroit: Redmond (45)
Dionne, Berenson 18:59
Pun: Hughes D 2:25, 4:39; Hog-
ebum D 13:38; Boudry V 17:04;
Bulley V 17:58.

3e période
Aucun but
Pun: Hughes D 8:12; Lemieux
V 17:12.

LIGUE NATIONALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BOSTON	66	44	13	9	297	183	97
MONTREAL	67	39	19	9	246	198	87
RANGERS	65	36	17	12	253	192	84
TORONTO	66	30	23	13	237	195	73
BUFFALO	66	28	29	9	208	219	65
DETROIT	67	24	33	10	218	274	58
VANCOUVER	66	17	38	11	180	252	45
ISLANDERS	65	15	35	15	153	213	45

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	65	41	14	10	224	134	92
CHICAGO	65	32	13	20	220	137	84
ATLANTA	67	26	30	11	177	201	63
LOS ANGELES	66	25	30	11	183	206	61
ST-LOUIS	66	24	32	19	179	194	58
MINNESOTA	66	20	30	16	203	226	56
PITTSBURGH	65	22	36	7	192	234	51
CALIFORNIE	66	13	44	9	172	283	35

ASSOCIATION MONDIALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
N-ANGLETERRE	69	38	28	3	259	230	79
TORONTO	68	35	30	4	269	238	74
QUEBEC	68	34	31	3	266	245	71
CLEVELAND	68	32	29	7	226	230	71
CHICAGO	66	31	32	3	222	234	65
JERSEY	68	29	36	3	225	264	61

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
HOUSTON	67	41	21	5	271	184	87
MINNESOTA	68	38	28	2	285	241	78
EDMONTON	66	33	32	1	229	230	67
WINNIPEG	70	30	35	5	224	262	65
VANCOUVER	65	24	41	0	240	281	48
LOS ANGELES	68	23	45	0	206	282	46

LIGUE AMERICAINE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
ROCHESTER	68	38	20	10	275	235	86
PROVIDENCE	68	37	23	8	303	213	82
NEW HAVEN	69	33	26	10	267	241	76
N-ECOSSE	67	30	27	10	231	205	70
BOSTON	67	20	37	10	208	269	50
SPRINGFIELD	68	18	37	13	223	302	49

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
HERSHEY	68	37	21	10	293	217	84
BALTIMORE	67	36	23	8	270	210	80
CINCINNATI	66	35	22	9	238	207	79
JACKSONVILLE	69	23	39	7	216	295	53
VIRGINIE	67	22	37	8	193	254	52
RICHMOND	66	19	36	11	208	276	49

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SOREL	65	54	10	1	575	276	109
QUEBEC	65	50	13	2	502	294	102
SHAWINIGAN	65	26	36	3	318	360	55
CHICOUTIMI	66	21	45	0	258	425	42
TROIS-RIVIERES	65	19	45	1	290	428	39

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CORNWALL	63	45	18	2	395	286	88
MONTREAL	65	35	24	3	408	308	79
SHERBROOKE	65	38	29	1	307	311	71
LAVAL	64	27	34	3	329	386	57
DRUMMONDVILLE	64	21	42	1	263	388	43
HULL	65	13	51	1	205	368	27

Malgré les obstacles, la boxe amateur progresse au Québec

par André Tardif

"En adoptant notre nouvelle formule de classification, la Fédération de boxe amateur du Québec s'est placée à l'avant-garde sur la scène canadienne", déclare Jerry Shears, président de l'Association canadienne.

Et il précise que le nouveau système, similaire à celui en vigueur au tennis, permet la présentation de combats beaucoup plus intéressants, tout en s'avançant un stimulant à la fois pour les titulaires et pour les aspirants dans chaque catégorie de poids.

Selon Shears, un Montréalais qui préside aux destinées de l'organisme national depuis maintenant deux ans, la formule, au point en septembre dernier lors de la sélection de l'équipe devant représenter le Canada aux récents jeux du Commonwealth, a aussitôt été adoptée par le Québec, puis par la Colombie-Britannique.

La grande compétition annuelle des Gants Dorés s'en trouve nécessairement transformée, comme on aura l'occasion de le constater mardi soir prochain dans le grand amphithéâtre du centre Paul-Sauvé.

Les membres de l'équipe du Québec auront alors l'occasion de prouver qu'ils méritent d'en faire partie, avec tout le prestige qui s'y rattache, contre des aspirants québécois dans les catégories où il se présente de sérieux, et contre des boxeurs américains dans quatre cas, là où le titulaire fait un peu cavalier seul dans sa classe.

Plusieurs champions

Ce sera le cas, entre autres, de Michel Prévost, de LaFleche, représentant canadien aux jeux de Christchurch (N-Z.) chez les 126 livres; de Sestino Ricci, de la Paestrestre Nationale, également champion canadien (147 lbs); de Brian Gibson, du club Olympique, finaliste canadien (178 lbs); et du très jeune Daniel Tremblay, de la Paestrestre (105 lbs), qui en est à sa première année officielle de compétition mais qui boxe depuis dix à treize ans.

Ils affronteront respectivement William Tuttle, 18 ans, Richard Jackson, 18 ans également, Russell Flickling, 20 ans, et Charlie Bolger, 16 ans, tous quatre de Washington.

Une soirée de boxe amateur serait incomplète sans la présence de Michel Brière, de la Paestrestre, champion de l'Amérique du Nord et récent par-

Bassett est débouté à Buffalo

BUFFALO (d'après AP) — John F. Bassett, propriétaire des Toros de Toronto, a essuyé un refus hier de la part des autorités de l'Auditorium de Buffalo, à la suite d'une demande pour utiliser le stade à l'occasion des prochaines éliminatoires de l'Association Mondiale de hockey. Les Toros doivent évacuer le Varsity Arena à la fin du calendrier, parce que l'amphithéâtre sera utilisé pour fins d'examen aux étudiants. A Buffalo, on a répondu que les Sabres, de la LNH, et les Braves, de l'Association Nationale de ballon-paquet, utilisaient déjà toutes les dates suggérées par Bassett, dont le fils, propriétaire des Northmen de Toronto, de la nouvelle ligue Mondiale de football, est présentement en démêlés avec le ministre canadien de la Santé M. Marc Lalonde. Ce dernier voudrait empêcher les Northmen de s'établir au Canada.

Les entraîneurs de nage à l'école

Quelque 48 entraîneurs de nage de vitesse participeront, en fin de semaine, à trois journées d'étude sur les règlements olympiques. Cette clinique aura lieu en l'hôtel Quality Inn, de Montréal, et commencera demain soir pour se terminer dimanche. On sait que les règlements de la natation olympique sont approuvés par le comité international sur recommandation de la Fédération internationale de natation amateur (FINA), dont le siège social est à Paris.

baseball

Parties hors-concours

Mardi
Texas 7, Atlanta 3
Cincinnati 6, Los Angeles 4
Houston 4, Minnesota 3
Boston 3, New York N 1
Philadelphie 10, Detroit 2
Cleveland 9, Californie 6
St-Louis 2, Chicago A 1
San Diego 11, Chicago N 6
Oakland 8, San Francisco 5
New York A 9, Kansas City 0
Pittsburgh 9, Chicago A 5
Milwaukee 5, Arizona State 2
Hier
Montréal 4, New York N 3
Boston 7, Minnesota 2
San Diego 7, Milwaukee 4
Chicago N 9, San Francisco 5

participant à Christchurch, et celle de Camille Huard, de Pabos (Gaspésie) et Montréal, où il est cégépien en éducation physique, tout comme Prévost d'ailleurs.

Dans leur cas, ainsi que pour Richard Daigneault et Pietro Contarini, de la Paestrestre, Ian Clyde, du club Shamrock, autre champion de l'Amérique du Nord, et Eddie Heath, poids lourd de Montréal-ouest, des aspirants se sont présentés et ils devront relever le défi.

Brière fera les frais de la grande finale d'un programme de 10 combats lorsqu'il mettra son titre en jeu contre Léo Sauvé, du Shamrock, chez les 139 livres. Sauvé grimpe de catégorie pour une 2e année d'affilée, après s'être distingué chez les 126 et 132 lbs.

Huard boxera contre Steve Gallagher, de Montréal-ouest (126 lbs). Daigneault contre Cleveland Denny, (132 lbs), Contarini contre Joe Urso (165 lbs) et Clyde contre Tony Salvatore (112 lbs), les trois aspirants étant de l'Olympique, et enfin, Heath contre Joe Grilly, du 20th Century.

Aide financière

Denis Groleau, entraîneur de la Paestrestre et conseiller technique de la fédération provinciale, qui commandite

A 30 secondes de la fin Richard compte le but égalisateur

CHICAGO (PA) — Henri Richard a marqué alors qu'il ne restait que 50 secondes de jeu et a permis au Canadien de Montréal de faire match nul 3-3 avec les Black Hawks de Chicago, hier soir au Stadium de Chicago.

Brillamment menés par leur jeune gardien Mike Veisor, les Hawks détenaient une priorité de deux buts avec moins de six minutes à jouer. Cependant, Frank Mahovlich, avec son second but de la rencontre, et Richard devaient soutenir ce verdict nul aux Hawks.

1ère période
1-MONTREAL: F. Mahovlich (23) 1:49
2-CHICAGO: Russell (10) 16:04
3-CHICAGO: Martin (23) 18:17
Punitions: Marks C 8:46, M au banc service par Shut 16:04, Lapointe M, Mikita C 17:33.

2e période
4-CHICAGO: Martin (24) 18:16
Punitions: Veisor M, Tallon C 3:58, White C 4:39, Bouchard M 11:03.

3ème période
5-MONTREAL: F. Mahovlich (24) 14:07
6-MONTREAL: Richard (14) 17:03
F. Mahovlich, Lafleur 19:10
Aucune punition.

Lancers par:
Montréal 8 13 11-32
Chicago 11 9 10-30
Gardiens: Thomas (M); Veisor (C).
A-16,666.

North Stars 5, Flames 1

1ère période
1- ATLANTA: Leiter (21) 4:20
Punitions: McCreary A 9:29, O'Brien M 14:18.

2e période
2- MINNESOTA: Stanfield (16) 3:16
3- MINNESOTA: Goldewerth (40) 7:34
Punitions: Langlais M 4:36, Goldsworthy M 5:26, Romauchych A 6:47, Parisé M, McCreary A 13:43.

3e période
4- MINNESOTA: Hextall (16) 3:32
5- MINNESOTA: Hextall (17) 3:47
6- MINNESOTA: Harvey (14) Parisé, Bergman 14:03
Punitions: Gibbs M 0:58, Romauchych A 1:24, Stewart A, Bergman M 1:49, Langlais M 5:37, A au banc 7:29, O'Brien M 17:15.

nécessairement la soirée, en est l'organisateur.

Ancien champion canadien et étudiant en génie à l'université McGill, Groleau, qui se déclare humblement "homme à tout faire" dans la boxe amateur au Québec, aura donc cinq de ses poulaux à l'oeuvre ce soir-là, où l'accent, excellent signe de santé pour la boxe amateur, sera surtout sur la jeunesse, même si l'expérience aura sa place.

"C'est vrai, de dire Groleau, 14 des participants ont moins de 20 ans, à commencer par Tremblay qui n'en a que 16."

Le gala, espère-t-on, rapportera quelques dollars à la fédération québécoise qui en a grandement besoin. Mais la Brasserie O'Keefe, où on a dévoilé les détails du gala lors d'une conférence de presse hier midi, et la Commission athlétique de Montréal,

Canron

Le rythme des ventes devrait s'accélérer en 1974

par Michel Guénard

L'obtention d'un contrat de \$4 millions du gouvernement de la Havane ne surprend rien le président de la société Canron, M. Clifford Malone. Du onzième étage de la Place Ville-Marie, le p.d.g. de l'importante société industrielle canadienne nous explique qu'il y a moins d'une semaine sa compagnie se voyait octroyer un contrat de \$17 millions en Afrique de l'Est.

Dans les deux cas, l'agence fédérale pour l'expansion des exportations est venue prêter son concours au financement de ces projets. A Cuba, la firme montréalaise mettra en place tout le dispositif de sécurité et d'entretien d'un nouveau réseau ferroviaire qui devrait lier les régions industrielles du nord au point de chute portuaire de l'île. En Tanzanie et au Kenya, l'entreprise érigera 56 grues portuaires à Dar-es-Salaam et Mombasa.

En une semaine, la société Canron a donc parachevé quelque \$21 millions en contrat de vente sur les marchés extérieurs. Pourtant au siège social de Montréal on ne s'abandonne pas à la gloire. M. Malone vaque à ses occupations de président comme si de rien n'était. "Vous savez, d'expliquer le p.d.g., l'an dernier nous avons vendu près d'un quart de milliard de dollars en équipement industriel. De ce montant, à peine 5% de notre production canadienne a pris le chemin de l'étranger."

Il faut dire que la société Canron évolue dans les "ligues majeures" puisqu'elle comprend huit divisions industrielles et neuf filiales dont deux établies aux États-Unis et une en Australie. L'ar-

bre généalogique de cette famille "du fer et du béton" remonte aussi loin que les forges de St-Maurice! En effet, l'héritier des Vieilles Forges, les métallurgistes McDougall unirent leurs intérêts à ceux des Drummond en 1883 et prirent le nom de Canada Iron Furnace Company.

De réorganisation en "entassement", la fonte vint s'unir au béton, puis l'acier se maria avec le cuivre si bien que l'empire industriel connu sous le nom de Canada Iron Foundries s'abrégea en Canron. Mais à un nom court ne correspond pas nécessairement une structure simple comme nous l'explique M. Malone: "Les gens se demandent souvent ce que peut bien faire dans sa journée un président de compagnie dont les usines sont dispersées à travers deux continents. La réponse est à la fois simpliste et véridique: je réponds au téléphone."

M. Malone nous prévient qu'il ne s'occupe pas des "détails" de la compagnie et que son rôle se limite à l'analyse des bilans mensuels de chaque filiale ou groupe d'usines, du contrôle serré de tous les aspects financiers de la compagnie et finalement de l'évolution à long terme de la conjoncture économique. Mais qu'on se rassure, tous les appels téléphoniques ne sont pas centralisés à son bureau: M. Malone est flanqué de trois vice-présidents qui font le pont entre le siège social et le plancher des usines.

De fait, Canron fait fonctionner 21 usines qui emploient plus de 5,300 ouvriers à la fabrication d'une gamme très étendue de produits indus-

triels qui vont de l'équipement lourd (soutèges, moteurs et génératrices électriques) au matériel d'entretien des voies ferrées en passant par les matériaux de constructions (tuyaux en fonte, en béton ou en plastique).

Présentement les diverses usines de la société tournent à 90% de leur capacité et M. Malone croit que le rythme des ventes devraient s'accélérer très fortement en 1974 compte tenu du "rattrapage des investissements industriels au pays". "L'accélérateur économique lié à l'expansion des capacités de production de l'industrie secondaire canadienne devrait permettre aux hommes d'affaires de souffler plus à

l'aise, de nous confier M. Malone. Les spectres de pénurie ne sont pas pour autant dissipés dans le secteur de la construction puisque la crise pétrolière vient d'aviver les difficultés d'approvisionnement des dérivés d'éthylène, premier maillon d'une longue chaîne d'hydrocarbures qu'on retrouve dans les plastiques industriels.

Si M. Malone prêche pour sa paroisse en demandant à l'industrie secondaire canadienne d'étendre ses fonctions de production, il ne reste pas sur la touche pour autant. Canron s'apprête à renflouer son fonds de roulement par le biais d'une nouvelle émission de débentures et de la mise

sur le marché de quelque \$5 millions d'actions convertibles préférentielles.

Gradué en droit de l'université McGill, M. Malone qui est originaire de la ville de Québec a présidé aux destinées de la compagnie Celanese Canada pendant quatorze ans avant de se joindre en 1972 à l'empire Canron. "En fait, de nous dire d'un air amusé le p.d.g., je n'ai que traversé la rue pour changer de bureau directorial puisque l'édifice Celanese jouxte le Reine-Elisabeth face à la Place Ville-Marie."

Abordant le problème délicat de la langue de travail au Québec, M. Malone nous assure que le français a le statut de langue prioritaire dans les usi-

nes québécoises de la compagnie. "Plus, nos ingénieurs ont dû utiliser les manuels techniques français lors des récents contrats que nous avons exécutés pour le prolongement du métro à Montréal." Il admet cependant que l'anglais règne trop en maître au siège social mais que cette situation, qu'il déplore lui-même, devrait se corriger d'ici dix ans.

"Les jeunes qui abordent le monde de l'industrie sont maintenant bilingues et tranchent tant par leur bagage technique que par leur ouverture d'esprit sur notre génération. Les sièges sociaux unilingues anglais appartiendront bientôt au passé historique de Montréal."

Noranda acquiert le gisement de cuivre de la New Inesco

par Jacques Forget, collaboration spéciale

Le groupe formé des compagnies minières New Inesco, Dejour Mines, Lynx-Canada Explorations et Muscocho Explorations a cédé sa propriété cuprifère du canton de Hébecourt à la puissante compagnie minière Noranda. Le gisement, 1 million de tonnes de cuivre variant entre 2,5% et 3% de teneur, au-dessus du niveau des 640 pieds, fut découvert l'an dernier lors de la ruée de prospection aux abords de la rivière Magasi, suite à la découverte d'un important gisement de cuivre, zinc et d'argent par les compagnies Iso et Copperfields, du groupe minier Teck. La propriété faisant l'objet d'un accord avec la Noranda est sise immédiatement à l'est du gisement de Iso et Copperfields. La New Inesco y a un intérêt de 50%, alors que Dejour Mines, Lynx-Canada Explorations et Muscocho se partagent l'autre moitié de la propriété.

L'accord intervenu la semaine dernière permet à la Noranda d'exploiter le gisement, situé à 20 miles de la ville même de Noranda, où la Cie du même nom possède ses installations de concentration et de fonderie. Les quatre compagnies propriétaires du gisement se partageront un premier \$600,000, versé à la signature du contrat et des montants similaires les 28 février 1975, 1976 et 1977, à condition qu'une capacité de production déterminée mais non révélée, soit alors atteinte. De plus, l'accord prévoit que la Noranda paiera aux quatre sociétés d'exploration la moitié des profits réalisés avec la vente du minerai de cuivre, au-delà du prix de 65 cents la li-

vre. Cette dernière royauté est basée sur une production mensuelle d'un million de livres et durera jusqu'à épuisement du minerai.

Quant aux minerais d'argent et d'or présents dans le gisement cuprifère, mais en quantités négligeables, ils ont aussi fait partie d'une entente. Il y aura partage égal du produit de la vente de l'argent et de l'or récupérées, entre Noranda et le groupe des quatre compagnies d'exploration, moins des coûts de fonderie qui sont estimés à une once d'argent et deux onces d'or par tonne de minerai traité.

Le gisement serait facilement opérable à ciel ouvert, puisque seulement six à douze pieds de mort-terrain le recouvrent. Les coûts de mise en production avaient été estimés l'an dernier par New Inesco à \$750,000.

On croit que les sommes ainsi obtenues par les compagnies du groupe New Inesco serviront à financer leurs autres travaux d'exploration. Ainsi, la société Dejour Mines possède quelque 9,000 acres près d'Uranium City, dans le nord de la Saskatchewan où elle procède à l'exploration de l'uranium. La Lynx-Canada, en plus d'avoir un intérêt de 45% dans une mine de zinc à faible tonnage mais d'une très forte teneur, près de Kingston en Ontario, poursuit des recherches intensives sur plusieurs concessions de métaux de base détenues conjointement avec la Canadian Reynolds. La Muscocho Explorations a un intérêt de 20% dans un gisement de 700,000 tonnes titrant 2% de cuivre, 4,25% de zinc et 1,15 onces d'argent la tonne, détenu par la Selco; en plus, cette société possède un important gisement de fer dans la région

du lac Albel qui serait mis en production éventuellement à l'occasion du développement du projet FERCHIBAL. La New Inesco, quant à elle, a des participations dans des concessions de métaux de base situées au Québec et en Ontario.

L'autre gisement du canton de Hébecourt, appartenant conjointement aux filiales du groupe Teck, Iso et Copperfields, recèlerait plus de 4 millions de tonnes de minerai titrant 1,2% de cuivre, 3,55% de zinc et 0,91 once d'argent la tonne. Des rumeurs récentes voudraient que cet important gisement, facilement mis en production à ciel ouvert puisque seulement 40 pieds de mort-terrain le recouvrent, fasse l'objet d'un accord entre la Teck et la Falconbridge Nickel. La Falconbridge céderait ses intérêts dans le gisement d'or de la Kiena Gold contre une prise d'intérêts dans le gisement de métaux de base de Iso et Copperfields. Cette rumeur serait plausible puisque la Teck a d'importantes installations de traitement à sa mine d'or de Lamaque qui menacent de bientôt tourner à vide, le minerai du gisement étant presque épuisé. Les installations de la Lamaque sont à quelques milles seulement du gisement de la Kiena.

bénéfices

Barber-Elis of Canada; pour l'année qui s'est terminée le 31 déc. dernier, \$1,874,000-\$4,08 l'action, au regard de \$1,015,000-\$2,22.

Canadian Curtis-Wright; pour l'année qui s'est terminée le 31 déc. dernier, \$562,000 au regard de \$263,000.

Canadian Hydrocarbons; pour l'année qui s'est terminée le 31 déc. dernier, \$5,226,000-91 cents

General Motors

La société General Motors a dépensé près de \$1,2 milliard en investissements en 1973 aux États-Unis et dans le monde. Il est prévu que les investissements continueront au même rythme en 1974, faisant de cette année la sixième année consécutive durant laquelle les investissements de General Motors ont dépassé \$1 milliard.

La direction du plus grand fabricant d'automobiles du monde affirme sa confiance dans le développement à long terme de l'industrie automobile. Pour 1974, la GM prévoit que les ventes de véhicules aux États-Unis se situeront aux environs de 13 millions d'unités, y compris les importations, soit une diminution de 11 pour cent par rapport à 1973. Il s'agira de 10 millions de voitures environ, auxquelles s'ajouteront trois millions de poids lourds.

obligations

Les prix n'ont que peu fluctué hier sur le marché canadien des obligations et l'activité a été faible. Le court terme monte d'environ cinq cents, alors que dans les autres secteurs presque rien ne change.

Canron a offert \$16 millions d'obligations à 9 1/8 p.c. pour fonds d'amortissement. L'échéance est prévue pour le 1er avril 1974, le prix est de 99.50 et le rendement, de 9.30 p.c.

Les prêts au jour le jour étaient disponibles à 6 1/2 p.c. et il n'y a pas eu de transactions dans le compartiment des bons du trésor fédéral de trois et six mois.

TEXACO
CANADA
DIVIDENDE D' ACTIONS
PRIVILÉGIÉES NO 111

Lors d'une assemblée tenue le 22 février 1974, le conseil d'administration de Texaco Canada Limited a déclaré un dividende trimestriel de \$1.00 par action, calculé au taux de 4% par année, sur les actions privilégiées cumulatives à 4% de Texaco Canada Limited, pour le trimestre se terminant le 31 mars 1974. Le dividende devient payable le 20 avril 1974, aux actionnaires inscrits à la clôture des livres, le 29 mars 1974.

Par ordre du conseil,
Don Mills, Ontario
Le 22 février 1974

J. R. C. BOYCE
secrétaire

Nomination Chez Cartier Limitée



A. E. RICHARD
La Société d'Ingénierie Cartier Limitée, une compagnie affiliée au groupe Monenco, a le plaisir d'annoncer la nomination de Monsieur A.E. Richard, à titre de vice-président-général. Monsieur Richard occupait précédemment le poste d'ingénieur-en-chef adjoint — électricité pour la compagnie Montreal Engineering. Ses responsabilités comportaient la conception, la surveillance et la direction de construction d'installations en génération et transport d'énergie électrique et de complexes industriels, tant au Canada qu'en Asie et en Amérique du Sud. Originaire du Nouveau Brunswick, Monsieur Richard a obtenu son diplôme en génie à l'Université du Nouveau Brunswick.

LES MINES
MADELEINE LTEE
DIVIDENDE NO. 3

AVIS est donné par la présente qu'un dividende (No. 3) de vingt cents (20c) par action en monnaie canadienne sur les actions en circulation de la Compagnie, sera payé le 29 mars 1974 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des heures d'affaires le 15 mars 1974.

Par ordre du Conseil,
F. T. McKINNEY
Secrétaire.

Daté à Toronto, Ontario
ce 1er jour de mars 1974.

faits et projets

Imperial Oil

Imperial Oil a révélé hier la découverte de pétrole et de gaz naturel dans un puits artificiel temporaire foré dans la mer de Beaufort, au large des côtes arctiques canadiennes.

La société précise que les tests ont démontré que le puits, foré à une profondeur de 10,528 pieds, indique une concentration de trois poches différentes de produits énergétiques, à des profondeurs différentes.

Le puits sera maintenant bouclé et l'Imperial Oil devra poursuivre d'autres tests et forages à partir de puits permanents, en se servant d'îles flottantes comme plateformes de forage.

Cuivre

La Noranda Sales Corp. Ltd., distributeur en gros des produits de la Noranda Mines Ltd., a annoncé hier une hausse du prix du cuivre, à compter du même jour. Le cuivre domestique livré au Canada se vendra dorénavant 77.5 cents la livre, de 74 cents la livre qu'il était auparavant. Le cuivre livré aux États-Unis a été augmenté de 76.25 à 80 cents la livre, en devises américaines.

Campbell Red Lake

Les directeurs des Campbell Red Lake Mines Ltd. ont autorisé hier le doublement des actions de la compagnie, en partageant les titres actuels en deux, et ont redévisé le capital autorisé en huit millions d'actions d'une valeur nominale de 50 cents chacune.

Cette décision devra toutefois être entérinée par les deux-tiers des actionnaires de la compagnie, lors de leur réunion annuelle le 29 avril et par les organismes gouvernementaux de contrôle.

L'or à \$200

Selon le rapport annuel de Samuel Montagu and Co., l'un des plus importants négociants

en or de Londres, le prix du métal jaune pourrait monter à \$200 l'once et même "beaucoup plus haut" si les États producteurs de pétrole en achètent ou si les pays producteurs d'or réduisent leur production. L'or valait hier \$163 l'once à Londres. Le record a été établi le 26 février avec \$175.50.

Pétrole

M. Maurice Paulson, vice-président exécutif et directeur général de la société Home Oil Co. Ltd., a été élu président de l'Association canadienne des producteurs de pétrole indépendants ACPI.

M. Paulson, qui prenait la parole lors de la réunion annuelle de l'association, a déclaré que les producteurs de pétrole avaient beaucoup de travail à abattre si le Canada doit demeurer auto-suffisant dans le secteur pétrolier.

"Et pour accomplir ce travail, ce dont nous avons besoin, ce ne sont pas des lois ou des menaces, mais des stimulants économiques", a ajouté M. Paulson.

Bourse Toronto

La Bourse de Toronto étudie présentement la possibilité de mettre sur pied un marché d'options, système qui permet aux gens de spéculer sur les cours sans avoir à acheter de titres.

Une option est vendue à une fraction du prix de l'action, dans l'espoir que la valeur de l'action augmentera suffisamment pour compenser le coût de l'option. Cependant si la valeur de l'action n'augmente pas, l'acheteur risque de perdre tout son investissement initial.

L'intérêt des directeurs de la Bourse de Toronto pour ce système provient du succès qu'a remporté le marché d'options mis sur pied par la Bourse de Chicago, en avril dernier. La Bourse Américaine et plusieurs autres marchés boursiers locaux songent à adopter ce système.

ITT vend Avis à American Express

NEW YORK (AFP) — American Express Co et International Telephone and Telegraph Corporation (ITT) ont annoncé hier qu'elles sont parvenues à un accord de principe qui prévoit la fusion d'Avis Inc., dont ITT détient 52 pour cent des actions, avec une filiale d'American Express.

La transaction, qui coûtera une somme totale de 150 millions de dollars à American Express, prévoit le rachat de toutes les actions Avis détenues par le public et par ITT au prix de 25 dollars pièce. ITT en détient pour l'instant 3.1 millions et le public 2.9 millions. Avis valait 16 dollars mardi à Wall Street.

La vente, fait suite à un ordre donné à ITT en 1971 par le département de la Justice de se séparer des compagnies Avis et Levitt, afin de respecter la loi antitrust, si elle voulait conserver le contrôle d'une troisième compagnie, Hartford Fire Insurance. L'opération devra avant d'être réalisée recueillir l'accord du département de la Justice ainsi que des conseils d'administration d'Avis, d'American Express et d'ITT.

Avis, la seconde compagnie mondiale de location de voiture (après Hertz) possède notamment une flotte de 119,000 automobiles réparties entre 2,800 points de locations dans une centaine de pays. Son chiffre d'affaires s'est élevé l'an dernier à 348 millions de dollars et ses bénéfices à 11.8 millions.

fonds mutuels

Acrofund	1.28	1.41
Adanac	1.03	1.12
A.G.F. Japan	11.12	12.22
A.G.F. Special	2.57	—
All Canadian Com	6.72	7.30
All Canadian Div	7.04	7.65
All Canadian Ven	3.52	3.83
All Canadian 4000	4.49	5.10
All Canadian Energy	4.35	4.73
American Growth	4.83	5.31
Andree Equity	5.46	5.96
Associate Investors	6.12	6.18
Canada Growth	5.82	6.40
Canagex	11.02	11.91
Cdn Gas Energy	15.02	16.51
Cdn Investment	5.15	5.64
Cdn Scudder	5.06	5.06
Cdn Security Growth	5.46	6.00
Cdn South African Gold	16.41	17.48
Cdn Trusteed	4.89	5.37
Capital Growth	12.80	13.12
xChase Fund	7.71	8.43
Commonwealth Intl	14.15	—
Commonwealth Intl Lev	3.34	—
Commonwealth Venture	6.07	—
xCompetitive Capital	4.36	4.78
Corporate Investors	6.56	7.21
Corporate Investors Stock	4.99	5.48
xDreyfus Inc.	10.75	11.78
xDreyfus Intl	11.19	12.26
Eaton Viking	5.92	—
Educator's Equity	5.38	5.54
Entarea Investment	6.67	7.33
Executive Fund Cda	6.45	6.45
Executive Intl Inv	1.46	—
xFidelity Trend	21.87	23.90
Fonds Collectif A	7.92	8.64
Fonds Collectif B	5.88	6.54
Fonds Collectif C	6.88	7.52
Fonds P.E.P.	2.98	3.24
GIS Compound	8.82	9.70
GIS Income	11.33	12.44
Growth Equity	7.65	8.41
Guardian Enterprise	9.9	1.10
Guardian Growth	8.38	—
Harvard Growth	6.57	6.57
Industrial Equity	4.48	5.32
International Growth	14.53	15.97
	5.59	6.14
Keystone Cda	6.51	7.14
xKeystone Cust K-2	5.47	6.00
xKeystone Cust S-1	20.05	21.97
xKeystone Cust S-4	3.81	4.18
xKeystone Polaris	3.26	3.56
xLexington Research	13.28	14.51
xManhattan	3.42	3.74
Maritime Equity	2.85	—
Mutual Accumulating	6.21	6.83
Mutual Bond	10.17	11.19
Mutual Growth	3.26	3.59
Mutual Income	5.31	—
Natrusco	16.00	16.72
Natural Resources	5.12	5.63
N. W. Equity	5.58	6.13
N. W. Canadian	5.68	6.24
N. W. Growth	4.87	5.35
xOne William Street	15.46	15.46
xOppenheimer	6.61	7.23
Pacific Dividend	5.61	—
Pacific U.S.	3.78	—
Pension Mutual	7.86	7.86
Phillips, Hager and North	13.12	13.38
Planned Resources	5.02	5.52
Prudential Growth	6.61	7.23
xPutnam Growth	10.13	11.07
Regent Growth	9.07	—
Regent Venture	3.42	—
Royfund	6.95	7.24
Sav Inv Pret et Rev	7.27	7.99
Sav Inv am Pret	9.02	9.91
Scudder North America	4.43	4.43
Spec	5.56	6.08
Taurus Fund	3.75	4.12
xTech	6.40	7.01
Templeton Growth	7.73	8.47
Timed Investment	7.46	—
United Accumulative	4.77	5.24
United Accumulative Ret	5.24	5.76
United American	1.41	1.55
United Horizon	1.97	2.16
United Security	5.04	5.54
United Venture	2.87	3.15
United Venture Ret	4.43	4.87
Universal Savings Equity	8.22	9.05
Xanadu Fund	3.52	3.52
York Fund of Canada	4.55	4.95
x Fonds américains	—	—

NOMINATION COCKFIELD, BROWN



Urbain Vanasse

L'agence Cockfield, Brown & Compagnie Limitée annonce la nomination de M. Urbain Vanasse au poste de chef de groupe en publicité.

Avant de se joindre à Cockfield, Brown en 1969, M. Vanasse fut superviseur publicitaire dans une autre importante agence où il s'occupait de budgets nationaux. Il fut également directeur de la publicité d'un grand quotidien de langue française.

L'Institut des



AUDITEURS PUBLICS ACCRÉDITÉS

Association de comptables professionnels

Incorporée en vertu de Lettres Patentes émises par le Parlement canadien

M. Ralph M. Bell, A.P.A., secrétaire chapitre du Québec

670, avenue Hyde Park, Dorval, Québec

Code postal H9P 1Z6

Tél.: 636-0211

Autres chapitres en Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie Britannique

LOCATION

MERCURY COMET

équipement standard, 2 portes, sedan, automatique, radio AM.

95⁰⁰ par mois

3 ans

Licence de livraison incluse

MERCURY COUGAR XR 7

équipement standard plus radio AM, dégivreur électrique, intérieur agencé, radial à flanc blanc.

143⁰⁰ par mois

3 ans

Licence de livraison incluse

Tout le monde sait que Cascade Mercury

fait partie du réseau de location

à long terme Ford

Si vous projetez de louer une voiture

voyez d'abord

CASCADE MERCURY

3897 Bannantyne, Verdun

766-8521

Laurent Laliberté

LOCATION À LONG TERME



La Fiducie du Québec traverse une période très difficile

par Michel Nadeau

“L'année 1973 fut pour la Fiducie du Québec une année très difficile et si nous voulons faire mieux en 1974, des changements s'imposent” a déclaré hier M. Marcel Lizée, directeur général de la Fiducie lors de l'assemblée annuelle de cette institution du Mouvement Desjardins.

Selon M. Lizée, le Mouvement Desjardins devra injecter de nouveaux capitaux pour solidifier l'avoir de la Fiducie qui devra en même temps augmenter le volume de ses dépôts à court terme.

Le rapport annuel rendu public à cette occasion indique que l'actif et les biens administrés se sont accrus en 1973 de 14% passant respectivement de \$242 à \$275 millions et de \$794 à \$905 millions. Ce taux de croissance représente la moitié de celui qu'a connu la Fiducie aux mêmes postes en 1972.

Au cours de l'an dernier, le chiffre des dépôts garantis augmentait de 13% pour atteindre \$270 millions. En ce qui a trait aux revenus et dépenses, on peut lire une perte de \$1.4 million au chapitre des activités courantes qu'un bénéfice extraordinaire vient effacer pour laisser un surplus de \$93,000 en 1973. Ce bénéfice réduit le déficit accumulé qui tombe à \$225,000.

L'étude de l'actif de la Fiducie montre

qu'elle a fort bien fait du côté des prêts hypothécaires et du courtage immobilier où on a constaté en 1973 des hausses de 77% et de 54% par rapport à l'année précédente. Avec 150 agents et \$57 millions de ventes dans le domaine immobilier, la Fiducie du Québec se situe au premier rang des entreprises francophones dans ce domaine.

Pourtant ces résultats ne traduisent pas complètement l'état de santé de “l'enfant chétif de la famille Desjardins”. Hier, les dirigeants du Mouvement ont cru bon de consacrer toute la matinée à la discussion de ses problèmes de croissance pour dissiper “l'inquiétude et l'impatience de certains membres.”

Compte tenu de “l'accident de parcours en 1972” (déficit perte de \$266,000) et des résultats moyens de l'an dernier, la direction avait choisi la formule de la présentation rétrospective de toute l'existence de l'entreprise. Créée il y a à peine 10 ans, on avait prévu le seuil de rentabilité pour 1969 mais il fallut constater qu'il est difficile de lutter contre des géants à l'oeuvre depuis 50 ou 60 ans.

Le directeur général énuméra alors les causes des malheurs de la Fiducie depuis une décennie. La plus importante des difficultés rencontrées fut la brusque

hausse des taux d'intérêts au cours du second semestre de 1973 dont on n'avait pas prévu l'importance.

Pour une période d'un an, les certificats de dépôts garantis rapportaient à leurs détenteurs un rendement de 6% au début de l'année. En décembre, il fallait offrir 8¼% pour attirer les mêmes investisseurs. C'est ainsi que le rendement moyen des placements (7.95%) moins le coût des dépôts garantis (7.58%) ne laissait à l'entreprise qu'un maigre revenu de .37%, le plus bas depuis cinq ans. Entre 1972 et 1973, la Fiducie enregistra une marque négative de croissance de .06% alors que le rendement moyen des placements augmentait de .60% et que le coût moyen des dépôts garantis s'accroissait de .66%.

Heureusement, l'addition de gains de capitaux enraya la baisse du rendement net à 72%, le plus faible des cinq dernières années alors qu'il gravitait autour de .8%. En somme, le malaise s'explique par le fait que le revenu net des opérations sur les comptes garantis est demeuré constant à \$1 million pendant que le total de ceux-ci passait de \$239 à \$269 millions.

Un autre facteur qui joue contre la Fi-

ducie fut la contrainte qu'elle accepta lors de sa fondation de ne recevoir de dépôt des individus que pour une période supérieure à un an. Elle vit ainsi la proportion de ses dépôts à long terme grimper en 5 ans de 34% à 72% de l'ensemble. Or, ces dépôts coûtent plus cher que ceux de courte durée dont on ressent aujourd'hui l'urgence nécessaire.

En raison de la croissance très rapide de la Fiducie, la part des sociétaires (qui est détenue par l'Association coopérative Desjardins) n'a pas suivi le taux de croissance de l'ensemble du passif. Par exemple, il est d'usage d'évaluer la valeur de l'avoir des actionnaires au vingtième du total des prêts consentis. Pour la Fiducie, cette proportion est de 1 à 54. Cette faiblesse structurelle (qui n'est pas sans inquiéter le ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives) requiert une injection importante de capitaux dans la Fiducie. Selon M. Lizée, “C'est au Mouvement Desjardins de poser un geste en ce sens”.

Un autre des problèmes de la Fiducie provient des suites de la transaction dans l'affaire des produits alimentaires Vachon. Après l'acquisition de cette en-

treprise, le Mouvement Desjardins décida de conserver 45% des titres et demanda à la Fiducie de veiller au reste en attendant l'arrivée de partenaires intéressants. La famille Vachon conservait 17% de l'entreprise et la Fiducie dut garder dans son portefeuille durant deux ans plus de \$4 millions à un taux de rendement de 4% ce qui lui amenait un manque à gagner annuel de \$160,000.

L'an dernier, la Fiducie décida de vendre à l'ensemble du Mouvement ses intérêts dans Vachon pour \$5.7 millions, un prix déterminé selon les rendements anticipés et la valeur de certaines offres reçues. La transaction permit un bénéfice extraordinaire de \$1.57 million au cours de l'exercice de 1973. Actuellement, le Mouvement Desjardins se retrouve avec 83% des titres et cherche toujours un partenaire afin de diminuer son facteur de risque dans cette entreprise de la Beauce.

En 1973, la Fiducie effectua trois radiations importantes au niveau de l'actif. Elle dut effacer les déboires de la Fédération coop habitat (\$298,000) et ceux de la Fédération des coop étudiantes (\$39,000). Entre-temps, elle inscrit une somme de \$162,000 au chapitre des dis-

positions d'immeubles. Ces trois postes à eux seuls ont entraîné des pertes de près d'un demi-million de dollars.

Le faible taux de rendement des placements effectués en 1973 provient en partie d'une encaisse exceptionnellement élevée de \$30 millions qu'on ne réussissait pas à placer assez rapidement ce qui nous obligea à effectuer de gros prêts à des taux réduits. L'encaisse est revenue à la fin de 1973 à des dimensions normales avec un peu moins de \$5 millions.

Dans son message aux membres, parlant au nom du conseil d'administration M. Couture a demandé la confiance des autres institutions du Mouvement Desjardins. Reprenant les paroles de M. Marcel Faribault, un ex-président du Trust général du Canada, il a déclaré “il faut au moins 20 ans pour mettre sur pied une maison de fiducie.”

L'assemblée qui souleva de très nombreuses questions a accordé sa confiance aux administrateurs actuels pour une autre année. Toutefois, un participant a exprimé le vœu qu'on fasse parvenir régulièrement des rapports sur les activités de la Fiducie aux unions régionales des Caisse populaires.

Le dossier Dupuis est bel et bien fermé (Fabien Roy)

QUEBEC (Le Devoir) — Pour le Parti créditiste (Ralliement créditiste) du Québec, le dossier Yvon Dupuis est fermé de façon définitive et la rupture sera consommée au congrès des 31 août et 1er septembre prochain, à Québec.

M. Fabien Roy, député de Beauce-Sud et président de l'exécutif, estime que “tout se tasse” et que la très grande majorité des créditistes sont restés fidèles à son groupe.

Invité par la presse à commenter l'intention de M. Dupuis de changer le nom de son parti, M. Roy répond simplement que personne ne peut empêcher qui que ce soit de se réunir au Québec et que les idées de M. Dupuis le laissent totalement froid. Il fait plutôt valoir que le dossier est fermé et que le groupe Samson-Roy va de l'avant sans relâche.

Déjà, dit-il, une quarantaine de comités ont été formés dans autant de comtés et deux associations ont dépassé le cap des cent membres, soit celles de Rouyn-Noranda et de Beauce-Sud, représentées par les deux seuls députés créditistes à Québec. Avant les élections d'octobre dernier, il n'y avait que 27 associations de comtés.

D'ici la fin de l'année, le Parti créditiste espère avoir mis sur pied des associations dans la plupart des comtés et nommé des représentants extra-parlementaires.

Cette dernière initiative vise à mettre un frein à l'omniprésence et à l'arrogance des libéraux et à maintenir un lien direct entre les deux députés créditistes et les électeurs. Dans chaque comté, il y aura un “député populaire” au fait des besoins et des désirs des citoyens, qui agira comme courroie de transmission jusqu'à Québec.

Un peu comme le fait déjà le Parti québécois, ces députés populaires seront les porte-parole créditistes dans leurs comtés pour les questions locales, en plus de servir d'agents de liaison. Ils pourront même prendre part à un caucus spécial avec le caucus formé de deux députés. Bien sûr, ce travail est bénévole, comme il est de coutume chez les créditistes de stricte observance.

MM. Samson et Roy ont effectué une tournée qui les a conduits partout, sauf dans le Bas Saint-Laurent et dans la Mauricie, à cause de mauvaises conditions climatiques. Les résultats dépassent les objectifs, selon le député de Beauce-Sud et le Parti créditiste est sur la bonne voie, quoi que M. Dupuis veuille faire. Ainsi, la majorité de l'exécutif (soit 20 membres sur 29) serait demeurée fidèle au groupe Roy-Samson.

“L'affaire se classe lentement mais sûrement et le con-

grès mettra le point final”, estime M. Roy.

Selon le député, le fichier du Parti a pu être reconstitué à 75 pour cent et le membership actuel se situe entre 3,000 et 4,000 personnes.

Quant à la reconnaissance des deux “indépendants” à l'Assemblée nationale, il n'y a rien de changé et seule le Parti québécois est reconnu de plein droit comme parti d'opposition. MM. Roy et Samson en sont fort mécontents et soupçonnent le gouvernement de faire de la politique dans cette affaire, avec l'aide d'alliés extérieurs, dont M. Dupuis lui-même. “Le parti de M. Dupuis semble bien s'entendre avec le gouvernement Bourassa”, a commenté le député de Rouyn-Noranda. Mais l'affaire n'en restera pas là et les deux “indépendants” reviendront à la charge pour être reconnus comme un tiers parti à l'Assemblée nationale.

Alcan Négociations avec la Jamaïque

(D'après PC) — Un porte-parole de la société Aluminium Co. of Canada (Alcan) a déclaré hier à Montréal que les négociations vont bon train entre sa compagnie et les autorités gouvernementales de la Jamaïque. On sait que l'Alcan s'approvisionne en bauxite (matière première qu'elle traite à son usine d'Arvida pour en faire des lingots d'aluminium et divers alliages) de cette île des Antilles et que le présent contrat qui liait les intéressés vient de prendre fin.

Les présentes négociations devraient aboutir à la signature d'un contrat de cinq ans qui garantirait une source “sûre” de bauxite pour l'Alcan. Le porte-parole de la compagnie a cependant laissé entendre au siège social de Montréal que l'attitude des Jamaïcains laissait prévoir une “dure négociation quant au prix” ainsi que d'autres “considérations” qu'il n'a pas voulu pour le moment énumérer.

par Gilles Lesage

QUEBEC — Précédant d'une journée le lieutenant-gouverneur, le GRIP de Saint-Henri s'est rendu hier à Québec pour présenter au gouvernement et à la presse le “discours du Trône des citoyens” dont la principale mesure porte sur le relèvement du salaire minimum à \$2.30 dès le 1er mai prochain.

Comme il se doit, le projet de loi symbolique porte le numéro 1 et il a été remis hier au premier ministre, à ses collègues et à tous les députés.

Dans une lettre explicative, le GRIP met en parallèle la hausse récente de \$3,000 accordés aux juges qui en gagnaient déjà \$28,000 et l'impossibilité, pour des milliers de travailleurs, de vivre avec un salaire de \$1.85 l'heure, avec la hausse croissante du coût de la vie.

Le GRIP est un groupe de réflexion et d'information politique composé de huit militants qui travaillent dans des comités de citoyens du sud-ouest de Montréal. “Nous avons tellement entendu parler de participation et de démocratie durant la dernière campagne électorale que nous nous sommes dits qu'il fallait peut-être essayer d'y croire. Avons-nous eu tort?” demande le GRIP aux 110 députés.

Déjà près de 7,000 citoyens ont “voté” en faveur du projet de loi, de même qu'une quarantaine d'organismes les plus divers; l'opposition officielle représentée par M. Jacques-Yvan Morin et ses collègues du

Parti québécois; M. Fabien Roy, député créditiste de Beauce-Sud; et deux députés libéraux, MM. Jean-Claude Malépart, de Sainte-Marie, et Irénée Bonnier, de Taschereau. Mais ce dernier n'est en faveur que de l'aspect “individuel” de la hausse réclamée par le GRIP.

A l'appui du “bill” des citoyens, le GRIP fait valoir que l'inflation touche plus durement les petits salariés et que la hausse prévue du salaire minimum (\$2.00 en mai, tel qu'annoncé par le ministre Cournoyer) est totalement inadéquate. Il ne se satisfait pas non plus de l'étude entreprise par l'ex-ministre Claude Castonguay, à la demande du gouvernement.

En plus de réclamer une hausse à \$2.50, le GRIP demande que le salaire minimum, qui régit d'ailleurs la grande majorité des travailleurs québécois non-syndiqués, soit indexé au coût de la vie et qu'un organisme perma-

nent de surveillance et d'arbitrage soit mis sur pied, avec la participation de représentants des petits salariés.

“La situation des petits salariés est si dramatique et si urgente que nous devons consacrer toute notre énergie à solutionner ce problème, dit le discours du Trône des citoyens aux députés. Quand vous aurez d'abord rendu justice à ces milliers de Québécois, il vous sera toujours possible de légiférer sur les grandes questions de l'heure comme la politique linguistique ou énergétique. Essayez de survivre à \$1.85 l'heure en français plutôt qu'en anglais n'est pas une grosse consolation.”

Dans ce discours symbolique, le “gouvernement” fait part de son intention de mettre à la raison les grandes sociétés de production et d'alimentation, de mettre sur pied des coopératives de production et de consommation, et même de payer d'exemple en réduisant de 20 pour cent

les salaires des ministres et des députés. En espérant que cette dernière mesure ait un effet d'entraînement chez les Québécois privilégiés... Le discours dit enfin que l'Etat doit être le défenseur des plus faibles et des plus démunis.

On reproche souvent aux comités de citoyens, a expliqué le Père Jacques Couture, porte-parole du groupe, de se tenir à l'écart des canaux normaux de l'Etat. Le GRIP veut être présent.

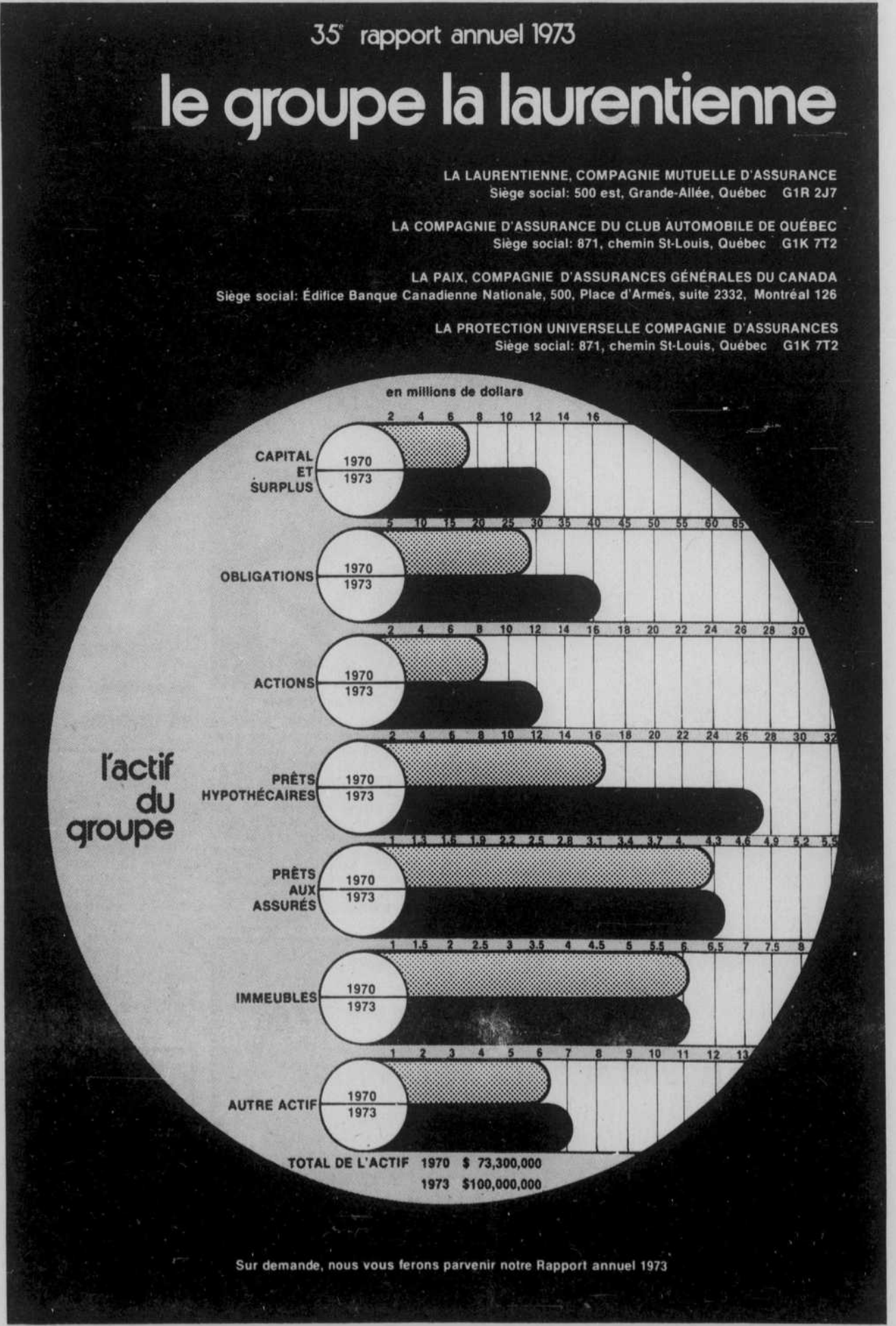
Le GRIP ne se fait guère d'illusions sur son initiative. Mais il veut avant tout éveiller la conscience des dirigeants politiques, les mettre au fait des problèmes concrets des gens. “Sinon, dit M. Couture, il faudra se radicaliser et agir autrement. Il faudra descendre dans la rue, employer des moyens plus radicaux et violents pour se faire entendre.”

M. Couture souligne que le syndicalisme est un outil de relèvement important des pe-

tits salariés et que les centrales syndicales devraient faire de plus grands efforts pour l'implanter partout. Il est d'ailleurs un peu déçu du faible appui des centrales, même si plusieurs syndicats appuient le GRIP.

Quant au refus de l'archevêché de Montréal d'appuyer la démarche du GRIP, M. Couture trouve quand même un certain motif de satisfaction dans le fait que l'épiscopat québécois a décidé d'étudier le problème de toute urgence. Faisant allusion à la pétition contre l'avortement qui circule présentement, il indique que “les petits salariés sont aussi importants que des fœtus qui ne sont pas encore de ce bas monde”.

Le GRIP n'a pas l'intention de s'arrêter là. A ses yeux, la hausse du salaire minimum à valeur de symbole et n'est pas la première d'une série de mesures que le gouvernement devrait prendre s'il veut vraiment se mettre au service des travailleurs.



Experts comptables

Le Bureau des services de vérification, l'un des plus importants organismes du genre au pays, requiert les services de vérificateurs, disposés à travailler, sous sa direction, dans diverses régions du Canada.

Les sociétés d'experts-comptables désireuses de détacher des vérificateurs, à temps plein et sous contrat, pour une période d'environ six mois, à compter d'avril 1974, sont priées de s'adresser au:

Bureau des services de vérification/101
Ministère des Approvisionnements et Services
110, rue O'Connor, Ottawa, Ontario K1A 0T5

Approvisionnement et Services Canada Supply and Services Canada

Bruscan

(Compagnie constituée en vertu des lois du Canada)

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'Administration de cette Compagnie a déclaré un dividende trimestriel de vingt-cinq (25) cents (monnaie des Etats-Unis) par action, sur les actions Classe A ordinaires convertibles sans valeur nominale émises de la Compagnie, PAYABLE le 30 avril 1974, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 31 mars 1974, ainsi qu'aux détenteurs de certificats d'actions au porteur, sur présentation du coupon No. 142. On peut obtenir du sous-signé tous renseignements relatifs aux agents payeurs auxquels on peut présenter les coupons pour paiement.

AVIS est également donné que le Conseil d'Administration de cette Compagnie a déclaré un dividende trimestriel de vingt-cinq (25) cents (monnaie des Etats-Unis) par action, à prélever sur l'excédent d'exploitation disponible après le paiement des impôts, sur les actions Class B ordinaires convertibles sans valeur nominale émises de la Compagnie, PAYABLE le 30 avril 1974, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 31 mars 1974.

Fait à Toronto, Canada, le 5ème jour de février 1974.

Les agents des transferts de la Compagnie sont National Trust Company, Limited, Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary, Winnipeg et Halifax, Canada; et First National City Bank, New York, U.S.A., qu'il faut aviser promptement de tout changement d'adresse.